

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le vendredi 16 décembre 2016 à 15 heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Mme Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït-Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents non excusés : M. Braillard ; M. Royer.

Dépôts de pouvoirs : M. Bernard (pouvoir donné à M. Coulon) ; Mme Fondeur (pouvoir donné à Mme Palomino) ; M. Havard (pouvoir donné à M. Guillard) ; M. Philip (pouvoir donné à M. Maleski) ; M. Tête (pouvoir donné à Mme Baume).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Berra (pouvoir donné à M. Bérat) ; M. Blache (pouvoir donné à M. David) ; Mme Dognin-Sauze (pouvoir donné à M. Corazzol) ; M. Fenech (pouvoir donné à Mme de Lavernée) ; Mme Frih (pouvoir donné à M. Graber) ; M. Hamelin (pouvoir donné à Mme Sangouard) ; M. Sécheresse (pouvoir donné à M. Képénékian).

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hajri. Je vous propose de constater que le quorum est établi.

(Le quorum est constaté.)

Hommage

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous avons tous appris la semaine dernière, la disparition brutale d'Ange-Marie Téodori. Vendredi dernier, j'étais aux côtés de son fils Thierry, de sa fille Murielle, de sa famille et de ses proches, pour ses funérailles. Je leur ai exprimé mon amitié et j'ai voulu témoigner de l'importance de ce qu'Ange-Marie avait donné à notre ville.

En ce début de Conseil municipal, dans cette enceinte, où il a siégé pendant deux mandats, de 1995 à 2008, je tiens à rendre hommage à sa mémoire.

Ange-Marie Téodori était une grande figure de la vie culturelle lyonnaise, un homme habité par une conviction profonde, celle de la nécessité de permettre au plus grand nombre l'accès à l'art et à la culture, parce qu'il savait qu'ils embellissent notre vie et contribuent à lui donner du sens, parce qu'il ne connaissait pas de plus puissant moyen d'émancipation.

Passionné de musique, il avait concouru, à la fin des années 1960, à l'essor de la scène rock lyonnaise, en faisant venir dans notre Ville, des groupes comme Pink Floyd, Soft Machine, Led Zeppelin, Deep Purple, ou les Rolling Stones. Féroce de peinture et de sculpture, qu'il pratiquait lui-même, il comptait des amis dans toutes les avant-gardes, dans tous les milieux artistiques, Aragon, Cocteau, dans le monde de la littérature, Paul McCartney, dans celui de la musique, mais aussi dans le domaine des arts plastiques, Picasso, Édouard Pignon, et tous les peintres et sculpteurs lyonnais, qui, comme Max Schoendorff, aimaient à se réunir avec lui.

Ange-Marie Téodori avait d'ailleurs joué un rôle important dans la création de l'ELAC (Espace Lyonnais d'Art Contemporain), qui, en 1976, avait préfiguré la création d'un véritable Musée d'Art Contemporain. La musique et les arts plastiques comptaient beaucoup dans sa vie, mais il y avait aussi le théâtre. Ses compagnons de route dans les années 1970 et 1980, étaient Jacques Weber, Jérôme Savary, Alain Françon et bien sûr, Marcel Maréchal, l'artisan de la grande aventure collective du théâtre du 8e, avec qui il contribua à créer un lien exceptionnel, à la fois populaire, accessible à tous et en même temps, exigeant dans sa programmation.

Décloisonner les univers, les disciplines, les classes sociales, c'est cette volonté qui animait Ange-Marie Téodori. C'est cette vision qui guidait ses engagements, ses initiatives, et qui fut au cœur de son action, au cours de ses deux mandats d'Adjoint à la Culture du 8e arrondissement, d'abord aux côtés de Jean-Louis Touraine puis de Christian Coulon.

Il œuvra avec beaucoup de détermination pour la pérennisation du Musée urbain Tony Garnier, contribua à la création du nouveau Théâtre du 8e, pour que cet arrondissement continue à être un foyer de rayonnement culturel important dans notre agglomération.

Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour moi, évidemment, le souvenir d'Ange-Marie Téodori reste lié à ce jour, pour moi extraordinaire, du dimanche 25 mars 2001. Nous venions de remporter les élections. C'est lui qui, en tant que doyen, m'avait alors remis mon écharpe de Maire. Je me souviens de la profondeur du discours qu'il prononça ce jour-là, de sa hauteur de vue, de ses mots à la fois très justes et très sensibles. Il avait salué le renouvellement des élus, mais aussi la plus grande participation féminine à cette Assemblée municipale, gage pour lui d'un vrai progrès démocratique. Il avait exprimé avec une grande dignité les principes qui devraient désormais guider notre action. Il disait : « Servir la ville, améliorer le quotidien des Lyonnais, et en particulier de ceux qui sont dans la difficulté, de ceux qui sont dans la souffrance, faire en sorte que cette Assemblée, » je le cite, « soit un lieu d'échanges, un lieu de débats, un lieu de dialogue, animé du respect de l'autre, de l'expression de la démocratie, et de l'esprit républicain, refuser de se perdre dans des querelles stériles, et des clivages artificiels, qui ne prendraient pas en compte les problèmes et les aspirations de nos concitoyens. » Il avait conclu son discours par cette phrase : « Essayons avec humilité d'être au plus près de nos concitoyens, faisons en sorte qu'au terme de notre mandat, nous puissions paraphraser Pasteur, en pouvant se dire : j'ai donné, j'ai fait tout ce que j'ai pu et c'est là mon meilleur ouvrage. »

Je crois, chers collègues, que les mots d'Ange-Marie Téodori doivent contribuer à être, pour notre Assemblée, une source d'inspiration.

Mes chers collègues, nous avons appris par ailleurs, avec beaucoup d'émotion, l'accident de circulation, qui a coûté la vie à un de nos agents, Vincent Savani. Il était agent de maintenance à la Direction Gestion Technique des Bâtiments. Il était connu de la plupart d'entre vous, puisqu'il assurait les fonctions d'huissier à chacune de nos séances.

Je sais l'émotion que sa mort tragique, dans la nuit du 18 au 19 novembre, a soulevée auprès de tous ceux qui le connaissaient. Vincent Savani était en effet très apprécié, à la fois par sa hiérarchie et par ses collègues. J'ai bien sûr transmis, au nom de notre Conseil municipal, mes condoléances à son épouse, Stéphanie, qui travaille au sein de notre collectivité, et à ses trois enfants, Mathis, Jade et Mattéo.

Je tenais, en ce début de Conseil, à évoquer sa mémoire, car c'est un visage familier qui manquera désormais à notre Assemblée.

Je vous propose, en mémoire d'Ange-Marie Téodori et de Vincent Savani, d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016, paru au Bulletin municipal officiel du 14 novembre 2016. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le procès-verbal est adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée, par délibérations de principe n° 2014/4 et 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'action d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. la liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Désignation des représentants de la Ville de Lyon au Comité syndical issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize (rapport 2016/2627)

M. LE MAIRE : Chers collègues, par délibération n° 2016/2627, vous serez appelés à vous prononcer sur la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, et le Syndicat intercommunal de la Rize.

Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du Syndicat issu de cette fusion. Je vous propose les candidatures suivantes : comme titulaires, M. Alain Giordano et M. Guy Corazzol, et comme suppléants, Mme Sandrine Frih et M. Jean-Jacques David.

Nous pouvons voter à main levée si personne ne demande un vote à bulletin secret. Quelqu'un le demande-t-il ? Non. Dans ce cas-là, nous votons à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe UDI et apparentés.)

Il en est ainsi décidé.

Questions écrites du 4ème arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant aux questions du 4e arrondissement. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Clos Jouve /Démarche de consultation numérique

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, comme vous le savez, nous sommes particulièrement attachés, dans le 4e arrondissement – j’aurais pu rajouter « à la Ville de Lyon » – à la concertation de nos habitants, lorsque nous envisageons de faire évoluer nos quartiers. Ce fut le cas place des Tapis, ce fut le cas place Tabareau et encore sur le cours d’Herbouville.

Ces concertations nous permettent d’enrichir nos projets, en prenant en compte, en fonction de nos contraintes techniques et budgétaires, les idées, les propositions de nos concitoyens. Mais, en tant qu’élus de terrain, nous constatons malheureusement que les concertations classiques, à travers des réunions en soirée, ne nous permettent pas de toucher de larges pans de notre population. Je pense en particulier aux jeunes, qui, demain, seront les premiers utilisateurs de notre ville, à nos seniors qui ont des besoins spécifiques, et aux jeunes actifs qui ne peuvent pas forcément se déplacer à nos réunions.

C’est pour ces raisons que nous avons décidé de mener une expérimentation de consultation numérique en vue du futur réaménagement du Clos Jouve, en lien avec Loïc Graber, que je veux remercier ici pour son action.

À travers une plateforme en ligne, les internautes ont pu émettre des opinions, partager des propositions, voter, pour faire émerger des idées-forces.

Au bout de quatre semaines d’expérimentation, quel bilan tirez-vous à votre niveau de cette innovation et quelle suite entendez-vous y donner ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Graber va répondre à cette question.

M. GRABER Loïc : Monsieur le Maire, chers collègues, nous connaissons tous ce paradoxe : d’une part, un fort désir de participation que l’on constate dans les enquêtes d’opinion, dans les mouvements tels que « Nuit debout » ou lors des rencontres avec nos concitoyens, mais qui se traduit rarement par une présence aussi forte lors des procédures de consultation du public ou dans les instances de participation.

Il en résulte un doute croissant sur notre modèle démocratique et une distension du lien entre les citoyens et leurs élus. L’Association de nos concitoyens à l’évolution de notre ville ne peut plus se réaliser uniquement et exclusivement à travers nos traditionnelles réunions publiques en soirée. Nous devons réinventer nos formes de participation citoyenne pour toucher à la fois un public plus nombreux et plus différencié et pas seulement les « professionnels de la concertation. »

Depuis le début de ce mandat, j’ai à cœur de proposer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils. Ainsi, les Chartes des Conseils de quartier ont été renouvelées, en début de mandat, avec la volonté d’en faire des instances de dialogue plus ouvertes, mieux associées, mieux informées. Certes, nous avons encore du chemin à parcourir, mais nous renouvelons progressivement le fonctionnement et l’image de cette instance. La présence de plus de 350 personnes mercredi soir, dans les salons de l’Hôtel de Ville, pour la rencontre annuelle des Conseils de quartier, en témoigne.

Nous explorons également de nouveaux outils, notamment numériques, pour être en phase avec les modes de vie et les attentes de nos concitoyens. À l’initiative du Conseil de quartier Bellecour Carnot, et en lien avec le service Arbres de la Métropole, la Ville de Lyon a testé, l’été dernier, une cartographie participative, permettant de localiser et de voter pour de futurs emplacements d’arbres d’alignement. Plus d’un millier de Lyonnais ont participé, les premiers arbres seront plantés en début d’année prochaine.

Avec la Mairie du 3e, le nom du futur parc, actuellement nommé RVI Feuillat, a été choisi par un sondage en ligne (parc Zenith), permettant au plus grand nombre de citoyens de s’exprimer.

Et c’est parce que je partage votre analyse, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, que j’ai souhaité fortement accompagner l’expérimentation d’une concertation numérique sur le projet du Clos Jouve, en dehors de toute obligation réglementaire – une première à Lyon.

En quoi consiste cette nouvelle forme de concertation ? Il s’agit de mettre à la disposition des citoyens une plateforme numérique – civovracy.org, une start-up créée par deux Lyonnais – pendant une durée déterminée, pour leur permettre d’exprimer leurs idées et d’en débattre ensemble. La discussion se fait autour de deux thèmes : l’un portant sur l’ouverture de cet espace sur le quartier, l’autre sur la valorisation de son patrimoine. Ces éléments viendront nourrir le programme du futur aménagement.

Notre objectif est simple : élargir les échanges sur le réaménagement du Clos Jouve, faire émerger des idées nouvelles chez celles et ceux qui vivent et fréquentent ce quartier de la Croix-Rousse au quotidien : des collégiens, des lycéens, des étudiants de l’ESPE, des parents, des familles, ainsi que les seniors de nos résidences. Aller vers tous ces publics qui ne participent jamais à nos réunions publiques est un enjeu de premier ordre.

Le bilan ? C’est une réussite. Bien sûr, nous avons essuyé quelques critiques : « gadget », « effet de mode », mais je vois dans ces mots plutôt la preuve du caractère innovant de notre expérimentation, qui bouscule des positions bien établies.

En termes de participation, ce sont plus de 1 300 visites de la plateforme en quatre semaines, une communauté de près de 300 internautes et 80 contributions aux débats en ligne. Bref, tant dans la quantité que dans la qualité, ces contributions me confortent dans la pertinence de cet outil.

Nous avons donc décidé de prolonger d'une quinzaine de jours cette concertation numérique, pour permettre le recueil de nouvelles idées durant ces vacances. Et je remercie mes collègues élus pour le relais de cette initiative dans leur propre délégation, notamment Françoise Rivoire et Christophe Dercamp, pour aller recueillir la parole de nos aînés dans les résidences seniors limitrophes du Clos Jouve.

Nous procéderons, dès le début d'année, à une synthèse des échanges, qui viendra nourrir la concertation en cours et qui se poursuivra avec les élus du 4e et le service des Espaces Verts de la Ville de Lyon, que je remercie également.

Le numérique n'est donc pas une « mode ». En complément de nos instances de participation redynamisées, il offre une opportunité supplémentaire pour renforcer la relation avec nos concitoyens, pour en élargir l'audience, et pour continuer à enrichir la construction de notre Ville.

b) Question n° 2 : Commerces vacants/Cours d'Herbouville

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : C'est Mme Palomino qui va porter cette question à votre connaissance, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Palomino, vous avez la parole.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Les services de la DECA mènent une démarche active de repérage des locaux professionnels vacants, pour permettre la réimplantation de nouvelles activités et de nouveaux services aux habitants.

À partir des données de l'Observatoire des rez-de-chaussée vacants, comment la Ville peut-elle accentuer l'aide à l'installation de nouveaux commerces et de nouveaux artisans, dans des secteurs, tels que le cours d'Herbouville dans le 4e arrondissement, aujourd'hui très peu dotés ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. C'est Madame Bouzerda qui répond.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots, tout d'abord, Monsieur le Maire, pour rappeler que la Ville de Lyon mène une politique de développement commercial et artisanal responsable, afin de soutenir l'économie de proximité sur l'ensemble de notre territoire.

Pour ce faire, nous nous appuyons effectivement sur des données précises, portant sur l'attractivité des pôles commerciaux et les habitudes de consommation – localisation, zone d'influence, chiffre d'affaires, etc.

C'est dans ce sens que nous avons reconduit notre partenariat dans le cadre de la dixième enquête, qui porte sur les comportements d'achat des ménages, car c'est pour nous un outil précieux, indispensable même, pour recueillir les données actualisées et pleinement exploitables.

Parallèlement, nous avons souhaité nous doter d'un Observatoire des rez-de-chaussée commerciaux, qui nous permet de recueillir, par locaux, des données précises quant à la typologie de l'activité commerciale présente ou faisant défaut sur un quartier.

Cet outil est alimenté par les développeurs commerce de la Ville de Lyon et de la Direction de l'Économie et du Commerce, en fonction d'un repérage sur le terrain. Il est très important car il permet non seulement d'accompagner la programmation des projets commerciaux et d'adapter cette programmation à leur environnement, mais également d'accompagner au mieux les porteurs de projets qui s'adressent directement à la Ville.

Toutefois, si l'offre et la demande ne se décrètent pas, elles s'anticipent et se construisent autour d'un projet qui réunit toutes les conditions favorables au développement de la vie d'un quartier.

Au vu du nombre important de rez-de-chaussée commerciaux et de services à l'échelle de la Ville de Lyon – plus de 13 000 actuellement en activité, nous devons bien évidemment cibler les secteurs sur lesquels un plan d'action global doit être engagé, comme nous avons pu le réaliser encore dernièrement sur le secteur Bas des Pentes.

Aussi, dès lors qu'un quartier, comme le cours d'Herbouville, peut bénéficier d'un projet d'aménagement et de requalification, nous sommes particulièrement attentifs à la revitalisation de ces rez-de-chaussée commerciaux.

Si la Croix-Rousse est un pôle commercial attractif, avec plus de 900 locaux en activité, le cours d'Herbouville présente quant à lui une situation différente. Tout d'abord, l'environnement urbain peu favorable n'incite pas à la déambulation piétonne, en raison d'une vitesse de circulation trop importante. Le flux piéton est trop faible, insuffisant en l'état, pour qu'une offre commerciale plus qualitative s'y installe, ce qui entraîne un manque de dynamisme commercial sur le secteur.

Le projet, prévu par la Métropole, de requalification de cet axe, est une opportunité à saisir afin d'améliorer la qualité de vie du quartier et de ses 700 habitants.

Je sais, Monsieur le Maire, qu'une concertation étroite est organisée par vos soins avec les habitants et les commerçants à ce sujet. C'est en assurant un environnement favorable de qualité, comme nous le faisons par ailleurs dans d'autres secteurs de la Ville, que nous arriverons à favoriser les nouvelles activités commerciales sur le cours d'Herbouville.

Monsieur le Maire, il ne reste plus donc qu'à laisser place au commerce de proximité et à l'accompagner dans le cadre du futur projet d'aménagement du cours d'Herbouville.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Sport amateur/professionnel

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, c'est Mme Dounia Besson qui portera la question sur le sport.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, le 5 décembre, nous avons organisé une soirée de présentation des outils numériques de Coralie Brot auprès du grand public, pour la faire connaître et solliciter des mécènes. La Ville de Lyon soutient d'ores et déjà cette jeune sportive. D'ailleurs, les Lions du Sport ont permis le financement de cette plateforme.

Comment la Ville peut-elle accompagner les jeunes sportifs amateurs, les sportifs prometteurs, à surpasser les contraintes économiques liées à leurs pratiques ?

Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Lyon reste attentive à l'évolution de ses talents sportifs les plus prometteurs, puisque ce sont eux, avant tout, qui garantissent le lien indéfectible du tissu associatif local avec la pleine lumière accordée aux athlètes de haut niveau confirmés.

Ce rayonnement diffère évidemment en fonction de la discipline concernée et de la confidentialité ou popularité de celle-ci, mais la préparation qu'implique une participation à des compétitions internationales représente pour les athlètes concernés un coût souvent insurmontable, notamment dans les disciplines individuelles souffrant d'une faible exposition médiatique et d'un sponsoring limité.

Par ailleurs, Lyon demeure une place forte concernant les disciplines olympiques, avec des clubs et des athlètes représentant l'excellence. On peut citer pour mémoire : l'escrime, l'aviron, l'athlétisme, la gymnastique, la natation, ou encore la danse sur glace. Le talent est omniprésent, et, par chance, Lyon en regorge.

Le Centre de Formation de l'Olympique Lyonnais, le second plus performant d'Europe, est régulièrement alimenté par les clubs locaux – le FC Ménival, le FC Lyon, pour ne citer qu'eux. Le Pôle France de Gymnastique est également composé de gymnastes du cru, tout comme nos clubs d'aviron marchent très fort. Et il s'agit ici d'exemples parmi tant d'autres.

Pour accompagner ces jeunes talents, ces futurs grands champions, la Ville de Lyon met, tout d'abord, à leur disposition des installations de qualité, adaptées à leur pratique. Mais elle subventionne également leurs clubs, et communique, tant que possible, autour des différentes actions qu'ils portent. Ce sont des aides indirectes, en direction des athlètes, fondamentales pour leurs réussites futures.

Une politique volontariste en direction de nos jeunes sportifs présentant un fort potentiel est également engagée. C'est pourquoi une enveloppe annuelle de 76 000 euros est fléchée sur le soutien spécifique des athlètes inscrits sur les listes haut niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports, et préparant des échéances olympiques.

Par cette aide, la ville apporte son soutien à ses « ambassadeurs » amateurs. Ces athlètes s'engagent à donner une image positive de Lyon, à participer aux manifestations qu'elle organise et à parrainer des actions en direction des populations en difficulté. Ils sont aussi une référence pour les plus jeunes sportifs, redistribuant, d'une certaine manière, leur expérience en direction du tissu associatif local.

Pour ce faire, une commission dite « sport de haut niveau individuel », se réunit chaque année pour examiner la situation des athlètes lyonnais préparant les prochains JO. Elle classe en deux catégories les athlètes : ceux faisant partie d'une équipe de France et ayant trusté les podiums européens ou mondiaux, ou bien ceux faisant partie d'un collectif espoir ou jeunes commençant à avoir des résultats prometteurs.

Cette étude vaut tant pour les athlètes valides que ceux qui sont en situation de handicap, et cette aide, avec la caution de la Ville de Lyon, permet parfois d'attirer l'attention d'éventuels sponsors pour nos sportifs.

C'est ainsi que trois champions, soutenus depuis plusieurs années par la Ville de Lyon, ont obtenu une médaille aux Jeux olympiques de Rio. Il s'agit de Mélina Robert-Michon, du club Lyon Athlétisme, avec l'argent au disque, de Franck Solforosi, de l'AUNL, avec le bronze en aviron et de Maxime Thomas, du CS Lyon-Charcot, en tennis de table handisport.

Pour autant, les pouvoirs publics ne sauraient pallier tout l'investissement qui permet à une carrière de démarrer. J'encourage donc la prise d'initiatives auprès de nos dirigeants de clubs, car, au mieux nos associations sauront mettre en avant leurs meilleurs éléments, leurs plus grands atouts, au mieux le parcours de ces talents sera fructueux et garni d'opportunités.

L'exemple de Coralie Brot, grand espoir de médaille olympique pour les JO de Tokyo 2020 ou – je l'espère – de Paris 2024, cité par Dounia Besson, l'illustre parfaitement. Les outils numériques, mis en place et présentés lors la soirée du 5 décembre dernier, au CNTB, sont le fruit d'une volonté commune entre le 4^e arrondissement, l'Offisa 4 et le Masque de Fer, club formateur de Coralie.

C'est ce type d'initiative, fédérant plusieurs acteurs, qui nous permettra, dans un contexte toujours plus contraint, de soutenir qualitativement nos champions de demain, et je remercie vivement le 4^e arrondissement pour cette impulsion innovante, prometteuse et exemplaire, à l'adresse de cette jeune championne, qui gagne à être connue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous allons entrer dans les rapports inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil.

2016/2588 – Vote du Budget Primitif 2017 (budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d’arrondissement)

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par présenter un excellent budget primitif 2017, qui nous sera présenté par M. Richard Brumm.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après vous avoir présenté il y a quelques semaines le débat d’orientations budgétaires, il s’agit à présent du budget, qui, vous le verrez, préserve parfaitement les équilibres financiers majeurs de notre ville.

Il faut dire que les efforts que nous avons conduits depuis 2014, pour ajuster progressivement nos dépenses aux réductions de recettes, induites par la baisse des dotations de l’État, portent leurs fruits. Cela a d’ailleurs été reconnu récemment par l’agence Standard & Poor’s, qui nous a réévalués en AA perspective stable, c’est-à-dire le maximum, puisque c’est également la notation de l’État.

Je vais donc à présent vous présenter les grands équilibres du budget 2017. Comme vous pourrez le constater, le budget primitif s’établit en dépenses à 765 millions d’euros au total. Il est supérieur au BP 2016, qui s’établissait, je vous le rappelle, à 748 millions d’euros, soit une progression de 17 millions d’euros.

Cette augmentation n’est pas le fruit du hasard, elle est le résultat de la progression des dépenses de fonctionnement, qui contribuent à hauteur de 6 millions d’euros à l’évolution constatée, mais aussi et pour l’essentiel, de l’évolution du remboursement en capital de la dette, qui passe de 47 à 58 millions d’euros. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

Si nous nous penchons sur la section de fonctionnement, nous constatons que, d’une part, les dépenses réelles de fonctionnement, frais financiers inclus, s’élèvent au BP 2017 à 590 millions d’euros, contre 584 millions d’euros au budget précédent, soit une progression de 6 millions d’euros, et une évolution de 1 % de BP à BP. D’autre part, les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 649 millions d’euros au BP 2017, contre 640 millions d’euros au BP 2016, soit une progression de 9 millions d’euros et une évolution de 1,5 % de BP à BP.

Après prise en compte des retraitements à opérer, essentiellement sur l’exercice 2016, pour revenir à des évolutions financièrement justes, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 1,3 %. Vous constaterez que les recettes réelles de fonctionnement évoluent également de 1,3 %. Le budget primitif est donc construit sans effet de ciseaux, comme le fait apparaître le tableau qui vous est présenté.

S’il n’y avait pas eu ces efforts, nous aurions dû regretter un effet de ciseaux. Entre les BP 2016 et 2017, les dépenses auraient enregistré une progression de près de 2 %, alors que les recettes auraient évolué de moins de 1 %. Nous avons donc su juguler cet effet de ciseaux.

Si nous nous penchons à présent sur la section d’investissement, nous constatons que les dépenses s’élèvent, au BP 2017, à 175 millions d’euros, contre 163 millions d’euros au BP 2016, soit une progression de 12 millions d’euros.

Au sein de cette section d’investissement, les dépenses d’équipement s’élèvent à 112 millions d’euros contre 116 millions d’euros en 2016. Elles sont donc en retrait de 4 millions d’euros. L’évolution que nous constatons sur cette section est donc essentiellement due :

- Premièrement, au remboursement en capital de la dette plus élevé – que j’ai précédemment évoqué, soit 58 millions d’euros en 2017, contre 47 millions d’euros en 2016. En 2017, la Ville remboursera en une fois un prêt de 15 millions d’euros, mobilisé en 2016 au taux de 0 % sur une durée d’une année.

- Deuxièmement, à la progression des autres dépenses d’investissement, qui passent de 1 à 5 millions d’euros. la progression de ce poste est essentiellement liée au remboursement, en 2017, de la première moitié de l’avance de 7 millions d’euros, qui nous avait été consentie en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations, également au taux de 0 %, avance sur le FCTVA à percevoir sur 2017, dans le cadre du plan de soutien à l’investissement.

Nous avons vu les équilibres budgétaires, examinons à présent les recettes et les dépenses de fonctionnement, tout d’abord, les recettes réelles de fonctionnement, qui s’élèvent à la somme de 649 millions d’euros.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- la fiscalité directe locale, 355 millions d’euros, qui génère au budget primitif 2017 plus de 54 % des recettes de la section de fonctionnement ;

- Les dotations de l’État pour 74 millions d’euros, qui ne représentent plus que 11 % des recettes de la même section, contre 13 % au BP 2016 ;

- la fiscalité indirecte, à hauteur de 63 millions d’euros, et des recettes propres, pour 56 millions d’euros, qui représentent respectivement 9,7 et 8,7 % des recettes de cette section.

Le produit des impôts locaux est estimé à 355 millions d’euros au budget 2017, soit une progression de 9 millions d’euros, soit encore 2,8 % par rapport à l’an dernier. Il se compose de la taxe d’habitation, pour un montant de 185 millions d’euros, des taxes foncières sur les propriétés bâties, pour 169 millions d’euros, et des taxes foncières sur les propriétés non bâties, pour 0,3 million d’euros.

Ces montants, inscrits au BP 2017, sont issus, bien entendu, d’hypothèses, qui vous ont déjà été soumises lors du débat d’orientations budgétaires, soit un maintien des taux, conformément à l’engagement pris par le Maire en début de mandat, une croissance physique des bases de taxe d’habitation de 1,4 % et des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,8 %, ou
Conseil municipal du 16 décembre 2016

encore l'intégration de la majoration de 20 % de cotisations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des rôles supplémentaires pour un montant de 1 million d'euros.

Enfin, le coefficient de majoration forfaitaire des bases, retenu dans le cadre de cette hypothèse est de 1 %, ce qui représente la moyenne des années précédentes. Si toutefois les députés confirment l'amendement au PLF 2017, voté en première lecture, le coefficient serait non pas de 1 %, mais de 0,4 %, ce qui, bien naturellement, aurait une conséquence fâcheuse pour notre ville, d'un retrait de 2 millions d'euros.

Après les impôts locaux, penchons-nous sur les concours financiers de l'État. Le graphique présenté illustre la baisse de ses dotations, dont bénéficie la ville, tout d'abord, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle se compose, je vous le rappelle, de la dotation nationale de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation forfaitaire. Elle s'établit, au budget 2017, à 70,5 millions d'euros contre 80 millions d'euros au BP 2016, et 79,3 millions d'euros au compte administratif 2016, que nous présenterons prochainement. C'est donc une diminution de 8,8 millions d'euros que supportera globalement la ville sur sa DGF, entre le CA 2016 et le BP 2017.

Les hypothèses retenues sur ces trois composantes de la DGF sont celles qui ont été présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, soit, en synthèse, une reconduction de la DNP, pour un montant de 2,4 millions d'euros, une dotation de la solidarité urbaine anticipée en 2017, à hauteur de 4,3 millions d'euros, soit 90 % du montant perçu en 2016 – il s'agissait alors de 4,8 millions d'euros. Nous avons dû en effet raisonnablement retenir une hypothèse de sortie du dispositif. Dans le cadre de cette hypothèse, la première année, la DSU serait reconduite seulement à hauteur de 90 %, ce qui explique notre prudence. Enfin, une dotation forfaitaire, qui subit l'essentiel de la baisse, s'établit au budget primitif 2017 à 63,8 millions d'euros, soit un repli de 8,3 millions d'euros par rapport au CA 2016, en raison d'une part d'un écrêtement évalué à 2,9 millions d'euros et d'autre part une contribution au redressement des finances publiques, estimée à 6,1 millions d'euros.

Un regard à présent sur la fiscalité indirecte, elle s'établit à 63,1 millions d'euros au BP 2017, en progression de 5,8 % par rapport au BP 2016. La plupart des recettes qui constituent la fiscalité indirecte sont stables, de BP à BP. Il s'agit, par exemple, de la TLPE, de la TCFE, du produit des jeux et autres produits. Seules, parmi ces recettes, deux d'entre elles sont en progression :

- D'une part, la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est estimée à 28 millions d'euros au BP 2017, contre 27,3 millions d'euros en 2016. Cette prévision se fonde sur l'atterrissage prévisionnel 2016 qui sera supérieur à 30 millions d'euros.

- d'Autre part, parmi celles qui augmentent fortement, les recettes de stationnement. Elles sont en effet anticipées à hauteur de 17,2 millions d'euros. Elles sont en progression importante, de près de 3 millions d'euros, par rapport aux recettes inscrites au BP 2016. Cette évolution résulte de la prise en compte des nouvelles modalités de tarification à compter de 2017.

Quelques mots sur les recettes propres, je vous rappelle qu'il s'agit principalement des recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine et des loyers. Elles s'élèvent, au BP 2017, à 56,3 millions d'euros, contre 55,6 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 1,2 %. Les principales évolutions résultent de l'activité des piscines, très dynamiques, notamment avec l'ouverture sept jours sur sept du Centre Nautique Tony Bertrand, de la hausse de fréquentation de la restauration scolaire et encore des loyers perçus par la ville au titre de son parc, qui progressent.

Après avoir examiné les recettes réelles de fonctionnement, il convient à présent d'examiner les dépenses réelles de fonctionnement. Est présentée la répartition de ces dépenses réelles de fonctionnement, qui se décomposent, tout d'abord, de la masse salariale, pour plus de la moitié des crédits inscrits, soit 338 millions d'euros, ce qui représente 57,3 % du total, des charges à caractère général, pour près d'un cinquième, soit 108 millions d'euros, des subventions aux personnes de droit privé, 67 millions d'euros, qui représentent, quant à elle, 11,4 % des dépenses de cette section, enfin, des subventions aux organismes publics, pour 13,7 millions d'euros, des frais financiers, 9,7 millions d'euros, et qui pèsent respectivement pour 2,3 et 1,6 % de la section de fonctionnement.

Penchons-nous tout d'abord sur la masse salariale. Les dépenses de personnel s'élèvent, pour 2017, à 338,1 millions d'euros, et enregistrent une progression brute de 3,2 % par rapport au BP 2016. Une fois retraitée, la progression des dépenses de personnel est ramenée à 2,9 % de BP à BP. Cette progression des dépenses de personnel est liée, pour l'essentiel, premièrement, à l'effet GVT, qui représente moins de 20 % de l'évolution globale. Je vous rappelle que ce glissement vieillesse-technicité est porté par les avancements d'échelons et de grades, les promotions internes, et l'effet de noria sur les effectifs. À l'inverse, les mesures nationales représentent 80 % dans l'évolution globale des dépenses de personnel. Parmi celles-ci, je vous rappelle la hausse du point d'indice de 0,6 % au 1er février 2017, ainsi que l'effet report de la hausse de 0,6 % au 1er juillet 2016, la poursuite des accords sur le parcours professionnel, les carrières et les rémunérations des agents, et, enfin, la progression des taux de charges sociales, telles que CNRACL ou Ircantec.

Cette progression des dépenses de personnel est également liée aux évolutions dans les effectifs de la ville, avec, dans ce domaine, un effort important de maîtrise des effectifs permanents. Ainsi, 39 postes seront créés au cours de l'exercice 2017, pour accompagner l'ouverture de deux bibliothèques, l'extension des périmètres d'activité de deux structures sportives, telles que le Gymnase Viviani et le Centre Nautique Tony Bertrand, et la progression des effectifs scolaires. Cependant, ce sont aussi 59 postes qui seront supprimés dans le même temps. Le nombre de suppressions de postes sera donc supérieur aux créations, ce qui se traduit par un solde net négatif prévisionnel de - 20 postes sur le budget principal et 21 postes en incluant le budget annexe des Célestins.

Quant aux charges à caractère général, elles s'élèvent à 108,2 millions d'euros au budget 2017, soit une évolution retraitée significativement négative de - 1,4 %, par rapport au budget 2016. La diminution de ce poste de dépenses s'explique principalement par les efforts de gestion qui sont réalisés, et, notamment, la réduction de près de 1,4 million d'euros des dépenses de consommation d'énergie, dont 1 million d'euros sur notre nouveau marché d'achat de gaz.

L'ensemble des économies réalisées permet ainsi de compenser, et même au-delà, les évolutions de périmètre du service public, liées notamment à l'augmentation de la population, des effectifs scolaires, et des surfaces de bâtiments et espaces publics à entretenir.

Quant aux subventions aux personnes de droit privé, retraitées, elles s'établissent à 67 millions d'euros en 2017, contre 66,7 millions d'euros au BP 2016, en progression de 300 000 euros, soit 0,5 % de BP à BP. Les évolutions à la hausse découlent, pour l'essentiel, de l'augmentation de l'activité des équipements d'accueil de jeunes enfants – les crèches – en gestion associative, de la majoration de la subvention au Comité des œuvres sociales, pour assurer notamment le financement de la politique sociale en faveur des personnes en situation de handicap, et de la réévaluation des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des rythmes scolaires, hausses d'effectifs et augmentation des heures de travail des animateurs. Cette évolution à la hausse est en grande partie compensée par la mise en œuvre des actions du plan de marges de manœuvre, dont je vous ai souvent parlé, qui permettent, dans ce domaine, une économie de près de 524 000 euros.

Ensuite, les autres dépenses réelles de fonctionnement, avec, tout d'abord, les subventions aux personnes de droit public : elles sont prévues pour 13,7 millions d'euros au BP 2017, qui, retraitées, progressent de 0,3 %. Dans ce domaine, il faut noter que la poursuite des efforts de gestion du CCAS a permis de stabiliser le montant de la subvention d'équilibre, versée par la ville, et d'absorber l'augmentation de la masse salariale générée par les mesures nationales, vues précédemment pour le budget de la ville.

Puis, ce sont les frais financiers. Ils s'élèvent à 9,7 millions d'euros au BP 2017, contre 11,6 millions d'euros au BP 2016, et à 13,5 millions d'euros au BP 2015. Ces frais financiers sont donc en baisse de 2 millions d'euros, pour la deuxième année consécutive. Ceci résulte à la fois de la réduction de l'encours de dette entre les exercices 2015 et 2016 et d'une anticipation des taux courts et longs, maintenus à des niveaux historiquement bas.

Enfin, parlons du FPIC, le fameux Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il s'établit à 5,5 millions d'euros au BP 2017, contre 5,1 millions d'euros au BP 2016, et, pour mémoire, 5,3 millions d'euros au CA 2016. L'estimation retenue à ce jour tient compte de l'annonce du gel, en 2017, de l'enveloppe nationale de 1 milliard d'euros. En revanche, elle n'intègre pas l'impact de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), dont l'évolution est impossible à traiter à présent.

Nous présentons à présent un nouveau camembert, qui fait apparaître cette fois-ci la répartition des dépenses de fonctionnement par mission. Celle-ci est stable dans le temps. Je ne citerai, à ce titre, que les deux principaux postes. Le premier poste majeur est celui des missions Petite Enfance et Éducation, qui représentent à elles seules plus du quart des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, avec 164 millions d'euros. Le deuxième poste majeur est celui de la mission Culture et Patrimoine, avec ses nombreux établissements. Elle mobilise quant à elle environ un cinquième des dépenses de la Ville en fonctionnement, avec 110 millions d'euros.

Il nous faut parler à présent de l'épargne brute. Afin de conduire une analyse financièrement juste, nous n'évoquerons, dans cette partie, que les chiffres retraités des éléments exceptionnels des exercices 2016 et 2017. Ainsi, l'épargne de gestion s'élève à 66 millions d'euros, contre 67 millions d'euros au BP précédent. Elle est donc en repli de 1 million d'euros, soit - 1,6 %. Quant à l'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée de la charge nette de la dette, elle s'élève pour sa part à 57 millions d'euros. Elle est ainsi en progression de 700 000 euros, soit 1,3 %, par rapport au BP 2016.

L'évolution positive de cette épargne brute résulte de la diminution attendue des frais financiers en 2017. Elle est aussi, et plus que jamais, le reflet des résultats obtenus par les efforts supplémentaires conduits depuis trois ans, tant en termes d'optimisation de nos recettes, qu'en termes de réduction de certains postes de dépenses. Elle répond enfin à l'enjeu de ce mandat, qui est de neutraliser tout effet ciseau, et de maintenir notre épargne brute à un niveau suffisant pour assurer substantiellement le financement de nos dépenses d'équipement, et limiter ainsi le recours à l'emprunt. C'est, jusqu'ici, un enjeu qui a été parfaitement maîtrisé, particulièrement sur cette année 2017, qui est, en principe, celle qui verra la dernière contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

À présent, examinons les dépenses d'investissement. Afin d'atteindre une réalisation prévisionnelle de 100 millions d'euros par an, les dépenses d'équipement, hors dettes, sont inscrites sur 2017 à hauteur de 112 millions d'euros. Cette prévision est en retrait de 3,5 millions d'euros, par rapport au BP 2016 et se rapproche ainsi du niveau de réalisation annuel moyen attendu sur le reste du mandat. La courbe de réalisation des investissements reste ainsi plus homogène d'une année sur l'autre, et divergera assez fortement de la courbe traditionnelle des investissements, qui avaient été observés sur les deux précédents mandats.

Les crédits de dépenses d'équipements inscrits au budget seront consacrés, en 2017, essentiellement :

- Aux indispensables opérations de conservation de notre patrimoine bâti, qui permettent notamment d'améliorer les performances énergétiques, ou encore l'accessibilité des établissements recevant du public ;
- À la poursuite et l'achèvement d'opérations majeures lancées sur la deuxième moitié du précédent mandat, dont, par exemple, le Gymnase Viviani ou le parc RVI Feuillat ;
- Au renouvellement des efforts de la ville sur les secteurs phare, qui font l'objet de plans pluriannuels d'intervention, comme le logement social, les résidences de personnes âgées, ou encore les restaurants scolaires ;
- Enfin, au lancement de nouvelles opérations, que nous évoquerons ci-après, telles que l'extension du stade Marc-Vivien Foé, dans le 3e arrondissement.

À présent, quelle est la structure du financement des investissements ? Le financement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017, soit 175 millions d'euros, dont 58 millions d'euros d'amortissement de la dette en capital, sera assuré, en priorité, via :

- l'Autofinancement que la ville dégagera, c'est-à-dire l'épargne brute ;
- Par les recettes propres d'investissement, qui s'élèvent de nouveau à 22 millions d'euros au BP 2017 – il s'agit du FCTVA, des subventions d'équipement, ou encore des produits de cession ;
- Et, pour le solde, par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel maximum de 94 millions d'euros.

En considérant une mobilisation d'emprunt à hauteur de 94 millions d'euros et un remboursement en capital de 58 millions d'euros sur la même période, l'encours de dette 2017 serait donc majoré au maximum 36 millions d'euros. Ce chiffre reste cependant théorique, en fonction des réalisations effectives de l'année à venir.

Je vous donne à présent quelques commentaires sur l'évolution de la dette et des frais financiers. Le graphique présenté retrace l'évolution de l'encours de dette de la ville de Lyon et des frais financiers depuis 1991. Il permet de constater la maîtrise de l'endettement de la ville depuis 2001, notamment. Rappelons, en effet, que l'encours de dette de la Ville était, au 31 décembre 2001, de 428 millions d'euros. Il était, en 2015, seulement de 421 millions d'euros, à l'issue de l'exercice. Il sera donc en prévisionnel, de 405 millions d'euros maximum au terme de l'année 2016, soit un repli d'au moins 15 millions d'euros. Ramené par habitant – c'est toujours un chiffre intéressant, nous pouvons constater que la part d'encours par Lyonnais d'endettement est de 800 euros, alors que la moyenne de la strate est de 1 176 euros. Nous sommes donc parmi les citoyens les mieux traités.

Pour 2017, nous aurons également recours à des financements externes, et, en particulier, à l'emprunt, pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement. Ce recours restera toutefois dans une proportion, qui nous autorisera, malgré une légère contraction de l'épargne brute, à préserver notre objectif de capacité de désendettement inférieure à huit années sur l'exercice. Vous le savez, une capacité de désendettement supérieure à dix ans est une preuve d'une assez mauvaise santé. Nous en sommes donc loin.

Il est apparu enfin utile de vous présenter un zoom sur les marges de manœuvre, dont nous parlons souvent. La ville préserve, au BP 2017, ses ratios d'épargne. Elle évite donc de nouveau un effet ciseaux, qui aurait pourtant dû assez naturellement apparaître dans nos prévisions, et ce, grâce aux efforts dont nous poursuivons la réalisation dans le cadre du plan marges de manœuvre.

L'objectif de ces efforts est bien d'aboutir, à l'échéance 2020, à un rebasage global de notre budget de fonctionnement à hauteur de 40 millions d'euros, sachant que nous anticipons d'ores et déjà des effets cumulés à hauteur de 24,1 millions d'euros en 2017.

La répartition des efforts d'ores et déjà réalisés dans le cadre du plan marges de manœuvre est la suivante :

- En 2015, 6,2 millions d'euros de dépenses économisées et 1,6 million d'euros de recettes supplémentaires générées ;
- En 2016, 5,2 millions d'euros de dépenses économisées et 3 millions d'euros de recette supplémentaires.
- la déclinaison 2017 du plan permet de réaliser au budget primitif autour de 4 millions d'euros d'économies sur les dépenses et de l'ordre de 4,1 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Quels sont les impacts des marges de manœuvre, successivement en dépenses et en recettes ? Les dépenses ont été inférieures de – 4 millions d'euros. Pour cela, nous comptons les efforts consentis sur la masse salariale, qui passent notamment par des suppressions de postes et des réorganisations de service, et permettent au global une économie de 2,1 millions d'euros sur les dépenses de personnel. Ce sont également les efforts sur les subventions ou contributions versées par la ville, qui devraient abonder à hauteur de - 1,1 million d'euros le plan de marges de manœuvre. Parmi ces derniers efforts, nous citerons le gel des subventions de l'ONL, du Théâtre des Célestins, ou encore à l'Opéra, ainsi qu'aux MJC, Maisons de l'Enfance, et centres sociaux, la progression rebasée de 1,5 % à 0,7 % de la participation au Conservatoire régional de Lyon, avec un gain de 75 000 euros, ou encore la baisse des subventions aux Subsistances, avec un gain de 100 000 euros, et à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon, avec un gain de 150 millions d'euros. Les 0,8 millions d'euros restants correspondent à un ensemble d'actions conduites par les Directions de la ville, afin d'optimiser la gestion de la ville, parmi lesquelles l'optimisation des commandes de repas de la restauration scolaire, la réduction du coût de reprographie du Bulletin Municipal Officiel, ou encore l'adaptation du niveau d'entretien des espaces verts.

Examinons les impacts des marges de manœuvre en recettes, pour 4,1 millions d'euros. Nous pouvons ainsi compter la révision de la politique de stationnement, qui, à elle seule, devrait générer une augmentation de 2,8 millions d'euros des recettes. Cette révision s'inscrit dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement, qui sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2018. C'est encore la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les logements neufs, votée en 2015, avec application à compter de 2016. Elle produira des recettes supplémentaires estimées à 485 000 euros en 2017.

De la même manière que pour les dépenses, de nombreuses autres actions permettent de dynamiser les recettes propres de la ville, pour un montant global de 800 000 euros, telles que les nouveaux zonages des terrasses, ou l'ajustement des tarifs pour les droits d'occupation, liés aux chantiers, et les grues autoportées.

J'en ai ainsi presque terminé avec cette présentation du budget. Toutefois, je vais vous donner quelques renseignements sur le budget par politique publique.

Nous allons commencer par la Culture et le Patrimoine, avec 125,9 millions d'euros. Dans ce domaine, de nombreux événements culturels viendront marquer l'année 2017 : par exemple, l'exposition Matisse au Musée des Beaux-Arts, qui a été inaugurée la semaine dernière, et qui se poursuivra jusqu'en mars 2017, ou encore l'exposition « Les jours sans. L'alimentation en temps de guerre. », au CHRD, qui traitera de la vie quotidienne des Français en temps de guerre. Par ailleurs, trois nouvelles bibliothèques, Lacassagne, Bossuet et Gerland, ouvriront au cours de l'année 2017.

Quant à la mission Sport, avec 33 millions d'euros, elle répond aux attentes de nos concitoyens en matière sportive. Ce ne sont pas moins de 200 équipements sportifs municipaux, qui sont mis à disposition des scolaires, des clubs et du public, et ce Conseil municipal du 16 décembre 2016

sont 200 clubs sportifs, qui bénéficient des financements de la ville pour promouvoir le sport d'élite. Dans ce secteur, l'année 2017 sera marquée, en termes d'investissement, par le début des travaux de construction de nouveaux vestiaires et l'extension du stade Marc-Vivien Foé dans le 3e arrondissement, ou encore l'aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique et d'une nouvelle piste d'athlétisme à la Plaine des Jeux de Gerland, pour accompagner l'installation du LOU.

Quant à l'Éducation, avec 135,8 millions d'euros, à la rentrée scolaire de septembre 2016, plus de 37 500 élèves ont été accueillis dans les écoles publiques de Lyon. En 2017, 26 000 repas par jour seront servis dans les cantines scolaires. L'évolution constante des effectifs depuis plusieurs années se traduit par la programmation de la construction de plusieurs groupes scolaires sur ce mandat. Il s'agit, par exemple, des Girondins, dans le 7e, du PUP Berliet, dans le 8e, ou encore de Johannes Masset, dans le 9e arrondissement. Dès 2017, pour répondre aux besoins immédiats, des écoles préfiguratrices de ces futurs groupes scolaires seront installées en bâtiments modulaires.

Quant à la Petite Enfance, avec 54,7 millions d'euros, la Ville de Lyon propose actuellement 4 846 places en crèche, réparties entre équipements municipaux et associatifs, auxquelles viendront s'ajouter 54 places supplémentaires, à partir de septembre 2017, dans les 8e et 4e arrondissements. Les recettes de la Petite Enfance représentent, en 2017, 27 millions d'euros, et sont réparties entre les participations des familles pour 20 % environ et les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour plus de 80 %. En termes d'investissement, les opérations de l'exercice concerneront principalement les EAJE Berliet, Desaix et Farandole.

Quant aux Solidarités, avec 40,8 millions d'euros, la Ville reconduira sa participation à l'équilibre du budget du CCAS, à hauteur de 11,9 millions d'euros, pour permettre notamment le fonctionnement des établissements pour personnes âgées et des Antennes de Solidarités. Près de 2,4 millions d'euros seront consacrés au financement d'associations, intervenant auprès des personnes en situation de fragilité et/ou de grande précarité, et assurant des services auprès des personnes âgées. Enfin, en 2017, la ville maintiendra également son engagement en faveur des associations locales d'éducation populaire, et le financement d'actions sur les quartiers prioritaires, actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

Quant aux Espaces Verts, 69,4 millions d'euros, je rappellerai que la ville compte notamment 434 hectares de surfaces d'espaces verts à entretenir, dont 55 000 arbres, un jardin zoologique et un jardin botanique au sein du Parc de la Tête d'Or, qui accueille chaque année plus de 3 millions de visiteurs. Dans ce domaine des espaces publics, des économies de gestion sont recherchées en permanence. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'entretien plus naturaliste des espaces verts, ou encore la politique d'investissement de l'éclairage public, orienté sur la réduction des consommations d'énergie.

J'en aurai terminé avec cette présentation du budget, lorsque je vous aurai dit que ce budget continue de traduire fidèlement la stratégie financière élaborée par la ville pour la durée de ce mandat. Nous faisons le constat que cette stratégie, couplée aux efforts de gestion répétés que nous opérons, ont permis à la ville d'absorber, sur la période 2014-2017, les contributions successives qui lui ont été imposées au titre du redressement des finances publiques. Nous maîtrisons donc l'évolution de nos dépenses, dans un rythme cohérent avec l'évolution de nos recettes. Nous préservons à la fois notre épargne, notre endettement, et notre capacité à investir, partout où notre territoire en a le besoin. Nous préservons la qualité de notre service public. Nous pouvons par conséquent, à l'issue de ce qui était la période critique annoncée de ce mandat, aborder les années 2018 à 2020 avec des atouts qui ne se démentent pas.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Brumm. Vous êtes la Bible des finances lyonnaises.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous nous présentez aujourd'hui votre troisième budget de la mandature, qui traduit l'ensemble de votre politique municipale. Ce budget prévisionnel de 765 millions d'euros est de nouveau un budget sous l'ère de la contrainte.

En préambule, une fois n'est pas coutume, je voudrais remercier et féliciter M. Brumm, ainsi que les services, pour la clarté des documents fournis, car je peux vous dire que, dans une collectivité, non loin d'ici, cela n'est pas du tout le cas. Cette collectivité a limité au maximum le travail de l'opposition, par une présentation relativement opaque. Je voudrais donc souligner que cette présentation est assez agréable et précise.

En introduction, je rappellerai la situation budgétaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui en France. Les contraintes qui pèsent sur l'équilibre de nos comptes, nous les devons largement à l'échec des politiques économiques du gouvernement socialiste, Macron ou Valls – je vous prie de m'excuser, mais c'est ainsi, et aussi au très long, très long, très long quinquennat Fillon.

Accroissement rapide et régulier du déficit des comptes publics, accroissement du chômage à un niveau historique, notamment celui des jeunes de moins de 26 ans, hausse vertigineuse de l'imposition des ménages et des entreprises, sans oublier l'accroissement de la dette publique, à plus de 2 100 milliards d'euros, tout cela, vous le savez. Cette réalité économique et sociale délétère a des conséquences majeures sur notre budget primitif en 2017.

Une autre remarque : l'aide de l'État à la Ville de Lyon est en baisse constante depuis 2014, même si la loi de finances 2017 divisera finalement par deux les efforts d'ensemble demandés au bloc communal. Cette année, il manquera 8,8 millions d'euros de l'État.

La conséquence directe de la baisse des dotations de l'État est le plan d'économies, auquel aujourd'hui, et depuis trois ans, toute commune doit s'astreindre. Faire des efforts considérables, pratiquer une meilleure gestion, pour lutter contre la baisse des dotations de l'État, alors que l'État dépense sans compter, année électorale oblige. État qui ne s'applique pas à lui-même ce qu'il demande pourtant aux collectivités. Ce n'est pas convenable, comme aurait dit un ancien ministre de Georges Pompidou.

La loi de finances 2017 n'est pas encore votée à l'Assemblée. Elle le sera prochainement. L'impact sur les communes sera fort, même la désorganisation gouvernementale est telle, que nul ne sait, après les séries d'amendements de cette semaine, ce qu'il en sortira vraiment.

Alors, il vous a fallu réagir, réagir sous la contrainte. Fidèle à vos habitudes, vous vous étiez précipité sur le levier fiscal en début de mandat, ce qui vous conduit cette année encore à parler avantagement de la stabilisation des taux. Vous aurez donc recours à l'emprunt, et vous mettez en œuvre, depuis le début du mandat, un plan d'économies, un plan de marges de manœuvre, qui vous conduit à économiser, depuis 2014, 24 millions d'euros en efforts cumulés.

Vous faites habilement glisser certaines dépenses de la Ville à la Métropole. Vous baissez les subventions aux grands clubs sportifs et stabilisez les subventions aux grandes scènes culturelles. C'est bien normal, il faut que chacun se serre la ceinture.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 590 millions d'euros, en augmentation de 2 %, malgré vos efforts de cadrage d'une masse salariale pléthorique, qu'il vous faut assumer. Ces dépenses sont plombées, notamment, par l'impact de la réforme Peillon-Belkacem, et par vos accords avec certains engagements associatifs. Tout ceci est habituel.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, la désaffectation de l'État coûte cher à la ville. Alors, vous prenez aux Lyonnais ce que le gouvernement socialiste ne vous donne plus. En effet, je viens de l'évoquer, vous avez eu recours au levier fiscal, qui pèse chaque année sur le pouvoir d'achat des Lyonnais, et vous traquez les produits de fiscalité indirecte, et notamment les droits de stationnement, qui vont exploser en 2017, de plus de 3 millions supplémentaires.

Je ne tomberai pas dans la facilité, en relevant le nombre incroyable d'équivalents temps plein de votre Cabinet. C'est beaucoup. Une remarque positive cependant, vous vous êtes mis progressivement au dispositif de vidéosurveillance, dans un contexte aujourd'hui dégradé de sécurité. Cela ne fait plus débat. Vous avez armé une partie des agents de la Police Municipale, depuis quelques mois. Vous avez enfin accédé aux demandes de la Police Municipale et du Front National, et aussi des Lyonnais, pour plus de sécurité.

Si nous reprenons les chiffres de ce budget, vous stabilisez l'épargne brute, l'autofinancement, à 59 millions d'euros, pour maintenir une capacité d'investissement autour de 100 millions d'euros. C'est bien. Dès 2013, lors de la campagne municipale, nous étions nombreux à avoir avancé des pistes sur une réforme de l'Administration, avec un temps effectif de travail trop faible et une gestion managériale en mode projet trop peu engagée. Ce sont des pistes que vous devez poursuivre rapidement, tant l'avenir est incertain. Sinon, vous serez chaque année confronté à cette hausse mécanique du fonctionnement, et à la stagnation de vos investissements, et au recours obligatoire à l'emprunt.

Nous l'avons bien vu, lors de nos échanges consacrés au débat d'orientations budgétaires 2017, l'effet ciseau, même si vous vous en défendez, vous menace et vous guette. Le fruit du plan de marges de manœuvre était de rapporter, en 2015, 6 millions d'euros, en 2016, 5 millions d'euros, et rapportera, en 2017, 4 millions d'euros. D'autres villes en France ont fait le choix de la disette fiscale, et d'un grand plan de marges de manœuvre, d'économies. C'est difficile pour tout le monde, mais cela fonctionne.

À l'approche des fêtes de Noël, Monsieur le Maire, j'ai envie de faire un cadeau à votre sémiante Adjointe, Mme Gay, en citant le camarade Lénine : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » Eh bien oui, la volonté politique, nous le savons, vous n'en manquez pas, mais à ne pas forcer vos habitudes, le chemin que vous empruntez risque de se montrer de plus en plus étroit. Plutôt que de pleurer sur les recettes fiscales de l'État qui ne viendront plus, et de chercher à engranger des taxes indirectes tous azimuts, concentrez-vous – vous le savez déjà – sur vos dépenses de fonctionnement, car c'est là la clé.

Je reconnais bien volontiers vos efforts et la volonté de maîtrise de ce budget, mais, sans surprise, je ne voterai pas ce budget 2017.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Adjoint, le budget 2017 de la Ville de Lyon, c'est votre budget de mi-mandat. C'est l'occasion de faire un bilan des orientations et des actions que vous vous étiez engagé à mettre en place au cours de ce mandat de majorité municipale.

Les élus UDI et apparentés sont tout à fait conscients que le contexte économique et financier national contraint certains choix des collectivités territoriales, de toutes les collectivités territoriales, donc Lyon comme les autres : pertes en recettes de 6,4 millions d'euros de dotations de l'État, pour l'exercice 2017, sans compter la hausse du point d'indice des fonctionnaires, avec l'effet report de la hausse de 0,6 % de 2016 et celle de 0,6 % pour le 1^{er} février 2017.

Cependant, ces contraintes extérieures ne doivent pas vous exonérer de votre bilan. Certaines augmentations ne sont pas dues à l'État, ne sont pas dues au contexte, elles ne sont le fait que de votre propre chef. À commencer par la hausse de la fiscalité directe de 5 % en 2015, qui permet, pour le BP 2017, de faire rentrer des recettes supplémentaires à hauteur de 10 millions d'euros. Mais aussi la décision d'augmenter les recettes des droits de stationnement, ce qui va apporter près de 3 millions d'euros supplémentaires à ce budget primitif.

Comme toujours, vous partez du principe que l'augmentation des impôts est un passage obligé, ce que nous contestons, nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici. À l'UDI, nous pensons même le contraire. Nous affirmons qu'une autre politique est possible, avec l'optimisation, à tous les étages, des services et des modes de gestion.

Concernant les dépenses de gestion, elles s'établissent, pour 2017, à 578 millions d'euros, soit une hausse de 6,7 millions d'euros. Les charges à caractère général connaissent un recul de 1,5 million d'euros, principalement dû à la baisse des prix de l'énergie depuis l'ouverture à la concurrence. Ce n'est donc pas de votre fait, mais d'un heureux contexte. Les subventions aux organismes publics et privés sont stables, malgré une contribution à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, minorée de 150 000 euros, et le gel des participations aux budgets des Célestins et à l'Orchestre Nationale de Lyon. Les charges de personnel, elles,

s'élèvent à 338 millions d'euros, soit une progression de 3,2 % par rapport au budget primitif 2016, ce qui représente 11 millions d'euros. Même si cette augmentation est en partie due à des mesures externes, l'augmentation mécanique du coût de la masse salariale aurait dû être compensée par un solde création-suppression de postes bien plus important. Vous aurez remarqué, Monsieur l'Adjoint, que nous avons bien entendu votre réponse et celle du Maire, le mois dernier, lors du DOB, concernant ce solde négatif de 20 postes. Les charges de personnel représentent toujours 57,3 % des dépenses de fonctionnement. C'est beaucoup trop !

Nous voyons bien que des efforts sont entrepris, nous ne le nions pas, mais nous estimons qu'ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. Vous continuez à ne pas vouloir assumer une gestion réformatrice courageuse, mais pourtant nécessaire. Nous le regrettons.

Vous ne pouvez plus gérer une collectivité territoriale comme vous le faisiez, à votre arrivée au pouvoir, en 2001. Il faut aujourd'hui, quinze ans plus tard, repenser les moyens de satisfaire l'intérêt général. Combien de temps allez-vous continuer à vivre dans ce modèle vieillissant ? Quand allez-vous prendre acte de la nouvelle réalité financière et réinventer l'intervention publique à Lyon ? Vous devez repenser – nous le disons depuis plusieurs années – l'intégralité du fonctionnement de la Ville de Lyon.

Tout d'abord, vous devez remodeler les services et leur organisation. La diminution des effectifs, sans véritable stratégie globale d'optimisation, ne pourra conduire qu'à une dégradation de la qualité des services publics, préjudiciable à la population, et préjudiciable, indirectement, à la ville. La mutualisation avec la Métropole doit être le fer de lance d'une politique de ressources humaines crédible et intelligente. Il faut redessiner les services, plutôt que les dépouiller. La logique comptable, en la matière, ne peut pas suffire.

Ensuite, vous pouvez confier la gestion de certains services au privé, par une délégation, notamment, de service public. Cessez de confondre service public et gestion publique. Le tout municipal, auquel vous nous avez habitués, n'est pas possible, ni même souhaitable, même si certains dans votre majorité pensent le contraire. Le privé peut répondre à des besoins collectifs à des coûts raisonnables, tout en souplesse et sans des frais de gestion excessifs. Entendons-nous bien, nous ne sommes pas, par principe, anti-fonctionnaires. Nous ne sommes pas, par principe, anti-services publics assurés par le public. Ce qui doit primer, c'est la prestation de services, sa qualité et son coût. Le coût et la qualité, la qualité et le coût ensemble.

Monsieur le Maire, vous êtes à la croisée des chemins. Pour les trois derniers exercices budgétaires de votre mandat, soit vous décidez de revenir à la raison et de rentrer dans une gestion municipale du XXI^e siècle, c'est-à-dire que vous faites le choix de gagner en efficacité et en efficience, grâce notamment aux nouvelles technologies, soit vous continuez d'agir uniquement à la marge, en nous présentant des budgets comme celui qui vient de nous être présenté, c'est-à-dire insipide, le même que l'an dernier, à trois ajustements près.

À l'UDI, comme nous sommes pour l'audace ! Comme nous sommes pour l'innovation, comme nous sommes pour le courage politique, nous voterons contre ce budget.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers collègues, certaines choses ne changent pas à Lyon. En décembre, il y a la Fête des Lumières, la grève des TCL et le budget primitif. C'est un simple constat. Chaque année, en décembre, nous avons ces trois événements. Je vais parler du budget primitif.

Comme presque chaque année, nous pouvons nous extasier devant les jeux de lumière sur les façades de notre ville. Là-dessus, nous sommes d'accord, mais, comme chaque année, vous vous extasiez sur ce budget primitif, remarquable selon vous, Monsieur Brumm, et nous allons nuancer votre autosatisfaction, mais c'est pour vous aider.

À première vue, vous nous présentez un budget cohérent avec des hausses de recettes et de dépenses de 1,3 % de chaque côté, et des économies de gestion de 4 millions d'euros en dépenses et 4 millions d'euros en recettes – toujours étonnant de dire que vous faites des économies en augmentant vos recettes, mais c'est votre méthode. Il faut aussi préciser que ces économies de dépenses ne sont souvent pas réellement des baisses de dépenses, mais des moindres hausses, alors que les hausses de recettes sont, elles, bien réelles. Nous y reviendrons.

En fait, les dépenses globales de fonctionnement augmentent de 8,8 millions d'euros cette année, et les recettes globales de fonctionnement augmentent de 7,7 millions d'euros. À noter qu'en 2016, vous aviez prévu des dépenses en hausse de 3,4 millions d'euros seulement. Nous pouvons donc considérer que la hausse des dépenses continue, voire s'accroît cette année.

Si j'évoque d'abord les dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que constater un manque de cohérence, en tout cas dans la façon dont vous les présentez. Les charges à caractère général – il est vrai, cela a été mentionné – baissent de 1,4 %, notamment grâce au déménagement de la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui donne l'exemple en termes de mutualisation et d'optimisation financière. C'est suffisamment rare pour être souligné.

Quant à la masse salariale, c'est, avec 58 % des dépenses de fonctionnement, le principal poste de dépenses de la ville. Elle augmente encore de 2,9 % cette année, comme les années précédentes. Alors, nous savons que les mesures nationales y sont pour beaucoup, mais si je pouvais vous faire une suggestion, Monsieur le Sénateur, si le cumul des mandats pouvait encore servir à quelque chose, ce serait certainement pour faire passer des messages qui iraient dans le sens de plus d'autonomie de gestion de la fonction publique territoriale, messages que vous pourriez faire passer à Paris.

En termes d'économies locales, de nombreuses pistes ne sont pas assez explorées, à notre avis :

- la lutte contre l'absentéisme – nous en parlons souvent. Il était encore en hausse en 2015 au dernier bilan social, avec 30 jours d'arrêt maladie par agent et 21 pour maladie ordinaire. Une étude récente du cabinet Sofaxis chiffre à 2 067 euros par an et par agent le coût de l'absentéisme, ce qui représente, pour notre collectivité, environ 15 millions d'euros.

- la durée du travail des agents de la ville. Ils travaillent en moyenne 46 heures de moins que la durée légale obligatoire. Cela représente – c'est un fait – l'équivalent de 200 ETP et de 8 millions d'euros de masse salariale.

- En même temps, la motivation des équipes est essentielle. À la Métropole, vous essayez – difficilement – d'introduire une part de rémunération au mérite. Qu'en est-il ici ? Avez-vous travaillé dans ce sens ?

- Enfin, sur la gestion des ressources humaines, nous constatons que les techniques de gestion de notre collectivité doivent évoluer avec les nouvelles technologies. Elles ne le font qu'assez lentement. La dématérialisation progresse enfin un peu. L'obligation de réponse par fax ou courrier aux convocations du Comité technique a disparu depuis deux, trois mois. C'est bien, mais tout cela prend du temps.

Sur cette même thématique, la fameuse mutualisation, qui devait être source d'économies, tarde à donner des résultats : pas de traces dans ce budget d'effets à en attendre. À ce sujet, nous sommes toujours sans nouvelles du fameux Pacte de cohérence métropolitain, dont on nous a rebattu les oreilles à la Métropole, et sur ses impacts pour notre ville. J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous demander d'organiser une Commission générale, qui nous présentera les propositions que vous avez faites dans le cadre de ce Pacte de cohérence métropolitain, car nous n'en savons rien.

Hier, sur le même sujet, je sais qu'au Conseil d'administration du CCAS a eu lieu une présentation de votre projet de rapprochement des Antennes Solidarités et des Maisons du Rhône. Étant donné que le CCAS est complètement financé par la Ville de Lyon, une présentation de ce projet pourrait, dans le même cadre, avoir lieu, ici, en Conseil municipal.

Au gré des pages de votre rapport, nous voyons bien quelques efforts de rapprochement, de fusion, en tout cas, au sein de vos services lyonnais, comme la fusion du service Lyon en Direct et du service Courrier, mais pour un budget global plutôt en hausse. Nous voyons aussi la réunion de trois musées sous une direction unique, mais sans économies visibles là non plus – au contraire.

De manière plus large, il y a aussi de fausses économies, déjà évoquées ici : la suppression des déchetteries mobiles s'avère finalement plus coûteuse que le fonctionnement antérieur, du fait de la multiplication des dépôts sauvages d'ordures. C'est vrai que, pour la ville stricto sensu, c'est une économie. Vous avez refile le bébé, si j'ose dire, à la Métropole, mais les dépôts sauvages se multiplient et le service s'est dégradé pour les Lyonnais

En ce qui concerne les subventions versées par la ville, soit 80 millions d'euros, la stratégie n'est toujours pas claire. Sur la Culture, qui représente 20 % des dépenses de fonctionnement, par exemple, nous constatons notamment la baisse de subventions sur deux organismes, Les Nouvelles Subsistances et l'Institut Lumière, qui voient leurs subventions baisser de 100 000 euros chacun. Je vous pose une question. Si, pour Les Nouvelles Subsistances, nous approuvons et comprenons la diminution de cette subvention, qui représente moins de 6 % de leurs subventions, pourquoi la subvention de l'Institut Lumière baisse-t-elle également de 100 000 euros, ce qui représente une baisse de 17 % de sa subvention ? Cela n'apparaît pas comme une prime à la bonne gestion des établissements. Quant au gel de la participation de l'Opéra, c'est un exemple de ce que j'évoquais précédemment. Vous parlez d'économies de 66 000 euros. En réalité, c'est une moindre hausse, puisque la subvention est égale. Il n'y a donc pas de baisse de dépenses. Cela n'empêche pas la CGT de faire des siennes, puisque la semaine dernière, la première du spectacle « Une nuit à Venise » a été annulée. Grâce à la CGT, c'était encore une bonne action pour faire rayonner notre agglomération.

Sur les subventions, de manière plus générale, je ne comprends pas vraiment la logique, entre une baisse en moyenne de 2,3 % des subventions pour la Culture et une hausse de 7 % des subventions pour le Sport.

Autre sujet sur lequel nous revenons régulièrement, l'enveloppe des subventions aux associations pour la réforme des rythmes scolaires : elle augmente encore cette année de plus de 150 000 euros. Pourtant, vous nous dites que le taux d'inscription des enfants baisse. Il sera de 56 % en 2017, alors qu'il était la première année de près de 64 %, et l'année dernière, de 59 %. Cette réforme n'en finit pas de peser sur les comptes de la ville. Quand on recherche des économies, je pense que cela aurait pu en être une. Je le rappelle, cette réforme coûte 5 millions d'euros nets par an. On peut en faire des choses avec 5 millions d'euros, pour apprendre mieux à lire et à compter aux enfants pour ce montant.

Parmi les autres charges, enfin, si la subvention d'équilibre aux budgets annexes des Célestins et de l'ONL est gelée, leurs subventions d'équipement sont en hausse, plus quelques dotations supplémentaires que vous appelez « d'ajustement ». Au final, le financement est plutôt en hausse. Je pourrais multiplier les exemples en ce sens de ce manque de clarté.

Sur les recettes de fonctionnement, c'est beaucoup plus simple. Les produits de la fiscalité sont en hausse, d'environ 13 millions d'euros :

Avec l'effet de votre hausse de taux d'imposition en début de mandat, mais qui perdure chaque année.

- Les recettes de stationnement sont en hausse de 20 %, soit + 2,8 millions d'euros.

- S'ajoutent à cela quelques autres hausses de tarifs divers. Cette année, nous avons droit à une hausse du tarif des concessions dans les cimetières. Chaque année, il y a des innovations, pour un total de recettes supplémentaires, dues à des revalorisations de taux ou de tarifs de 4 millions d'euros.

Parallèlement, les dotations de l'État baissent de 6,7 millions d'euros. Au final, les hausses de recettes fiscales sont supérieures aux baisses des dotations cette année.

Un mot rapidement, pour terminer, sur l'investissement, en regardant votre actualisation des autorisations de programmes, nous constatons que celles relatives au Sport sont révisées à la baisse, ce qui nous inquiète au regard de vos récentes promesses concernant la piscine de Gerland. Nous vous demandons des éclaircissements et des garanties sur ce point précis, Monsieur le Maire, qui a fait l'objet de débats dans les mois qui se sont écoulés.

En conclusion, vous avez toujours du mal à contrôler vos dépenses de fonctionnement, parce que vous n'avez pas de vision sur la façon dont doit évoluer notre collectivité. Vous gérez au jour le jour avec, comme principal levier d'action, des hausses de tarifs et de taxes. Pour la première fois, votre épargne nette devient négative, et cela accroît votre recours à l'endettement – il est

vrai plus facile en ce moment, mais cela ne durera peut-être pas – pour financer vos investissements. Nous ne voyons pas beaucoup d'évolutions positives d'une année à l'autre. Nous voterons donc contre ce budget.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention portera sur le projet de budget 2017, et aussi sur l'actualisation des engagements pour le Plan d'équipement pluriannuel, qui lui est lié, et qui fait l'objet d'une autre délibération.

La baisse des dotations de l'État continue, même si la pression est un peu moins forte en 2017, que celle annoncée lors de la mise en place de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Cette baisse des dotations a des conséquences sur le fonctionnement de notre collectivité, sur la baisse de subventions aux associations, et sur nos investissements. Cette politique nationale d'austérité doit être réorientée, car elle fragilise les politiques sociales de lutte contre le chômage et toute forme d'exclusion, et les politiques de transition écologique et énergétique.

Priorité est donnée à l'Éducation et la Petite Enfance, avec des ouvertures de classes, la création de nouvelles écoles, la création de places en crèche. C'est une priorité que nous partageons, car les effectifs d'enfants accueillis à Lyon augmentent, et il est important de pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions.

Priorité est aussi donnée aux équipements de proximité, avec l'ouverture de deux nouvelles bibliothèques, des extensions et des réaménagements d'équipements sportifs, avec, en particulier, le maintien de l'ouverture de la piscine de Gerland l'été jusqu'à la construction d'un nouvel équipement. Priorité que nous partageons aussi, étant donné l'importance d'équipements de proximité en nombre et de qualité.

Pas de priorité en revanche aux investissements liés au plan climat, en particulier, la réhabilitation thermique des bâtiments municipaux, pour lesquels nous constatons une baisse des engagements des investissements pour le mandat d'environ 7 %. Sur l'aide à l'éco-rénovation du parc collectif privé de logements, nous constatons aussi une baisse de 200 000 euros de l'aide programmée. Ce n'est pas un bon signal à l'issue de la COP22 de Marrakech, où les engagements nationaux et internationaux sont réaffirmés, pour contenir l'augmentation des températures à moins de deux degrés. Ce n'est pas un bon signal non plus, alors que notre agglomération vient de connaître un des plus longs épisodes d'alerte à la pollution de l'air. Nous savons bien que les économies d'énergie sont profitables, aussi bien à la lutte contre le changement climatique, qu'à celle pour une meilleure qualité de l'air.

D'autres investissements sont certes revus à la baisse, pour l'aménagement des espaces publics ou le patrimoine. Les investissements liés au plan climat ne sont donc pas les seuls investissements concernés par une baisse, mais nous constatons aussi que certains domaines sont préservés, comme celui de l'extension de la vidéosurveillance, alors que son efficacité n'est toujours pas démontrée.

L'investissement du mandat devrait rester à son rythme de 100 millions d'euros par an. Certes, avec un recours accru à l'emprunt, mais Lyon restera moins endettée que d'autres collectivités avec une situation financière solide. L'actualisation des engagements d'investissement, décidée aujourd'hui, est un engagement jusqu'à la fin du mandat. C'est important de bien rester au niveau des engagements votés aujourd'hui, en particulier pour le climat.

Concernant l'action sociale, nous apprécions que la subvention au CCAS soit maintenue, et que l'effort concernant la production de logement social se poursuive. En revanche, la baisse de 1 million d'euros sur le mandat des investissements pour le logement social n'est pas un bon signal non plus. Nous attendions qu'ils soient maintenus au même niveau, au-delà de l'engagement triennal actuel. Il est important de mener une politique sociale efficiente, en raison de la crise économique actuelle qui perdure.

Un point particulier : l'année qui vient va voir une redéfinition du nouveau marché de la restauration scolaire. Cela doit être l'occasion de faire plus de place au bio et aux circuits courts. C'est important pour la qualité des produits dans les assiettes de nos enfants, et c'est un levier important pour le soutien à l'emploi local.

Notre ville a un rôle important à jouer pour soutenir l'emploi local, à travers la commande publique et les investissements, dans les domaines liés à la transition écologique. C'est important de tenir compte de cette dimension, quand il y a des choix à faire pour notre fonctionnement ou nos investissements. C'est bien d'emploi dont il s'agit, d'emploi tourné vers l'avenir, d'emploi local et non délocalisable.

Enfin, nous vous rappelons notre vœu que notre ville demande aux opérateurs financiers avec qui elle travaille des informations sur leurs investissements dans le secteur des énergies fossiles, et leurs investissements contribuant à la transition énergétique, et qu'à partir de là, notre ville oriente ses financements vers un soutien à une économie décarbonée. Cela peut être un levier puissant pour soutenir la transition énergétique.

Le vote de notre groupe n'est pas un chèque en blanc, il est lié à votre engagement à développer des services de proximité de qualité, à maintenir les politiques de solidarité. Nous attendons aussi que soient préservés les investissements pour la transition énergétique et écologique. Nous resterons vigilants sur ces aspects.

Nous voterons ce budget 2017, avec les réserves mentionnées dans mon intervention.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, nous ne voterons pas le budget 2017 de notre commune, et croyez bien, nous le regrettons. Nous ne le voterons pas, car nous avons des convictions et des valeurs d'hommes et de femmes de gauche.

Mes chers collègues, à l'heure où certains soutiennent que les notions politiques de droite ou de gauche n'ont plus de sens, je voudrais vous dire ceci.

Tout d'abord, accordons-nous sur un point. Gauche et droite républicaines peuvent se rejoindre parfois sur des sujets et même des valeurs, et l'antagonisme à tout prix n'a pas de sens. À Lyon, par exemple, la tradition humaniste échappe largement à cette dichotomie, et nous voyons bien que l'humanisme peut être porté, ou pas, à droite comme à gauche.

Il y a néanmoins une différence majeure entre gauche et droite. Elle se situe selon moi dans le volontarisme politique. Être de gauche, c'est ne jamais se résoudre à l'injustice, qu'elle soit individuelle ou collective. C'est ne jamais perdre sa capacité d'indignation face aux nombreux scandales environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires, générationnels, qui secouent notre société.

Être de gauche, c'est toujours garder comme horizon politique l'humain d'une part et l'égalité d'autre part. C'est agir pour sans cesse tendre vers cet idéal : que l'égalité de droit, qui est à la base de notre république, tende vers une égalité de fait.

Enfin, être de gauche, c'est l'inverse du laisser-faire, c'est ne pas croire en la main invisible du marché, qui redistribuera les richesses. C'est ne pas se satisfaire de la politique du ruissellement : « Produisons des richesses, une petite minorité en bénéficiera, et nous en redistribuerons quelques gouttes ou quelques miettes à la grande majorité. »

Être de gauche, c'est se donner les moyens de construire une ville inclusive, plutôt que d'avoir les yeux rivés sur les notations financières émises par des agences, comme Standard & Poor's, et leur fameux double ou triple A, qui ne veut pas dire grand-chose dans notre vie réelle.

Je vais anticiper les remarques que vous me faites toujours, Monsieur le maire, et c'est normal que vous me les fassiez, car nous n'appartenons pas à la même génération, et nous n'avons ni le même langage, ni les mêmes priorités.

J'anticipe donc ces remarques, en disant que se soucier des besoins réels des habitants, c'est avoir une attitude de responsabilité. S'indigner et agir, quand des femmes et des enfants dorment à la rue, c'est responsable. Se donner les moyens de protéger nos habitants de la pollution, c'est responsable. Et même l'impôt est responsable, car bien utilisé, il a une vertu redistributive. Vous avez choisi de n'augmenter les impôts qu'une fois en début de mandat. Mais, depuis, vous réduisez le nombre de nos services publics municipaux, contraignant les habitantes et les habitants à avoir recours au secteur privé, souvent plus cher. Parallèlement, vous augmentez les tarifs de nos services municipaux restants. Finalement, les Lyonnaises et les Lyonnais perdent sur tous les tableaux. Contribuables, ils payent plus d'impôts. Habitants, ils bénéficient de moins de services publics. Usagers, ils subissent une augmentation des tarifs.

Nous n'approuvons donc pas ce budget, car nous estimons que les choix politiques qui le sous-tendent ne permettent pas de répondre aux besoins réels des Lyonnaises et des Lyonnais.

Alors, oui, nous construisons une ville qui est belle. Les espaces publics, les jardins sont beaux. Mais nous construisons une ville qui est chère. Et désormais, même les classes moyennes ont du mal à s'installer et à se maintenir à Lyon, tant habitat, transports, services, loisirs sont devenus chers. Des communes limitrophes, comme Villeurbanne, Tassin, Caluire, par exemple, bénéficient d'ailleurs de ce mouvement, et accueillent de plus en plus ces classes moyennes qui quittent Lyon.

Alors, voyez, la beauté de la ville peut être une vertu. Certainement même, mais à une condition, il faut qu'elle soit partageable et qu'elle appartienne à tous.

Être partageable ne veut pas dire s'offrir juste aux visiteurs, aux gens qui traversent notre ville, en se disant : « J'aimerais bien habiter là, je passe là mais je ne peux pas y vivre, ce n'est pas pour moi. »

Une ville partagée et commune m'amène à mon dernier point, un point qui est cher au groupe Lyon Citoyenne et Solidaire : le patrimoine municipal. Comment qualifier la politique menée par l'exécutif municipal de vente à tout-va de notre patrimoine ? Là, pour le coup, je vous l'accorde. Cette politique n'est ni de droite ni de gauche. Elle est juste insensée. Car, quand nous aurons tout vendu, que restera-t-il aux Lyonnaises et aux Lyonnais ? De quoi pourrions-nous être vraiment fiers ? Que pourrions-nous vraiment partager ? Trois nouvelles cessions au moins sont prévues en 2017, dans les 5e, 9e, et 3e arrondissements. Que vendons-nous ?

Nous vendons l'ex-école maternelle et publique Kergomard, dans le 5e arrondissement, école dont la fermeture avait été votée ici même en 2010. Fermer une école publique pose déjà grandement question, mais après tout, c'est la conséquence des propos que je tenais il y a quelques instants. Des familles n'ont plus les moyens de vivre dans certains secteurs de notre Ville et d'autres font le choix du privé. Il y a peut-être, hélas, moins besoin d'écoles publiques... Au-delà de cette fermeture, sommes-nous sûrs qu'il n'y avait pas de besoin d'équipements publics, sportifs, sociaux, commerces ou services de proximité dans ce quartier de la Quarantaine, du 5e arrondissement ?

Que vendons-nous encore ? Un bâtiment dans le 9e arrondissement, qui accueillait le secteur Petite Enfance du Centre social Saint-Rambert, déplacé depuis dans d'autres locaux, rue Simondan. Un bâtiment qui accueillait 20 berceaux dans, je cite la mairie du 9e à l'époque, « un espace de verdure au calme ». Que vont devenir ces locaux, adaptés à la Petite Enfance, et ce magnifique « espace de verdure au calme » dans la ville ?

Enfin, nous vendons un bâtiment rue Baraban et un terrain rue Paul Bert, dans le 3e arrondissement. Bâtiment et terrains municipaux vendus à des promoteurs immobiliers privés. Ce bâtiment était celui de l'hôtel social la Charade, qui accueillait femmes et enfants en situation de vulnérabilité. Certes, il a été déménagé à proximité. Mais pourquoi ne pas garder ce site pour des services qui accompagneraient les besoins des personnes en vulnérabilité justement ? Et, surtout, pourquoi ne pas respecter l'âme et l'histoire de lieu, en innovant et en créant là, en cœur d'agglomération, à proximité des transports, un hôtel social métropolitain ? Car les places d'hébergement dignes manquent cruellement dans notre Métropole.

Je terminerai en disant que ces derniers exemples illustrent la mutation que vit notre Ville, une ville où l'on ferme des écoles, des crèches, des hôtels sociaux pour femmes et enfants, une ville devenue terrain de jeu pour des promoteurs qui, pour reprendre le titre d'un excellent documentaire, font « main basse sur la Ville ».

Alors, nous n'accompagnerons pas notre Ville, ni nos quartiers, dans ce mouvement-là. Pas plus que nous ne cautionnons un discours ni droite ni gauche, qui, pour nous, est le renoncement de toute volonté politique, toute action politique, au sens du commun et de l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous intervenons sur le budget primitif 2017 et les autorisations de programme et d'engagement du Plan pluriannuel d'équipement.

Au regard des éléments dont nous disposons dans cette loi de finances de fin de mandature présidentielle, ce budget reflète le sérieux et la sincérité de la gestion de la Ville de Lyon.

Écoles, logement social, gymnases et parcs publics sont les plus gros bénéficiaires des dépenses d'investissement sur 2017. Nous souscrivons à ces choix, contribuant à lutter contre les inégalités, en donnant accès à tous à des services publics fondamentaux, piliers pour la cohésion sociale de la Ville.

À mi-mandat, ce budget nous appelle à formuler trois souhaits.

Tout d'abord, poursuivre l'accompagnement des Lyonnais dans l'évolution de leur mobilité, pour une ville plus apaisée et respirable. Les transformations que Lyon a opérées pour devenir une ville courte distance, en appliquant une politique de mobilité structurante et réduisant l'usage de la voiture à 26 % des déplacements, font désormais partie de sa signature. Mais la transition « mobilitaire » doit encore susciter l'adhésion de tous les usagers, pour une adaptation aux changements à venir, tels que le déclassement de l'axe A6-A7. L'enjeu étant de réduire les émissions polluantes des transports, la Ville pourrait mettre en place de nouvelles incitations douces, pour favoriser l'évolution des comportements, comme :

- Expérimenter la mise en place d'indemnités kilométriques vélo pour les agents de la Ville ;
- Mettre en place un tarif spécifique pour les transports en commun, valable en période de pic de pollution ;
- Envisager un complément local au certificat qualité de l'air, obligatoire pour tous les véhicules, en conditionnant, par exemple, l'attribution d'une deuxième vignette de stationnement résident aux usagers de véhicules propres.

Notre deuxième souhait concerne la préservation des projets résultant du Plan climat énergie de la Ville. L'écologie portée par la Ville n'a pas vocation à être une variable d'ajustement de notre capacité à investir pour la santé et le bien-être des générations futures. La métamorphose de la Ville, résultant des aménagements et du plan de déplacements, réalisés ces 15 dernières années, est un legs durable. Cette contribution de la Ville pour l'avenir, nous la souhaitons entière, en connexion avec les actions de la Métropole et ses plans climat, oxygène et mobilités actives. Alors que le score obtenu en 2016 dans le cadre du label Cit'Ergie a progressé de deux points en un an, ces bons résultats devraient être soutenus pour atteindre l'objectif environnemental des 3 x 20. Écorénovation du parc privé, rénovation des installations thermiques, plans d'investissements énergétiques, ces champs d'action participent à ce que sera Lyon demain et nous y serons vigilants.

Troisième souhait : préserver nos effectifs de fonctionnaires de réductions massives. Les charges de personnel sont maîtrisées et les effectifs résistent à la cure d'amaigrissement que certains appellent de leurs vœux, en cette période de dotations frugales. S'il est tout à fait légitime de rationaliser, de déployer les effectifs, et de veiller à leur efficacité, leur réduction massive est un marqueur d'appauvrissement, comme nous pouvons l'observer aujourd'hui en Europe et notamment en Grèce. Les services publics sont créateurs de valeur ajoutée. Ainsi, en France, leur contribution au PIB est estimée à 17 %. Une étude de l'OCDE, rapportée dans Le Monde du 29 novembre, qualifie les biens et services produits par nos services publics de faiblement substituables, et souligne leur contribution dans la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Pour certains économistes, les infrastructures publiques seraient le quatrième facteur de la production. C'est un facteur d'attractivité du territoire, pris en compte par les entreprises dans le choix de leur implantation. C'est d'ailleurs ce que confirment les classements de Lyon pour son attractivité et son cadre de vie. Nos permanents de la république sont à l'origine des biens et des services de proximité, qualitatifs pour tous.

Notre territoire a changé, nous répondons à des enjeux de cohésion spatiale et sociale, de lutte contre le réchauffement climatique, de refondation de la solidarité, et d'adaptation à l'économie de notre siècle. Ces défis ne peuvent être remportés sans nos fonctionnaires, détenteurs d'un savoir-faire, facteur clé du succès de mission au service de l'intérêt général.

Notre groupe, Lyon Écologie et Citoyens, votera ce budget primitif et les autorisations de programme.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^{ème} arrondissement: Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers collègues, le budget primitif 2017 s'inscrit dans une politique financière budgétaire cohérente et pérenne.

Tout d'abord, notre Majorité s'est fixée comme priorité de préserver le pouvoir d'achat des Lyonnais, avec une stabilité fiscale locale. N'en déplaise à certains, nous sommes arrivés à ne pas augmenter les taux des impôts, depuis le début du mandat, contrairement à d'autres grandes collectivités, et ce, malgré une pression forte sur nos ressources, liée à la baisse des dotations de l'État.

La situation de Lyon est à ce titre exceptionnelle, avec une fiscalité directe locale qui reste en 2016 de moitié inférieure aux taux moyens nationaux. Le taux de la taxe d'habitation est inférieur à la moyenne nationale, avec 25,47 %, tout comme le taux de la taxe sur le foncier bâti, qui s'élève à 18,20 %, contre plus de 30 % en moyenne nationale. Cette exception, dans un contexte

national de hausse, n'a échappé à personne, sauf peut-être à certains membres de l'opposition. Et si nos recettes de fiscalité directe locale progresseront en 2016, c'est uniquement sous l'effet de la revalorisation des bases.

Conformément à la PPI, ce sont 112 millions d'euros qui seront prévus en investissement en 2017. La Ville de Lyon continue donc d'avancer, d'innover, et de réaliser en matière de logements, de transports, d'espaces publics, d'écoles, de crèches, de sport et de culture. Cela se traduit, notamment, dans le budget 2017, par 27 % d'investissement pour les Espaces publics, 25 % pour l'Éducation et l'Enfance, et 14 % pour la Culture et le Patrimoine.

Cette politique d'investissement ambitieuse favorise aussi l'économie et l'emploi. Nos chefs d'entreprise sont d'ailleurs très satisfaits de cette politique d'investissement, aussi bien à la Ville qu'à la Métropole.

Quid de l'endettement ? Il est soutenable. Lyon reste l'une des grandes collectivités françaises les moins endettées. Ainsi, le taux d'endettement de Lyon est de 59 %, alors qu'il est en moyenne de 86 % dans les villes de plus de 100 000 habitants. Rappelons que la dette par habitant est inférieure à 800 euros, et donc modérée, c'est-à-dire la moitié de celle de Marseille, Nice ou Lille, et un tiers de moins qu'à Bordeaux.

Notre équilibre budgétaire, c'est aussi la stratégie financière des marges de manœuvre, avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui préserve notre niveau d'épargne. La démarche de maîtrise des charges de fonctionnement est pragmatique. Elle se fixe pour seul objectif de renforcer la qualité et l'efficacité des services aux Lyonnais.

C'est un enjeu majeur de la soutenabilité de notre stratégie financière, pour continuer à investir sans augmenter les impôts, ni abîmer le service public local. Nos charges de fonctionnement diminuent donc en 2017, comme elles l'ont fait en 2015 et 2016.

En ce qui concerne la masse salariale, grâce à des efforts de simplification et de modernisation de l'Administration, le budget primitif 2017 réussit à contraindre le taux d'évolution de la masse salariale à hauteur de 2,9 %. La combinaison de tous ces efforts et la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes nous permettent donc d'envisager le maintien en 2017 de notre épargne brute à un niveau supérieur à 400 millions d'euros.

Nous démontrons une fois de plus que nos fondamentaux financiers sont extrêmement solides, et que notre stratégie financière est saine. L'Agence de notation Standard & Poor's a d'ailleurs salué dans sa dernière notation notre stratégie budgétaire. Cette notation démontre cette année encore que notre collectivité a les moyens de respecter ses engagements.

Pour conclure, ce budget primitif 2017 est un budget à la fois offensif, ambitieux, et responsable, qui témoigne de la volonté de concrétiser les engagements que vous avez pris devant les Lyonnais, Monsieur le Maire : ne jamais sacrifier l'investissement, maîtriser les dépenses de fonctionnement, emprunter de façon responsable, et ne pas toucher à la feuille d'impôts des Lyonnaises et des Lyonnais. Et, a priori de ce que j'entends tous les jours, sur les marchés et ailleurs, les Lyonnais sont plutôt satisfaits de ces orientations, même rue de la Quarantaine, que je ne savais pas, Madame Perrin-Gilbert, que vous aviez l'habitude de fréquenter. À l'occasion, nous irons ensemble pour voir ce qu'en disent les habitants de la rue de la Quarantaine. Je crois que le projet qui a été présenté devrait leur plaire, d'autant plus que du commerce en pied d'immeuble est prévu.

Le groupe Centre Démocrate votera ce budget primitif.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, le budget primitif dont nous débattons aujourd'hui, c'est en quelque sorte un budget de mi-mandat. Un mandat, qui depuis 2014, a été jusque-là marqué par des contraintes budgétaires sans précédent, notamment du fait de la baisse drastique des dotations de l'État. Le budget 2017 n'y déroge pas, même si la contribution initiale du bloc communal au redressement des finances publiques a été étalée sur deux ans. Et si nous avons peu de visibilité sur les années qui viennent, il est néanmoins évident que ces pertes de recettes pour notre Ville seront durables autant qu'elles sont profondes.

Ce budget 2017, il est donc intéressant de l'étudier à l'aune des exercices précédents et dans la perspective des suivants, puisque notre stratégie budgétaire et financière ne se fait évidemment pas au coup par coup, mais bien sur l'ensemble du mandat.

Ce que je voudrais avant tout souligner, c'est la solidité de ce budget, grâce à la montée en puissance du plan marges de manœuvre. Chaque année, nous prévoyons 8 millions d'euros d'économies de dépenses et de recettes nouvelles. Chaque année, nous les réalisons. Ces efforts de gestion nous permettent d'équilibrer notre section de fonctionnement, avec des dépenses qui augmenteront en 2017 au même rythme que les recettes, à hauteur de 1,3 %. Sans cela, et Richard Brumm l'a bien montré dans sa présentation, tous les voyants seraient au rouge. Aujourd'hui, au contraire, nous maintenons une situation financière solide pour notre Ville. Nous stabilisons ainsi notre niveau d'épargne brute, à plus de 55 millions d'euros. Nous stabilisons également notre encours de dette, autour de 400 millions d'euros. Enfin, mais c'est aussi là l'essentiel, nous stabilisons les dépenses d'équipement à un niveau élevé, avec cette année encore plus de 100 millions d'euros, qui seront investis pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Ces résultats sont le fruit d'un équilibre, équilibre entre nos fondamentaux financiers et le développement des services publics, équilibre entre la recherche d'économies et celle de recettes complémentaires, équilibre enfin entre les grandes missions essentielles de notre Ville.

J'étais revenue, lors du débat d'orientations budgétaires, sur notre politique en matière de ressources humaines, pour montrer comment les actions volontaristes que nous menons pour améliorer le bien-être et les conditions de travail de nos agents, pour revoir également l'organisation de nos services, pouvaient dans le même temps être un gage d'efficacité et d'économie. Un des graphiques présentés tout à l'heure l'illustre parfaitement bien. Les dépenses en termes de masse salariale vont certes augmenter d'environ 3 % par rapport à 2016, mais la quasi-totalité de cette augmentation est le fruit d'évolutions qui ne dépendent pas de nous, mais de mesures nationales que nous devons appliquer ou encore de l'effet du glissement vieillesse-technicité. Seulement 3 % de ces dépenses supplémentaires sont de notre fait. Je crois que chacun peut convenir que 3 % de 3 %, cela ne fait vraiment pas beaucoup, surtout lorsque nous continuons à ouvrir des équipements et à étendre l'offre de service public, comme nous le ferons encore en 2017.

Les Lyonnaises et les Lyonnais se rendent bien compte du résultat de ces arbitrages. En 2017, ils bénéficieront de nouvelles bibliothèques, pour que la culture soit accessible à tous les publics au cœur des quartiers. Ils profitent désormais, en nombre, du Centre Nautique Tony Bertrand, tout au long de l'année, avec des horaires élargis. Et nous poursuivrons également les efforts soutenus envers les petits Lyonnais, avec de nombreux travaux d'extension et de création de nos groupes scolaires, notamment, pour leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. En 2017, notre Ville s'agrandira, s'équipera et s'embellira, dans la continuité de ce que nous avons fait les années précédentes.

Les élus du groupe Lyon Centriste et Indépendants partagent la philosophie, la méthode et les arbitrages ce budget 2017, et c'est pourquoi nous le voterons favorablement.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens sur le budget primitif et sur l'actualisation du plan d'équipement pluriannuel.

Nous votons à nouveau un budget à la fois solide et compliqué.

Solide, car nous avons une gestion financière rigoureuse, depuis des années, je dirais même depuis 2001, et cela a dû se renforcer dans ce troisième mandat suite aux fortes réductions des dotations de l'État.

Solide par le dynamisme global de notre Ville et par le dynamisme de nos recettes fiscales.

Solide, car nos dépenses sont contrôlées. Par exemple, nous avons une masse salariale qui n'augmente que de 2,9 %, essentiellement suite à des mesures nationales, d'ailleurs légitimes, après des années de stagnation du point d'indice des fonctionnaires. La dette est maîtrisée et bien gérée, le recours à l'emprunt limité, les frais financiers en baisse, et notre capacité d'autofinancement reste élevée. Nous conservons en même temps des dépenses de fonctionnement de bon niveau, qui permettent à nos investissements de prendre vie par nos salariés qui les animent. Et nous continuons à investir, puisque les dépenses des équipements s'élèvent à plus de 111 millions d'euros.

Mais c'est aussi un budget compliqué.

Compliqué, car nous subissons une nouvelle fois des baisses des dotations de l'État. Et nous ne savons pas de quoi demain sera fait, soumis que nous sommes à l'avenir politique de notre pays. Or, dans le débat politique actuel, nous n'avons pas vu apparaître la question du desserrement de l'étau budgétaire, qui étouffe les collectivités et réduit leur capacité d'investissement. Les contraintes budgétaires dans lesquelles nous nous débattons ont une seule cause : la dette publique française. Elle est trop lourde, de fait, il faut la réduire, de fait, mais l'État s'est soumis aux logiques des marchés financiers et des banques par ses choix politiques. Il y aurait pourtant des pistes pour sortir de cet étau de la dette, autrement que par une réduction brutale des dépenses publiques. Ces pistes alternatives sont à explorer, mais il faut le vouloir et réussir à créer le rapport de force national et européen qui le permettra.

Compliqué aussi ce budget, car la poursuite obligée du plan marges de manœuvre se traduit au BP 2017 par 4 millions d'euros de recettes en plus, et 4,1 millions d'euros de dépenses en moins. C'est un effort pour les Lyonnais et les Lyonnaises, pour nos partenaires, pour les associations, même si nous veillons à conserver des tarifs sociaux avantageux, et à triCôté nos choix en finesse. Dans ce domaine, le maintien de subventions aux associations pour l'égalité femmes-hommes et pour les personnes handicapées est apprécié, après la baisse de 2016. En cumulé depuis 2015, les marges de manœuvre représentent 24 millions d'euros d'économies, ce qui est considérable. Il va falloir trouver encore 8 millions d'euros supplémentaires l'année prochaine, cela devient de plus en plus difficile.

Compliqué aussi, car la population augmente. Nous nous en félicitons, mais cela suppose d'assurer les services publics municipaux qui vont avec. Les besoins de la population augmentent aussi, suite à la montée du chômage, des petits boulots, des problèmes de santé. On peut se demander si, actuellement, les besoins ne vont pas plus vite que tout ce que nous pouvons faire de plus et de positif pour y répondre. C'est un vrai défi ! Notre Ville ne vit pas au-dessus de ses moyens, mais il faut veiller à ce qu'elle ne se développe pas en dessous de ses besoins. Nous alertons donc sur une autre version de l'effet ciseau : hausse des besoins, baisse des dépenses.

Compliqué encore, car nos investissements, s'ils restent à un niveau élevé, reculent un peu par rapport à 2016, impactés par la recherche de marges de manœuvre. L'avancement de la PPI s'en ressent. Il a certes fallu lancer de nombreuses études en cours de mandat, et la montée en puissance des réalisations est en cours, mais il faudra une belle accélération des opérations. Nous souhaitons en particulier que l'objectif social et environnemental fondamental de rénovation et de performance énergétique, actuellement en dessous des prévisions, soit atteint en fin de mandat. De même que l'agenda de mise en accessibilité de nos ERP soit bien respecté, car les personnes handicapées et les associations nous font confiance sur le sujet. Nous avons même été applaudis lors de la dernière Commission communale pour l'accessibilité.

Compliqué enfin avec nos RH, car, pour réaliser, il faut de l'argent et il faut des salariés qui préparent et instruisent les dossiers. Le solde de vingt postes nets en moins, après 26 postes en moins en 2016, tout en ouvrant de nouveaux équipements, montre l'effort porté par nos agents. Et les groupes politiques du Conseil municipal qui veulent encore supprimer des postes doivent dire précisément où ils veulent le faire.

En même temps que tous ces aspects difficiles, il faut souligner que nous essayons toujours de répondre aux besoins de la population, et nos réalisations restent nombreuses, visibles dans les rues, ou ressenties en termes de service rendu. Cela va des résidences personnes âgées, qui vont être totalement rénovées à la fin du mandat, à la construction de trois groupes scolaires nouveaux [...] – Interpellation de Monsieur Guillaud : « Fini Madame Rabatel ! » - J'ai presque fini, c'est la seule intervention de mon groupe ce soir [...] – Autre interpellation inaudible – Il ne me reste que quelques lignes, je ne trouve franchement pas cela correct ... En passant par l'accompagnement des clubs sportifs, qui montent en grade, comme l'AS Duchère, par l'ouverture de deux bibliothèques, par les nombreux projets urbains en accompagnement de la Métropole, par la politique de solidarité soutenue

du CCAS, par la politique culturelle qui fait notre renommée, ou par la production de logement social, auquel tient fortement notre groupe.

Au total, le groupe Lyon Gauche Solidaires, conscient des équilibres que nous préservons et du développement de la Ville que nous accompagnons, votera ce budget primitif 2017 et ses délibérations annexes.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert, Maire du 9^{ème} arrondissement : Chers collègues, Le groupe Socialiste et apparentés approuvera ce budget, qui, dans un contexte contraint, permet de continuer à investir au rythme prévu, en préservant l'avenir, c'est-à-dire notre endettement, et en préservant aussi le porte-monnaie des lyonnais, puisque le taux d'impôts n'augmentera pas l'année prochaine.

Un contexte contraint, parce que, cela a été rappelé précédemment, malgré l'annonce récente du président de la République, la contribution du bloc communal au rétablissement des finances publiques représente, pour notre ville, une perte cumulée de près de 40 millions d'euros sur notre dotation forfaitaire. Malgré cela, Richard Brumm nous en a fait la démonstration, nos finances sont maîtrisées.

Il est vrai que, pour paraphraser un slogan de mai 1968, on ne tombe pas amoureux d'une note de Standard & Poor's, mais tout de même, la réévaluation de notre note, cela veut dire que nos fondamentaux sont sains. C'est évident de bon augure pour le développement de notre Ville, surtout lorsque l'on connaît l'incertitude dans laquelle nous sommes pour les années à venir.

Oui, il faut être volontariste, mais c'est bien de le dire, c'est encore mieux de s'en donner les moyens. Pour nous donner les moyens de notre action, nous avons adopté ce plan de marges de manœuvre, qui nous a permis de neutraliser l'effet ciseau, qui aurait été naturellement induit par le recul des dotations, cela, sans augmentation des taux de 2017, et malgré une progression de la masse salariale de près 3 %. D'abord, des mesures exogènes, dont nous ne sommes pas responsables, entraînent des augmentations. Madame Balas, lorsque la Ville se développe, lorsque de nouvelles bibliothèques, de nouveaux restaurants scolaires sont ouverts, lorsque des enfants sont accueillis dans le cadre des rythmes scolaires, il y a besoin de personnel. Derrière des chiffres, il y a des hommes et des femmes, qui servent nos concitoyens. Il faut retenir, que, malgré cette augmentation de 3 % de la masse salariale, et la non-augmentation des impôts l'année prochaine, il n'y a pas d'effet ciseau, et malgré, également, la maîtrise de la dette. Cette dette, elle est maîtrisée depuis 2001, avec un endettement par habitant inférieur à 800 euros, quand il est en moyenne autour de 1 200 euros par habitant dans les autres grandes villes de France, et avec une capacité de désendettement inférieure à six ans. Vous nous dites, Madame Balas, que cela ne durera peut-être pas, mais cette situation de l'endettement de la ville dure depuis 2001. Vous pouvez peut-être nous faire confiance pour les années qui viennent, si, depuis 2001, nous avons réussi à maîtriser l'endettement de la Ville. Et cela, enfin – c'est ce qui est important pour les Lyonnais, sans réduire notre rythme d'investissement.

Il n'y a pas que les touristes qui passent en voiture, chère Madame Perrin-Gilbert, qui voient que notre ville se développe. Il y a aussi des femmes, des hommes, y compris des quartiers populaires, qui constatent l'attention qui leur est portée, avec un budget d'investissement toujours supérieur à 100 millions d'euros par an – 112 millions d'euros pour les dépenses d'équipement en 2017, consacrés à la réalisation de notre plan d'équipement, en particulier dans les domaines, scolaires (nous ouvrons des écoles), de l'enfance, du sport, de la culture (nous ouvrons des bibliothèques). Je n'ai pas bien compris, et si, moi, je n'ai pas bien compris, je ne suis pas sûr que les habitants de Saint-Rambert, qui, peut-être, regardent la télévision, aient bien compris ce que vous avez voulu dire, lorsque vous avez parlé de fermeture d'une crèche à Saint-Rambert. Ou alors, il faudra que vous alliez expliquer aux habitants du quartier populaire du Vergoin, que vous prétendez défendre, que ce n'était pas une bonne idée de regrouper centre social, MJC et crèche, à proximité de leur quartier, alors qu'auparavant, il existait deux équipements, uniquement sur le plateau. Je crois même que, non seulement les habitants du Vergoin, mais aussi les jeunes du plateau de Saint-Rambert, mais aussi les parents de Saint-Rambert, sont très heureux de voir ce pôle social, où il y a autant de berceaux qu'avant. Nous allons bientôt ouvrir une nouvelle crèche dans le quartier de l'Industrie, qui fait partie de Saint-Rambert. Je ne vois donc pas l'allusion qui était la vôtre au sujet de la Petite Enfance, dans le 9^e arrondissement.

Oui, mes chers collègues, c'est parce que, depuis 2001, nos finances sont bien gérées, c'est parce que nous ne sommes pas, à la différence de certaines grandes villes de France, contraints de choisir entre augmentation des impôts, ou baisse des investissements, ou augmentation de l'endettement, voire, pour certaines villes, les trois à la fois, que nous pouvons être, à l'image de ce budget 2017, confiants pour l'avenir de notre Ville, confiants pour le développement de la Ville, pour la qualité de vie des Lyonnais et des générations futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, quelques remarques.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Quelques remarques et quelques mots pour rassurer un peu nos collègues.

Tout d'abord, Monsieur Broliquier, je vous indique qu'il n'y a pas de dépenses transférées à la Métropole. Je voulais surtout vous dire, Monsieur Broliquier, que vous m'avez presque fait de la peine. L'année dernière, jusqu'à la fin de votre intervention, je me suis dit qu'il s'agissait peut-être d'un miracle, que vous alliez voter le budget, et, au dernier moment, vous vous êtes repris. Tandis que, là, vous avez annoncé la couleur. Ce budget, qui est pourtant, par bien des aspects, à défaut d'être admirable, convenable, même pour les gens difficiles, vous l'avez traité d'insipide. Je suis persuadé que beaucoup de maires, de toutes couleurs, aimeraient présenter un budget comme celui-ci. J'espère donc que vous regrettez déjà ce mot insipide, qui me paraît très excessif.

Quant à Mme Balas, je la rassurerai au moins sur deux points. Pour l'Institut Lumière, il n'y a pas de baisse de la ressource, puisque ce que nous enlevons, nous, est compensé par les sommes auxquelles abonde le casino dans le cadre de l'article 34. Ne soyez pas inquiète pour l'Institut Lumière. Ne soyez pas inquiète non plus pour l'endettement. Nous vous avons présenté un superbe tableau. Je vais peut-être le faire agrandir et vous l'offrir. Il n'y a pas de risque immédiat – peut-être que, dans 50 ans, nous aurons un endettement plus fort. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Enfin, je rassurerai aussi Mme Perrin-Gilbert, qui craignait, semble-t-il, que la Ville ne se vide et ne devienne une ville de riches. Je dirai simplement que, dans les 7e, 8e, et 9e arrondissements, qui ne sont pas les arrondissements les plus riches de la Ville, la population augmente et les écoles sont totalement remplies. Je crois que, là aussi, votre inquiétude est trop anticipée.

C'était, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire, qui n'était pas bien méchant, mais j'ai eu un peu de peine quand même.

M. LE MAIRE : Vous êtes une âme sensible, Monsieur Brumm !

Chers collègues, évidemment que ce budget est bon et que beaucoup de villes voudraient pouvoir en présenter un pareil. Vous voyez, à force d'être dans la qualité, on finit par croire qu'elle est naturelle.

Mme Balas commençait son intervention, en disant : « Comme chaque année, la Fête des Lumières... » Non, Madame Balas, pas comme chaque année, parce que, l'année dernière, nous ne l'avions pas tenue, parce qu'il s'était passé un certain nombre d'événements.

Si vous saviez, cette année, ce qu'il nous a fallu de travail, de labeur, avec les services de l'État, avec les services du SMDIS, avec les services des hôpitaux civils de Lyon, avec les services de la Croix-Rouge, pour organiser cette fête, et faire qu'elle se passe dans la sérénité, vous verriez que, derrière ce que vous considérez comme normal, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'heures de travail. Si les choses n'étaient pas gérées comme elles le sont dans cette municipalité, beaucoup auraient renoncé.

Mes chers collègues, inutile d'être très versé dans les finances publiques, mais, quand le montant de dette est inférieur, en 2016, à ce qu'il était en 2001 – regardez la dette de l'État, avec des gouvernements divers-, nous pouvons nous dire que ce n'est pas trop mal géré. Si nous n'avions rien fait, il serait possible de dire : « Ils ne se sont pas endettés, mais la Ville a stagné. » Y a-t-il un Lyonnais, aujourd'hui, sans parler des touristes, qui pense que la Ville a stagné ? Non. Je dois dire que, à la fois les touristes, mais les Lyonnais, sont même fascinés par la dynamique que connaît notre Ville, et qu'elle connaît évidemment de tous points de vue.

D'un point de vue économique, quelle ville, aujourd'hui, se développe davantage que notre agglomération ? Je n'en connais pas. Un classement est sorti encore il y a une dizaine de jours, nous étions la dixième ville européenne du point de vue de l'attractivité économique. Pas mal, quand même ! Dans les classements de ces villes, il y a toutes les capitales d'Europe. On dira : « L'économie, l'économie... » L'économie, mes chers collègues, c'est l'emploi. Ce sont les 10 000 emplois que nous avons créés l'année dernière dans notre agglomération.

Pour ceux qui parlent de la misère du peuple, la création d'emplois, c'est un élément important, pas dans le langage, pas dans la théorie, mais dans la vie quotidienne des gens. Il y a ici des élus qui sont tellement loin de la vie quotidienne des gens, qu'ils ne savent même plus de quoi ils parlent. Les Lyonnais savent faire la différence. Ils savent faire la différence entre responsabilité et irresponsabilité. Ils savent qu'aujourd'hui, notre Ville se développe économiquement, et que, parce qu'elle se développe économiquement, elle attire un certain nombre de personnes.

Attirons-nous uniquement les riches ? M. Le Faou pourrait dire que la moitié des logements que nous construisons dans cette agglomération sont des logements sociaux. Lorsque nous faisons à la Confluence des nouveaux quartiers, ce sont effectivement des quartiers qui abritent à la fois les classes moyennes, à la fois les classes aisées, mais également les classes populaires. Lorsque nous sommes en train de rénover la Duchère, nous remettons des couches moyennes, là où n'existaient que des logements sociaux. Allez voir Mermoz Nord ! Vous verrez la différence entre ce qu'était Mermoz Nord, il y a encore dix ans, et ce qu'est ce quartier aujourd'hui. Nous avons lancé, en début de semaine, à la Métropole, la rénovation urbaine de Mermoz Sud, là où il y a 100 % de logements sociaux, de manière à remettre de la mixité sociale.

D'un point de vue social, je crois que personne n'a à rougir. Effectivement, ce n'est pas le social de l'incantation. C'est le social de la transformation réelle, celui qui parle à chacun des Lyonnais, parce qu'ils voient comment la vie dans notre Ville devient chaque jour un peu plus confortable.

Après, on nous parle de l'environnement. L'environnement, mes chers collègues, cela sera bientôt le déclassement de l'A6-A7. Croyez-vous que cela se fait par un coup de baguette magique, tout cela ? Non. Ce sont beaucoup d'efforts, de travail, de volontarisme, pour faire changer les choses.

L'environnement, excusez-moi, mais, quand un certain nombre de villes aujourd'hui sont en train de requalifier leurs fleuves, leurs rivières, leurs bords de mer, l'exemple, ils le prennent à Lyon, sur les berges du Rhône, sur les rives de Saône. Quand nous regardons nos grands parcs, le Parc du Vallon, le Parc Blandan, le Parc du Clos Layat, nous constatons que cela a bougé, en l'espace de quelques années. Pourquoi cela a-t-il bougé ? Parce que nous nous donnons les moyens de faire bouger.

Il y a ceux qui sont dans la parole, qui se contentent de juger, d'émettre des jugements tellement éloignés de la réalité que cela n'a aucun sens, et il y a ceux qui se mettent les mains dans le cambouis. J'ai commencé par être maire d'un arrondissement. Il était totalement sinistré. Aujourd'hui, c'est un de ceux qui connaissent la plus grande dynamique économique et la plus grande dynamique sociale. Regardons la Duchère. Souvenons-nous de ce que c'était il y a 15 ans et de ce que c'est aujourd'hui. Oui, cela, c'est la réalité ! Nous pouvons nous dire que la vie quotidienne a changé pour les habitants de ce quartier.

Mes chers collègues, pourquoi faisons-nous tout cela ? Parce que, pour faire plaisir à M. Kismoune, je rappellerai la méthode lyonnaise. Nous savons travailler entre la puissance publique et le secteur privé. Nous savons que, comme l'argent public est rare, il doit être un levier, qui permet de faire venir de l'argent privé. Lorsque nous faisons la Cité de la Gastronomie, nous le faisons avec des fonds privés. La rénovation de l'Hôtel-Dieu, qui, demain, va faire le bonheur des Lyonnais, ce sont 250 millions d'euros d'investissement. Notre budget, pour ce mandat, ce sont 600 millions d'euros d'investissement. Croit-on que c'est uniquement avec l'argent public qu'une ville peut se transformer ? Non. Nous pouvons donner la direction, inventer les solutions, mais ensuite, il faut faire en sorte que des personnes aient envie de venir dans cette ville, pour pouvoir la faire aller de l'avant.

Mes chers collègues, c'est ce qu'ensemble nous faisons. Je ne sais pas si c'est la tradition de la gauche humaniste, mais il me semble que, quelque part, la gauche humaniste, qu'elle soit proudhonienne, saint-simonienne, ou catholique, c'était celle surtout qui s'occupait des gens, et qui ne théorisait pas des grandes idées vides de sens, qui ne s'appliqueraient finalement à personne.

Nous allons passer au vote du budget primitif 2017 par chapitres budgétaires et articles spécialisés.

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Les groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix les Etats spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je vous propose de maintenir un tiers de la fraction de reversement pour l'année 2017 de la taxe sur les spectacles au CCAS. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(M. Boudot a voté contre.)

(Applaudissements.)

Nous avons négocié avec Mme Aït-Maten. Nous avons adopté l'ensemble des budgets. Nous passons à M. Brumm, pour l'attribution de subventions à divers organismes.

2016/2614 – Actualisation des Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, je pense qu'il faudrait faire voter sur le 2614.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Avis contraire ? Abstention ?

Vous voyez, je ne suis pas un garçon difficile.

M. BRUMM Richard : Je vous en remercie. C'est agréable.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot ont voté contre. Abstention des groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2589 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2017 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le rapport 2589 a trait à l'attribution de subventions à divers organismes, approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement. La Commission a rendu un avis favorable, naturellement.

Mme CHEVALLIER Françoise : Je vais intervenir, puisque M. Tête est absent pour contraintes personnelles.

Nous votons aujourd'hui les attributions des subventions aux associations, notamment les attributions aux associations et clubs sportifs.

Beaucoup d'associations vivent actuellement un moment difficile, avec une répercussion des contraintes budgétaires que connaissent les collectivités, sans parler de la politique outrancière de la nouvelle majorité du Conseil régional.

Nous votons ce jour la baisse ou le gel d'un nombre important de subventions aux associations dans différents secteurs.

Dans ce contexte, nous pensons que les clubs sportifs professionnels et leurs associations ont encore des soutiens très importants, voire trop importants de la part de notre Ville.

Certes, le club le plus riche, l'OL, ne perçoit plus de subventions depuis 2016, mais nous lui achetons encore des prestations, alors qu'il a choisi de quitter notre Ville. De même, nous soutenons encore beaucoup son association, alors que son avenir se dessine et se décide à Décines.

De même, cette année, le soutien au LOU Rugby augmente de 70 000 euros. Si nous regardons bien, la Ville double son soutien au club professionnel. C'est beaucoup et beaucoup trop, quand les associations de quartiers, de sportifs amateurs, d'expression culturelle et d'éducation populaire doivent faire face à des difficultés.

Nous pensons que ces clubs n'ont pas besoin de ces subventions et que celles-ci devraient être affectées à des structures de proximité.

Nous voterons cette délibération, sauf les subventions à l'OL et au LOU Rugby, pour lequel il y a un doublement de la subvention. Pour ces clubs, il existe aussi un achat de prestations qui pourraient être largement diminuées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2629 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) – Exercice 2015

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de l'approbation du rapport des mandataires, en l'occurrence la SEM Lyon Parc Auto pour l'exercice 2015.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole aux différents groupes, je voudrais – je ne sais pas de quoi nous allons parler – présenter quelques aspects de l'activité de Lyon Parc Auto. Nous avons son Président, Louis Pelaez, qui pourra répondre à toutes les questions sur l'activité de Lyon Parc Auto. Auparavant, j'aimerais que M. Le Faou, qui suit ce dossier, puisse plus globalement nous présenter ce que nous avons fait l'autre jour en Conseil de Métropole. Il est bien que les conseillers municipaux puissent connaître ce que sera la rénovation du centre commercial de la Part-Dieu, qui va impliquer quelques conséquences en termes de parking, puisqu'il faut d'abord déconstruire avant de reconstruire, pour réhabiliter l'ensemble de ce centre.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire, si vous nous l'accordez, ce sera une présentation à deux voix. Je présenterai plus spécifiquement le projet de rénovation du centre commercial de la Part-Dieu, et notre collègue, Louis Pelaez, Président de LPA, présentera les mesures spécifiques d'accompagnement, mises en place par LPA dans le cadre de ce projet.

Nous commençons cette présentation par un certain nombre de rappels. La Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire de France. C'est le cœur stratégique de la Métropole lyonnaise. C'est un peu le cœur du réacteur de notre agglomération.

Nous mettons en œuvre, sur ce quartier de la Part-Dieu, un important projet urbain, avec trois principaux objectifs :

Faire en sorte que ce quartier tertiaire devienne un quartier de référence en Europe ;

Permettre, au travers de la mise en œuvre de ce projet, de repenser les mobilités autour de la gare ;

Enfin, faire en sorte que le quartier de la Part-Dieu devienne un quartier à vivre, un quartier de destination, en y créant des logements, des espaces publics supplémentaires, une offre de services renouvelée, de nouveaux commerces et des équipements.

Comme vous le rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Maire, ce projet est issu d'une démarche partenariale entre des acteurs privés et publics, pour lequel nous escomptons un effet de levier important. En investissant un euro d'argent public, nous escomptons un effet de levier de 2,5 à 3, ce qui permet de massifier les investissements prévus sur ce secteur.

Le centre commercial, que tout le monde connaît, est certes ancien, mais il est dynamique, avec 35 millions de visiteurs par an, et 267 enseignes. Dans son concept de centre commercial est plutôt aujourd'hui une boîte fermée et peu ouverte sur le quartier. Tout l'objet de ce projet est de permettre la réalisation d'un certain nombre de perméabilités, au niveau du centre commercial, de le rendre plus ouvert sur son quartier, et de transformer les usages d'un certain nombre d'espaces, qui existent au niveau du centre commercial.

Les enjeux sont de diversifier le centre commercial, de le rendre plus perméable, et enfin, d'augmenter sa modernité.

Les vues aériennes qui vous sont présentées vous permettent de comparer la situation avant et après, avec notamment une réutilisation de la cinquième façade du centre commercial. Nous souhaitons la transformer en espace public et en espace de destination, avec un certain nombre de commerces qui seront installés sur le toit du centre commercial, ainsi qu'en transférant les cinémas, qui sont aujourd'hui installés dans le centre commercial.

En synthèse, le programme de rénovation comprend un certain nombre de principes :

Créer de nouvelles entrées, pour rendre plus attractif ce centre commercial, et améliorer la desserte du centre.

En lien avec l'ensemble du projet Part-Dieu, nous le savons aujourd'hui, lorsque nous sortons de la gare, notamment côté place Béraudier, l'accès au centre-ville est peu lisible. Nous allons travailler sur l'ensemble des espaces publics, et améliorer aussi

la perméabilité au niveau du centre commercial, en créant une nouvelle galerie traversante, qui longera la rue Servient, et qui permettra, à la sortie de la gare, de se rendre beaucoup plus facilement, à pied, en direction du centre-ville.

Travailler sur la réalisation d'une nouvelle façade, sur la rue Bouchut. Ceux qui pratiquent la rue Bouchut le matin peuvent constater, notamment, un certain nombre de livraisons. Il s'agit de réorganiser complètement les livraisons du centre commercial, et de les rendre plus commodes, notamment pour le trafic et le transit des camions ou des camionnettes, qui desservent le centre commercial.

Le réaménagement total du toit, en le transformant. C'est aujourd'hui un parking. Il sera transformé en une vaste place suspendue. La surface de cette future place suspendue sera, en nombre de mètres carrés, quasiment équivalente à la surface de la place des Terreaux. Cela permettra de donner aux Lyonnais, à nos concitoyens, un nouvel espace public au sein du quartier de la Part-Dieu.

La modification de ces différents espaces est présentée, avec une vue sur les trémies en hélice qui desservent le parking de stationnement. Nous présentons ce que cela sera demain, avec cette perméabilité, au niveau du centre commercial. Elle permettra, depuis l'extérieur, de voir ce qui se passera à l'intérieur, et d'avoir une vision sur les commerces qui seront installés à cet endroit.

Les deux vues, actuelles et de demain, de l'entrée Servient, à l'arrière de la Cité administrative d'État, sont présentées. La traversée Servient sera parallèle au tramway. Elle permettra, depuis la gare, de rejoindre beaucoup plus facilement le centre-ville, et de redonner également une aménité à ces espaces, avec un caractère végétal beaucoup plus marqué que ce que nous connaissons aujourd'hui, avec un environnement de béton et de bitume.

La future entrée Bouchut sera totalement réaménagée, avec un travail sur la perméabilité du centre commercial, en mélangeant une paroi en verre et la paroi en béton existante, qui sera réhabilitée et retravaillée. Des fenêtres urbaines seront créées à l'intérieur du centre commercial. Elles permettront d'avoir une vue sur la ville.

La future entrée Vivier Merle sera aménagée avec un système d'escaliers et d'escalators mécaniques, qui permettra aux piétons de rejoindre l'espace supérieur, qui est aujourd'hui la dalle de parking, et qui sera demain transformé en espace public. Cet espace sera accessible au public sur le toit du centre commercial, avec l'implantation d'un certain nombre de commerces, notamment en restauration, ainsi que les cinémas, qui sont aujourd'hui localisés dans le centre commercial. L'autre particularité de cet espace est qu'à travers d'un certain nombre de cônes de vue, que nous avons souhaité préserver, une vue sera ouverte sur la balme de Fourvière. La basilique de Fourvière pourra être contemplée depuis cet endroit.

Ce projet, en quelques dates et quelques chiffres clés, ce sont 240 enseignes aujourd'hui et 127 000 mètres carrés de surface de vente. Demain, ce seront 80 nouvelles enseignes, soit 320 boutiques, après la réalisation du projet, le déplacement des salles de cinéma, et donc la création d'un multiplexe de 18 salles.

Quant au calendrier prévisionnel, le permis de construire est déposé. Il est en cours d'instruction. Nous escomptons une délivrance de ce permis pour l'été 2017. Les premiers travaux démarreront dès le premier semestre 2017, avec notamment les travaux de désamiantage du parking et d'évacuation des réseaux. Le début des travaux de démolition du parking du centre commercial de la Part-Dieu débiteront à la rentrée 2017. La livraison est escomptée pour le premier trimestre de l'année 2020.

Je rappelle que ce projet est un projet 100 % privé. Ce qui est important et significatif en la matière, c'est la massification des investissements qui se feront sur ce secteur, et la création d'emplois, avec de nouvelles enseignes. Ce sont 320 millions d'euros d'investissements privés. En face, ce sont les travaux de la gare, plus tous les travaux annexes autour de la gare, qui vont représenter quasiment 500 millions d'euros supplémentaires. Cela signifie, sur un territoire très restreint, un investissement très massif de la puissance publique, mais en accompagnement du privé, avec un effet de levier significatif, qui sera encore accentué avec la création d'un certain nombre d'immeubles tertiaires, qui sont, pour certains d'entre eux, d'ores et déjà avancés. Je pense notamment à Sky 56, au futur campus Orange, dont les travaux vont bientôt démarrer, et enfin, au projet Silex 2, pour lequel nous avons réalisé une présentation il y a quelques jours au SIMI, à Paris, afin de démontrer tout l'intérêt de ce projet immobilier. Il montre, sur le secteur de la Part-Dieu, l'intelligence de ce projet. Il permet de mobiliser à la fois de l'argent public et de l'agent privé, pour faire en sorte que ce quartier soit un quartier de référence demain, à la fois pour notre agglomération, et bien évidemment en France et en Europe.

M. PELAEZ Louis : Pour en arriver là, il faut passer par une phase de démolition, et notamment de démolition du parking. Il n'y avait pas le choix. J'ai déjà quelques retours de personnes qui me demandent pourquoi nous n'avons pas anticipé et construit le nouveau parking, comme nous le faisons aujourd'hui à Saint-Antoine, avant de démolir l'ancien. Sur ce secteur, c'était totalement impossible.

J'interviens sur ce dossier au titre de LPA, sur deux aspects :

Celui habituel de LPA, d'accompagnement de la collectivité dans ses projets, comme LPA l'a toujours fait, notamment dans la réhabilitation de toutes les plus grandes places de Lyon.

Celui aussi de faire en sorte que les abonnés de ce parc se voient offrir une solution de rechange, et, surtout, d'offrir le maximum de solutions de stationnement pendant cette période de travaux, qui, nous l'avons vu par la présentation de Monsieur Le Faou, nous permettra une évolution spectaculaire de ce secteur, ce dont tout le monde se réjouira.

Nous avons aujourd'hui un parking dépassé, qui n'est pas en très bon état. Il aurait de toute façon mérité de très lourds travaux. Ce parking compte 3 000 places. Nous savons qu'il est surdoté, depuis plusieurs années. Il est donc sous-utilisé depuis maintenant plusieurs années. Nous avons, pour ce parking de 3 000 places, un taux d'occupation moyen la semaine qui est à peine de 55 %. Quotidiennement, un peu moins de 1 600 places sont occupées sur les 3 000, pendant la semaine. Le taux d'occupation est à peine de 77 % le samedi, qui est pourtant la journée d'affluence à la Part-Dieu. Seulement environ 2 000 places sont donc utilisées sur les 3 000 disponibles.

Il convient de signaler que 450 places sont maintenues sur le toit, au moins jusqu'au mois de novembre, voire décembre 2016. Il en restera 150 jusqu'en 2019.

Nous avons, sur ce parking, 749 abonnés de LPA. Nous allons les relocaliser. Je l'évoquerai ensuite.

Finalement, face à cette situation extrêmement catastrophique que certains nous annoncent, il reste en moyenne 450 places pendant les premiers mois de travaux à trouver en semaine, et 750 lorsque les places ne seront plus maintenues sur le toit. Ce sont environ 700 places à trouver le samedi et, un peu plus tard, 2 000 places.

Il existe une offre de stationnement extrêmement importante sur ce secteur. Nous allons l'utiliser, d'autant que certains parkings ne sont pas aujourd'hui complets. Ce sont notamment les parkings gérés directement par Unibail et le centre commercial, le parking des Cuirassiers Oxygène, qui, en moyenne, a 500 places libres en permanence. Ce sont aussi, pour ce qui concerne LPA, le parking Bonnel Servient, qui est à peine à 10 minutes à pied du centre commercial, avec 200 places de libre en moyenne. Nous pourrions également évoquer le parking Brotteaux, qui se situe un peu plus loin, et qui bénéficie de places libres en permanence.

Sincèrement, nous avons beaucoup étudié ce dossier à LPA, et nous ne sommes pas très inquiets pour les problèmes de stationnement, notamment la semaine. Le samedi, qui est la grande période d'affluence, le parking Cuirassiers Oxygène a toujours en moyenne 400 places libres, le parking Bonnel Servient a 350 places libres en moyenne, et le parking de la gare Part-Dieu, à toute proximité du centre commercial, à moins de cinq minutes à pied, beaucoup moins utilisé, avec entre 800 et 1 000 places libres en moyenne.

Je sais qu'une inquiétude existe pour les spectateurs et les abonnés de l'Auditorium. Je tiens à les rassurer. C'est un public que nous connaissons bien à LPA. La très grande majorité des spectateurs et abonnés de l'Auditorium utilisent déjà le parc des Halles. Cela ne changera rien pour eux. Ils pourront trouver à Bonnel Servient, qui est également très proche, des places tous les soirs. Il n'y aura aucun souci pour eux.

S'est posée la question de ces 749 abonnés, qu'il faut relocaliser. Nous avons examiné les cas quasiment individuellement. Un certain nombre de ces abonnés sont des entreprises. Ces entreprises, que nous avons contactées, ont profité de cette occasion pour, pour beaucoup d'entre elles, mettre fin à un abonnement qu'elles n'utilisaient pas ou peu. Surtout – c'est à ce niveau que le travail de LPA a été important et intéressant, cela a été l'occasion de travailler avec ces entreprises pour leur vendre d'autres solutions, notamment des solutions vertueuses. Nous leur avons proposé des offres globalisées, qui leur permettent de diminuer leur flotte automobile, en utilisant nos services d'autopartage, notamment Citiz, mais aussi nos services de scooters électriques, et même, pour ceux qui en ont besoin, de location de vélos électriques. Nous avons déjà, sur ces 749 abonnés, plusieurs dizaines qui ne reprendront pas d'abonnement, car ils utiliseront ces nouvelles formules que nous leur proposons.

Parmi ces 749 abonnés, il y a également 117 commerçants, qui seront relogés par Unibail. Ils seront relogés dans le parking Oxygène la semaine. Pour libérer ces places le samedi, qui est la forte journée d'affluence du centre commercial, ces abonnés pourront utiliser le parking de la gare Part-Dieu, de manière à libérer ces places sur le parking Oxygène et Cuirassiers.

250 abonnés seront relogés sur le parking Bonnel Servient, et 100 abonnés seront relogés sur le parking gare Part-Dieu.

Nous proposons également une offre toujours intéressante dans cette période, où il faut développer des propositions vertueuses, sur le parking P0 de la Cité internationale. Nous offrons un produit multimodal nouveau, qui, pour le tarif de l'abonnement actuel, 110 euros par mois, permet aux abonnés de financer 50 euros de stationnement et 60 euros d'abonnement TCL. Ceux qui viennent de cette partie de la Métropole pourront se garer à la Cité internationale, prendre les transports en commun – je vous rappelle que quasiment toutes les lignes fortes sont en site propre, et donc vont relativement vite. Il faut entre 10 et 12 minutes au maximum pour atteindre depuis le parking P0 de la Cité internationale le centre commercial de la Part-Dieu. Ceux qui le font en voiture mettront bien plus de 10 minutes pour aller de la Cité internationale à la gare ou au centre commercial de la Part-Dieu.

Nous proposons une nouvelle offre en partenariat avec Copark, une start-up, de gestion de l'offre de stationnement privé. L'idée est de mieux utiliser toutes les places de stationnement privé qui existent à Lyon, notamment sur ce secteur de la Part-Dieu. Nous avons déjà 55 places de stationnement acquises. D'autres pourront s'ajouter selon les besoins, si cela s'avère nécessaire.

Le nouveau parking aura une capacité qui correspondra davantage aux besoins et aux nécessités du secteur. Il comptera non plus 3 000 places, mais 2 028 places de stationnement, dont 230 places en aérien. Ce qui est important et intéressant pour nous, notamment LPA, puisque nous le défendons ardemment, est que nous allons passer de 30 à 250 places de parking à vélo. 60 places seront créées avec recharge électrique. Cela augmente la capacité qui existe aujourd'hui. Ce parking sera relié au parking des Cuirassiers, même s'il est géré par un concurrent. Nous sommes au-delà de cela. Nous aurons une offre globale de quasiment 2 800 places sur ce secteur.

C'est important, nous n'en parlons pas souvent, mais l'ensemble du personnel qui, aujourd'hui, intervient sur le parc du centre commercial de la Part-Dieu, personnel LPA, est conservé. Il sera redéployé, notamment dans le nouveau centre de télégestion ultramoderne. Il s'agit du centre de télégestion des parkings le plus moderne d'Europe. Il ouvrira à la fermeture du centre commercial au 31 décembre au parc des Halles. Un certain nombre de personnel sera redéployé dans les nouveaux services offerts par LPA.

Ce sont les réponses que je pouvais apporter sur les questions de parking. Je ne sais pas si ce sont les questions sur lesquelles les groupes politiques voulaient intervenir. Quand j'ai constaté que tous les groupes politiques souhaitaient intervenir sur le dossier mandataire de LPA, j'ai pensé que c'était formidable, qu'ils allaient tous louer l'excellente gestion de cette entreprise publique qu'est LPA, et la très grande qualité des parkings et leur beauté. J'ai encore fait visiter, la semaine dernière, une délégation nord-européenne, qui est venue spécialement pour visiter nos parcs à Lyon. Ils n'avaient jamais vu d'autres parkings aussi beaux et aussi innovants qu'à Lyon. J'ai donc pensé que c'était sûrement pour louer tout cela qu'ils vont tous prendre la parole. Je serai prêt à les remercier tout à l'heure si c'est le cas.

M. LE MAIRE : Merci. Je suis sûr qu'il va en être ainsi, Monsieur Pelaez. Je donne donc la parole pour une première série de félicitations à M. Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous serons un peu moins enthousiastes, même si ce rapport d'activité n'appelle pas de remarques particulières de notre part. Aussi, nous souhaitons plutôt nous tourner vers l'avenir.

Maîtriser le volume de voitures qui circule dans notre Ville est un enjeu fort, aussi bien en termes de qualité de l'air, qu'en termes d'encombrement des voiries. Proposer une alternative multimodale de transports en commun, soutenir les modes actifs et doux, participent à atteindre cet équilibre. La politique de stationnement joue un rôle clé également pour atteindre cet objectif. Si les transports en commun sont bien adaptés pour desservir les zones avec une forte densité de population, en dehors de ces secteurs, ils sont moins performants et impliquent un coût rapidement prohibitif pour les collectivités. Il y a donc là une complémentarité entre véhicule personnel et transports en commun à trouver.

Aujourd'hui, pour les déplacements domicile-travail, chaque voiture est occupée, en moyenne, par 1,2 personne. L'enjeu est de mieux optimiser ces véhicules en termes de transport de passagers. Si nous arrivons à une moyenne de deux personnes par véhicule, c'est la fin des bouchons à Lyon !

Depuis des années, les élus UDI vous demandent de mettre en place une véritable politique incitative en faveur du covoiturage, une politique qui dépasse les opérations de communication et le site Internet Grand Lyon covoiturage.

Je souhaite rappeler ici quelques-unes de nos propositions, en trois points :

La mise en place d'un label covoitureur pour les véhicules comportant trois personnes ;

Offrir un bouquet de services pour ces covoitureurs, en particulier la création de voies réservées sur les grands axes pénétrant dans la Ville de Lyon ;

La création d'un abonnement préférentiel covoitureur dans les parkings souterrains, à l'image du tarif abonné, que pratiquent LPA et les autres exploitants de parcs souterrains à Lyon.

Monsieur le Maire, pour les élus UDI, le covoiturage, c'est un transport collectif individuel, qu'il faut développer avec volontarisme.

Un autre enjeu des années à venir concerne le développement de l'électro-mobilité. Aujourd'hui, peu de personnes le savent, la France représente le premier marché européen. À lui seul, ce sont 28 % des ventes européennes de véhicules électriques. La Poste, qui compte aujourd'hui 10 000 véhicules électriques, représente la première flotte électrique d'entreprise au niveau mondial. Dans ce cadre, la disponibilité de bornes de recharge est un enjeu fort pour le développement des véhicules électriques, aussi, nous souhaitons l'accentuation des installations de recharge dans les parkings souterrains. Lyon Parc Auto a déjà initié cela en proposant gratuitement de recharger sa voiture dans ses parcs, pour les usagers ayant souscrit un abonnement domicile ou illimité, mais il faut aller plus loin. C'est un objectif primordial.

Au-delà des parkings LPA, pouvez-vous indiquer, Monsieur le Maire, également, le nombre de systèmes de recharge électrique prévus dans le parking mutualisé de 800 places, actuellement en construction à la Confluence, sous l'égide de la SPL Lyon Confluence ?

Ce sont bien l'ensemble de ces mesures qui doivent être proposées, afin de permettre à notre Ville, à l'avenir, de respirer et de circuler mieux. Ces mesures sont cumulatives et non interchangeables. C'est aujourd'hui une exigence légitime de nos concitoyens vis-à-vis des pouvoirs publics de construire un environnement sain et agréable à vivre.

Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en propos liminaires, je voudrais revenir sur l'incident qui m'a opposé à Mme Rabatel. Je voulais rappeler et porter à la connaissance de l'ensemble de nos collègues que, lors de la dernière Conférence des Présidents, elle s'était offusquée que je puisse demander que les temps de parole soient respectés, jurant la main sur le cœur qu'elle respectait toujours le sien. M. Sécheresse, qui était présent, pourra confirmer mes dires.

En deuxième point liminaire, Monsieur le Maire, je voulais revenir sur l'exercice d'autosatisfaction que vous venez de nous livrer, en clôture du débat budgétaire. Il résonne tout particulièrement aujourd'hui, après que vous nous ayez, en début de séance, rappelé les propos d'Ange-Marie Téodori, qui, en 2001, vous invitait à conserver humilité devant la tâche. Chacun appréciera.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, venons-en au dossier qui nous intéresse. Qui dit Lyon Parc Auto dit stationnement, qui dit stationnement dit voitures, qui dit voitures dit pollution.

Le décor est planté, ce sera l'occasion pour le groupe Ensemble pour Lyon – Les Républicains et apparentés de revenir sur l'épisode de pollution que vit notre agglomération depuis plusieurs jours, et sur votre responsabilité à cet égard, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet lors du dernier Conseil de Métropole, aussi, je m'efforcerai d'être le plus concis possible.

Sur l'origine de l'épisode, tout d'abord, si, comme chacun le sait, les conditions climatiques sont le premier facteur de concentration, ou de non-dissémination de particules fines, les conditions de circulation et notamment les embouteillages en sont un facteur aggravant.

En offrant aux Lyonnais une ville de plus en plus encombrée, de façon passagère mais récurrente, pour des travaux – TEO cet été, le cours Lafayette récemment, ou la rue Garibaldi en ce moment, mais également de façon pérenne par des diminutions de voirie pas toujours pertinentes, vous avez fait le choix de laisser progressivement augmenter le taux de congestion de l'agglomération. Plutôt que d'inciter les Lyonnais à abandonner leur voiture pour des moyens de transport alternatifs, vous préférez les y contraindre. C'est votre méthode, nous ne la partageons pas.

À cet égard, nous pouvons nous demander quel sera l'impact sur la circulation – nous l'avons évoqué à l'instant – et donc sur la qualité de l'air de la fermeture simultanée au public des parkings Part-Dieu et Villette, supprimant 3 500 places de parking.

Sur la gestion de l'épisode en revanche, vous semblez totalement hors-jeu. Depuis plus de trois semaines, 90 cégétistes irresponsables pourrissent la vie des Lyonnais. Au-delà de l'impact sur la circulation et donc sur la pollution, c'est toute l'économie de l'agglomération qui est perturbée par des comportements égoïstes d'un autre temps. En ces périodes de fêtes, les commerçants apprécient.

Lors de la mise en place de la circulation alternée, vous n'avez pas jugé utile d'offrir aux Lyonnais la gratuité des transports en commun. De la même façon, une gratuité du stationnement résidentiel en surface aurait dû être envisagée. Alors que la circulation alternée est de nouveau effective à Paris aujourd'hui et confirmée pour demain, ces deux mesures d'accompagnement et de bon sens y sont appliquées. Le symbole est lourd de sens, au nom de l'intérêt général, les pouvoirs publics imposent aux Lyonnais de ne pas prendre leur voiture. Et vous, vous proposez comme seules mesures d'accompagnement une grève TCL et une heure de Vélo'V gratuite, histoire d'entretenir notre capacité pulmonaire. Nous serions tentés d'en rire, nous nous en abstenons, préférant pointer votre irresponsabilité dans la gestion de cet épisode.

Je vous remercie.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, chers collègues, ce jour, au travers du bilan d'activités, car nous allons parler du bilan d'activités de LPA, les écologistes prennent comme grille de lecture trois enjeux :

L'enjeu de santé publique. Nous sommes ce jour – je rejoins les orateurs précédents – encore et pour le quinzième jour consécutif en vigilance pollution. La mise en œuvre des solutions pour limiter la circulation automobile, en particulier l'autosoliste et favoriser les modes alternatifs dont le vélo, sont urgentes autant qu'indispensables.

Le deuxième enjeu qui nous guide est environnemental, avec la question de la ressource utilisée, mais aussi des services et autres économies de fonctionnalité.

Le troisième enjeu avec lequel nous avons lu le rapport d'activité est l'enjeu économique, à savoir le levier de la commande publique, mais aussi les articulations public-privé.

Sur l'aspect de santé publique strict, je pointerai l'usage du vélo et donc sa facilitation. Trois parkings vélo sécurisés sont en voie de saturation, à savoir Saint-Jean, République et Fosse-aux-Ours. Deux comptent plus d'abonnés que de places. De fait, la demande est là. L'offre doit, dans le respect de nos objectifs de mobilités actives, se développer avec un accroissement du nombre de places sécurisées pour les vélos dans ces parkings. Plus encore, il faut la création de places dans les parkings qui n'en ont pas à ce jour, à savoir Bourse, Halles, Part-Dieu centre commercial, Saint-Antoine, dont les travaux sont en cours, Saint-Just, et Vendôme.

Sur le deuxième aspect, à la jonction entre les questions de santé et d'environnement, nous retrouvons, entre autres, le partage des véhicules avec l'offre dite Citiz de LPA. L'auto partage est une bonne solution. Il nous semblerait opportun que notre institution, Ville de Lyon, eu égard à la baisse des crédits pour remplacer certains véhicules municipaux, mais aussi pour soutenir ce service, s'abonne et ait recours à Citiz. À noter que les véhicules Citiz sont très certainement plus récents et donc d'impact polluant moindre.

Par ailleurs, vous aurez suivi, Monsieur le Maire, comme nous, les déclarations faites lors du dernier Conseil des ministres par Madame Ségolène Royal. Elle souhaite entre autres que les élus et les chefs d'administration donnent l'exemple et roulent en centre-ville en véhicule, entre guillemets, propres. Comptez-vous le faire avant même la modification du Code de l'environnement qui l'imposera ?

Elle prévoit aussi d'étendre aux collectivités territoriales l'obligation de renouvellement des flottes par des véhicules à faibles émissions, en application de la loi TECV. Nous proposons, après la transmission à l'ensemble des élus de l'état de lieux actuel de notre flotte municipale, là encore d'accélérer le mouvement entrepris dans notre Ville, pour anticiper cette mesure. Adhérer à l'offre Citiz faciliterait donc cette démarche.

Concernant le dernier enjeu, le modèle économique et les développements, à la lecture d'un article du Progrès du 1er décembre dernier, faisant état de la mise en place d'une offre de parkings privés partagés, via entre autres une start-up partenaire de LPA, nous tenons à alerter. En effet, si du stationnement est ainsi facilité pour des pendulaires ou des visiteurs dans la cité, en complément de l'offre sur voirie et de l'offre en parking public, alors, tendanciellement, nous faisons passer le message du déplacement en véhicule particulier facilité. Certes, nous pouvons avoir des covoitureurs, mais comment le savoir ? Il semblerait donc judicieux de corréliser cette nouvelle offre avec celle déjà existante et de ne pas augmenter les capacités de stationnement.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais féliciter mon collègue, Louis Pelaez – comme quoi, tout arrive, en cela que lui aussi propose des alternatives pour une autre mobilité, une mobilité pour limiter la pollution de l'air. Je ne reviendrai pas sur l'épisode de pollution que nous traversons, mais ces mesures sont, bien entendu, indispensables.

Agir sur la mobilité, c'est agir sur 30 % des particules fines émises. Cela nécessite de proposer évidemment de nouvelles formes de mobilité. Il y a donc la mobilité partagée que propose LPA :

Avec Citiz, qui était pionnier de l'auto partage à Lyon ;

Avec, aujourd'hui, des scooters électriques à la demande ;

Avec des locations de vélos électriques à venir.

En effet, LPA, ce n'est pas que du stationnement. J'insiste sur ce point. Ce sont aussi des services, avec des bornes de recharge électrique, une plateforme de livraison, du stationnement sécurisé pour les vélos.

Avec la mobilité partagée, il faut de la mobilité active pour l'environnement et la santé. Dans le cadre de la délégation aux nouveaux modes de vie urbains, nous avons insisté pour que les modes doux prennent une nouvelle dimension :

Avec le développement des tourne-à-droite, pour faciliter les déplacements à vélo, et éviter les conflits avec les piétons sur les trottoirs.

Avec le plan double-sens cyclable, et dont les 26 premiers kilomètres sont en cours de réalisation. Je remercie d'ailleurs les 1er, 2e, 4e et 5e arrondissements, qui ont tous été parties prenantes sur ce projet.

Le 4e arrondissement encore, avec le projet de requalification du cours d'Herbouville. Il y a un an, je proposais dans cette enceinte à David Kimelfeld une voie verte. Après trois réunions de concertation, c'est ce choix qui a été validé par les habitants. C'est une bonne chose.

Il convient de souligner cette option, car c'est un maillon essentiel, qui va se dessiner pour relier le tube modes doux au Parc de la Tête d'Or, voire jusqu'à la Part-Dieu, avec le maillage qui se dessine sur le boulevard des Belges. Et lors du dernier CICA, dans le 6e arrondissement, également, nous étions tous d'accord pour développer les modes doux. C'est, en tout cas, ce que j'ai entendu.

Nous sommes en effet tous d'accord pour changer de mobilité, car c'est la santé des Lyonnais qui est en jeu. Des Lyonnais que je souhaite féliciter, car ce sont les résultats de la dernière enquête ménages, ils sont particulièrement vertueux. 75 % d'entre nous circulent à pied, à vélo ou en transports publics. À cet égard, mobilité partagée et mobilité active ont en commun de reprendre de la place sur l'automobile, pour un meilleur partage de l'espace public. LPA, c'est en effet d'abord du stationnement pour libérer l'espace public, hier, avec les berges du Rhône et le Gros Caillou, demain, avec les rives de Saône.

Pour le vélo, nous avons convenu avec les associations qu'il devait prendre toute sa place sur la chaussée. Ce sont aujourd'hui 152 kilomètres de réseau cyclable, et, d'ici la fin du mandat, quasiment le double.

Enfin, vous l'aurez compris, ces deux types de mobilité, mobilité partagée et mobilité active, sont complémentaires, pour offrir aux Lyonnais une alternative crédible à la voiture personnelle.

Je vous remercie.

M. PELAEZ Louis : Monsieur le Maire, je vais répondre pour M. Rudigoz, mais de manière très rapide.

Lutter contre la pollution, ce ne sont pas des discours incantatoires. Je remercie Alain Giordano et Émeline Baume pour leurs propos. C'est une cohérence des différentes actions. Monsieur Guillard, je préfère, et c'est toute la force de nos parkings, que les automobilistes trouvent une place de stationnement, plutôt qu'ils tournent pendant 20 minutes ou une demi-heure pour trouver une hypothétique place. Là, c'est véritablement de la pollution.

Quand nous libérons de l'espace public au-dessus, et que nous mettons les voitures en dessous, nous permettons de développer les transports en communs et les modes doux, que sont le vélo, mais aussi le piéton. Cela permet de lutter contre la pollution.

Ce sont la qualité du maillage des parkings de LPA à Lyon, qui permettront un jour, lorsque ce sera nécessaire, et lorsque nous serons prêts, de pouvoir restreindre la voiture dans le centre de la ville de Lyon. Sans ces parkings, cela ne serait pas possible. C'est une véritable force pour la Ville de Lyon que ce maillage et cette qualité des parkings, notamment ceux de LPA, mais pas seulement, même s'ils sont majoritairement gérés par LPA.

Monsieur Guillard, pour les voitures électriques et les bornes électriques, je voudrais rappeler, que, depuis très longtemps, les parcs de LPA sont tous équipés de bornes de recharge, et sans aucune aide publique, il faut le souligner. Nous sommes en cours de mise en place de 50 bornes supplémentaires. C'est un dossier que je suis particulièrement. Ce n'est pas facile, car nous avons, aujourd'hui, à la fois des normes et des obstacles réglementaires, qui sont extrêmement compliqués. Malgré tout, j'ai décidé de forcer la marche. Nous allons donc mettre en place 50 nouvelles bornes électriques, nouvelle génération.

LPA, c'est aussi faire en sorte que la voiture électrique soit mieux utilisée. C'est ce que nous faisons notamment avec les espaces logistiques urbains, évoqués par Alain Giordano. La logistique urbaine, nous le savons aujourd'hui, joue un rôle extrêmement important dans la pollution de nos villes. Lorsque LPA, par exemple, a mis en place deux espaces logistiques urbains, celui des cordeliers, mais celui aussi du parking des Halles, pour que les livraisons se fassent par des petits véhicules électriques, c'est aussi une manière d'améliorer la situation, et d'inciter la population à mieux utiliser ce nouveau mode qu'est la voiture électrique.

À la SPL Confluence, en effet, un parking de 800 places sera créé. Aujourd'hui, la SPL construit le parking. Une offre de prestations sera ensuite lancée. C'est à l'occasion de cette offre de prestations que sera défini le nombre de bornes. Si un candidat propose encore plus de bornes, ce sera un élément, j'imagine, pour la SPL dans le choix de celui qui gèrera ce parking.

Pour ce qui concerne l'utilisation des parkings privés en ville, Madame Baume, rassurez-vous, il n'y a pas aujourd'hui de places dans les parkings en plein centre-ville. Cela n'existe pas. En revanche, il existe des places en périphérie. C'est justement ce que nous essayons de développer, car cela permet de développer l'intermodalité. Je préfère que quelqu'un puisse se garer en périphérie, à un tarif relativement bas, pour pouvoir ensuite utiliser les transports en commun pour venir en ville. C'est sur ce sujet que nous travaillons avec Copark.

Nous travaillons également de manière approfondie avec les entreprises, pour les inciter à diminuer leur flotte de véhicules. Nous avons lancé ce chantier à LPA depuis maintenant plusieurs mois.

M. LE MAIRE : Je dirai simplement un mot, à l'adresse de M. Guillard, qui s'occupe, avec juste raison, des problèmes de pollution.

S'il lui était possible de transmettre le message, quand nous lançons le déclassement A6-A7, qu'il n'y ait pas des associations qui se montent contre le grand contournement Est de l'agglomération, qui peut seul permettre de faire que la circulation

nationale et internationale passe, non plus par le tunnel de Fourvière, non plus par la rocade Est, mais très au large de Lyon, cela serait très, très bien.

De la même manière, s'il pouvait faire passer le message, que réaliser l'A45, sans se soucier du débouché, et faire arriver une nouvelle autoroute sur le pont de Pierre-Bénite, ce n'est pas la meilleure façon de lutter contre la pollution, ce serait bien aussi.

Enfin, je remarque que M. Guillaud doit être à peu près le seul à déplorer l'aménagement de la rue Garibaldi. Je vois beaucoup de Lyonnais qui s'en félicitent plutôt.

Je mets les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(MM. Havard, Pelaez et Sécheresse ne prennent pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2663 – Dénomination d'un espace public à Lyon 7e : « Esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent »

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la dénomination d'un espace public, à Lyon 7e : « Esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent ». Je laisse le soin à mon collègue, Jean-Dominique Durand, de lui rendre hommage.

M. LE MAIRE : Nous avons dans les tribunes, et je les remercie de leur présence, des proches du Général Pierre Robert de Saint-Vincent, à la fois sa fille et ses petits-enfants. Jean-Dominique Durand va nous expliquer qui était le Général Pierre Robert de Saint-Vincent, qui avait un parcours tout à fait admirable.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, le hasard du calendrier fait qu'hier Mme Valérie Pertuis-Portheret, ici présente, a soutenu à Sciences-Po Lyon, sa thèse en histoire contemporaine, préparée sous la direction du professeur Laurent Douzou, sur la rafle du 26 août 1942 dans la région de Lyon, et le camp de Vénissieux. Il y est justement beaucoup question du Général Pierre Robert de Saint-Vincent.

Celui-ci était alors gouverneur militaire de Lyon. Le 29 août, il reçut l'ordre de Vichy de mettre des gendarmes à la disposition de l'intendant de police, pour encadrer l'embarquement de près de 600 juifs en gare de Perrache à destination de Drancy. Il refusa avec fermeté : « Jamais je ne prêterai ma troupe pour une opération semblable », dit-il. Le départ du convoi fut ainsi perturbé, reporté au lendemain, ce qui permit à plusieurs personnes s'enfuir. Il fut mis à la retraite dès le 31 août 1942. Il avait demandé à être mis à la retraite en juillet, anticipant sans doute une évolution inéluctable.

Il était prévu par le gouvernement de Vichy que les gouverneurs militaires mettent à la disposition des préfets, des gendarmes et d'autres soldats, afin d'encadrer les convois de juifs déportés. Le Général Robert de Saint-Vincent est, à ma connaissance, le seul général à avoir opposé un refus aussi catégorique. En fait, il était très lié à l'Amitié chrétienne, qui joua un rôle essentiel dans le sauvetage des enfants emprisonnés au camp de Vénissieux, et il était en relation avec le pasteur Boegner et le cardinal Gerlier. Proche du général Frère, qui avait été son prédécesseur comme gouverneur militaire de Lyon, qui avait fondé l'Organisation de Résistance de l'Armée, et qui fut assassiné au Struthoff en 1944, le Général Robert de Saint-Vincent a pu poursuivre alors des activités de résistance après sa destitution. Il fut replacé en activité en août 1944, par le Général de Gaulle.

Son attitude montre que, bien que membre de l'armée d'armistice, nommé par Vichy à Lyon en 1941, un officier de haut rang pouvait refuser de collaborer à un acte odieux. En 1993, l'institut de Yad Vashem à Jérusalem lui a décerné le titre de Juste parmi les nations à titre posthume.

La question de la dénomination de l'esplanade, située devant le CHR, où se trouvait jadis l'ancienne École des services de santé militaire, et, sous l'Occupation, le siège de la Gestapo, est posée depuis longtemps. Certains auraient pu souhaiter une dénomination plus générique. Mais, en ce lieu emblématique de tant de souffrances, il convenait de respecter la mémoire de la Résistance, comme la mémoire de la Shoah. Le nom du Général Pierre Robert de Saint-Vincent tend à rassembler ces deux mémoires, qui comptent dans notre cité.

En ces temps troublés que nous vivons, il est important, me semble-t-il, aussi de montrer notamment aux nombreux étudiants qui traversent chaque jour cette esplanade, pour se rendre à leurs cours à Sciences-Po, ce que peut faire le courage et la détermination d'un homme pour enrayer la machine totalitaire, et qu'un haut fonctionnaire, même habitué à l'obéissance aux ordres reçus, doit savoir, en certaines circonstances, faire prévaloir sa conscience.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je remercie aussi la présence de M. Jean Lévy. Nous mettons ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le rapport est adopté.)

Ce sera un honneur pour la Ville de Lyon que d'avoir cette esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016/2595 – Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2017

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Au regard du gel de rémunération des agents recenseurs depuis 2010, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Abstention du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2625 – Groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal – Moyens affectés – Mise à jour

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire, lorsque vous prenez le temps de consulter votre opposition, afin de leur demander un effort financier sur le budget alloué à la gestion des groupes, les élus UDI acceptent de jouer le jeu.

Nous sommes, à l'UDI, opposants à votre politique, mais constructifs – nous vous l'avons déjà dit – dans les solutions alternatives à apporter.

Nous comprenons tout à fait les contraintes budgétaires. Contribuer à l'effort collectif nous apparaît logique et cohérent à la fois. C'est pourquoi la diminution des frais de fonctionnement de notre groupe de 5 %, soit 711 euros par rapport à l'année 2016, a été approuvée par l'ensemble des élus du groupe que je préside.

D'autant plus que, contrairement à d'autres, nous n'avons jamais eu une logique de surconsommation de ces crédits publics. Nous avons au contraire toujours géré ces crédits au plus juste, selon les besoins réels de ce qui était nécessaire pour faire fonctionner notre groupe.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule à mon intervention sur cette délibération, permettez-moi de saluer notre ancien président de groupe, Michel Havard, et de le remercier pour l'action accomplie depuis 2008, d'abord à la tête du groupe UMP, puis du groupe Les Républicains.

Il a fait le choix de se consacrer davantage à sa vie professionnelle et de relever le défi auquel est confronté tout entrepreneur : développer une activité économique dans un pays où on s'ingénie, et c'est le moins que l'on puisse dire, à leur mettre des bâtons dans les roues.

Pourtant, je tiens à le rappeler une nouvelle fois, l'activité économique est la seule vraie source d'emplois.

Concernant les moyens des groupes politiques, objet de la délibération qui nous est soumise, il convient de distinguer deux enveloppes, les frais de fonctionnement d'une part, et les crédits de prise en charge de personnel d'autre part.

Sur les frais de fonctionnement, dont vous nous proposez la diminution de 5 %, nous ne pouvons que l'approuver. Nous vous avons d'ailleurs, par courrier, donné notre accord de principe. Il n'y a aucune raison que l'effort budgétaire imposé par Monsieur Brumm à nombre d'acteurs lyonnais ne soit pas appliqué aux moyens des groupes.

Il convient néanmoins de rappeler que, depuis 1995, si cette enveloppe est restée stable en valeur absolue, elle a en fait, compte tenu de l'inflation, diminué de plus de 25 %. Il n'est pas inutile de le rappeler à nos concitoyens, qui ont souvent tendance à considérer les élus comme dispendieux, ce qui n'est pas le cas. Pour rappel, en septembre 1995, le Conseil municipal de Lyon fixait un crédit de 1 000 francs par mois et par élu, soit 152,45 euros. En mai 2001, ce montant était fixé à 148 euros, montant inchangé au fil des ans et reconduit à l'identique en 2008, et en 2014.

Pour autant, Monsieur le Maire, cette délibération nous laisse sur notre faim. En vous donnant notre accord, nous vous avons suggéré d'appliquer la même diminution aux crédits de prise en charge du personnel des groupes politiques, ce qui, potentiellement, représente une économie six fois supérieure à celle que vous nous proposez, Monsieur Brumm. Votre refus nous a pour le moins étonnés, vous sachant à la recherche permanente de marges de manœuvre.

La délibération que vous nous proposez n'est en fait qu'un coup de com', Monsieur le Maire. Diminuer de 5 % une enveloppe budgétaire, qui n'est consommée, d'année en année, qu'à hauteur de 80 %, n'aura aucun impact sur les finances de la Ville. Vous le savez aussi bien que moi, Monsieur Brumm.

Diminuer en revanche les crédits de personnel qui sont eux consommés en quasi-totalité aurait l'avantage de permettre une réelle économie, mais l'inconvénient de pénaliser la multitude de groupuscules plus ou moins politiques composant votre majorité plurielle.

En adoptant, en totale contradiction les usages démocratiques, en 2014, une clé de répartition des crédits faisant la part belle aux microgroupes, vous aviez déjà, avec l'argent des Lyonnais, remercié vos affidés. En refusant d'appliquer le coup de rabot budgétaire aux crédits de personnel, vous récidivez.

Nous ne pouvons vous laisser faire, Monsieur le Maire. C'est la raison pour laquelle nous proposons par amendement, qui a dû être distribué à l'instant, d'appliquer cette baisse de 5 % à l'ensemble des moyens affectés aux groupes politiques. Chacune et chacun de nos collègues pourra donc se prononcer en âme et conscience sous l'œil des Lyonnais sur cette économie.

À défaut d'une approbation de notre amendement, nous ne pourrions que voter contre votre proposition pour le moins inégalitaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'affidés, il n'y a que des groupes politiques, qui doivent avoir les moyens d'exister. Nous rejetterons votre amendement.

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

L'amendement est rejeté. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ce projet de rapport est adopté.

2016/2667 – Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans un récent propos, ici même, ou en Conseil du 8e arrondissement, je m'étais opposé à la mise à disposition par la Ville de matériel et de locaux aux partis politiques dans le cadre de leurs primaires. Vous m'aviez répondu, en me disant que la démocratie n'avait pas de prix. Monsieur le Maire, il s'agissait d'une réponse assez facile, hors sujet pour ce dossier.

Monsieur le Maire, ces primaires n'ont strictement rien à voir avec la démocratie. S'il s'agissait d'organiser un référendum, je trouverais normal, comme pour une élection, de mettre à disposition les locaux et le matériel municipal. Là, c'est bien différent, puisqu'il s'agit d'utiliser le bien public par pures convenances partisans.

Organiser une primaire, c'est d'abord tenter de dégager un leader, au sein de formations politiques qui en manquent cruellement, ou plutôt qui en ont trop. Vous connaissez comme moi la phrase du Général De Gaulle : « Après ma mort, ce qui est à redouter, ce n'est pas le vide politique, mais plutôt le trop-plein. »

Cette primaire, qu'elle soit de droite ou de gauche, apparaît alors comme une gigantesque preuve de faiblesse pour des partis qui cherchent désespérément à trouver le meilleur candidat face à Marine.

C'est également un détournement de l'esprit de la Constitution, et c'est plus grave. L'organisation d'un double tour préliminaire payant revient de surcroît à deviner l'opinion publique politique de chacun. Je peux vous dire que, dans certaines communes rurales, notamment, cela exerce une forme de pression morale sur certains habitants.

Un mot sur la primaire socialiste si incongrue, huit candidats officiels, Monsieur le Maire, et deux hors primaires – réponse à Monsieur Collomb...-neuf peut-être. Je n'avais pas suivi, j'étais très occupé à la Région ces deux derniers jours. Ici, dans le Rhône, cela tourne au Bazar de l'Hôtel de Ville. Vous voulez organiser une primaire à gauche, alors que votre poulain chrétien n'en veut pas, et que votre dauphin, organisateur de fait, s'y refuse. Comment allez-vous faire tout cela ?

Vous le savez, cette primaire a l'apparence de la démocratie, mais c'est, en fait, le faux nez de la démocratie. Laissez, s'il vous plaît, les Lyonnais en dehors de tout cela.

Je ne voterai donc pas ce rapport, car les fédérations politiques bénéficient de permanences, qu'elles se débrouillent toutes seules.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. Kimelfeld ne prend pas part au vote. M. Boudot a voté contre.)

2016/2626 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 972 302 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 14 logements PLS situés 97, rue du Dauphiné Lyon 3e

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération pour une garantie d'emprunts au profit de la SACVL, pour la réalisation de 14 logements PLS. la Commission a rendu un avis favorable.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Nous l'avons déjà dit, nous le disons à nouveau. Nous pensons que favoriser le logement PLS, qui plus est en usufruit locatif, n'est pas une bonne politique. Nous votons donc contre ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2590 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) SACVL Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(MM. Rudigoz, Le Faou, Guillard et Mmes Fondeur, Gay, Chevallier et Bouzerda ne prennent pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2591 – Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Part-Dieu – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Philip ne prend pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2592 – Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Pelaez ne prend pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2603 – Vote des taux d'imposition directe locale pour 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot votent contre.)

2016/2609 – Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux Ville de Lyon pour 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/2613 – Liste des provisions constituée et reprises au cours de l'exercice 2016 pour le Budget principal

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2627 – Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) – Approbation du projet de gouvernance du syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage et le Syndicat de la Rize – Désignation des représentants au comité syndical

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2630 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Brumm ne prend pas part au vote.)

2016/2628 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 120 651 euros – Opération : acquisition en VEFA d'un logement PLS situé 78, rue Pierre Valdo à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2631 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 185 337 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de trois logements (deux logements PLUS et un logement PLAI) situés rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon ont voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2662 – Versement de subventions exceptionnelles de fonctionnement à la Convention Gymnique de Lyon 8e (50 000 euros) et à Lyon Athlétisme 7e (40 000 euros) pour interruption d'activités sur des sites en travaux jusqu'en septembre 2017

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, la délibération concerne le versement de deux subventions exceptionnelles de fonctionnement, l'une à Convention Gymnique de Lyon, l'autre à Lyon Athlétisme. Ces deux subventions sont motivées par la perturbation des activités de ces clubs, en raison des travaux qui concernent leurs sites, à savoir respectivement le Gymnase Viviani et la piste d'athlétisme de Gerland. La commission a rendu un avis favorable.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : l'Intervention est retirée.

M. LÉVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : l'Intervention est retirée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2016/2665 – Approbation de l'organisation de la référence périscolaire et modalités de rémunération des intervenants

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, il s'agit là d'une délibération importante, qui concerne la gestion de nos temps périscolaires. De ce fait, elle ne relève pas que de questions techniques, mais aussi de notre démarche de coéducation, avec tous les partenaires de la communauté éducative, au premier rang desquels bien sûr, nos directeurs d'école. Avant que chaque groupe politique ne s'exprime à ce sujet, permettez-moi de préciser le contexte et l'organisation de cette évolution des missions que la Ville de Lyon confie aux directeurs d'école.

La Ville de Lyon rémunère depuis de nombreuses années les directeurs d'école volontaires, pour deux types de missions : la tenue de la sous-régie de la restauration scolaire d'une part, l'organisation d'une partie des temps périscolaires, les accueils du matin, du soir et du mercredi midi d'autre part.

Cette rémunération représente un budget de 1 million d'euros par an. Les rémunérations varient de 147 euros à 1 500 euros par mois, émoluments qui se rajoutent au salaire du directeur.

Nous avons réinterrogé la délégation de ces missions pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous devons nous adapter à la modernisation en cours du service aux usagers. Les démarches en ligne doivent être encouragées, tout en accompagnant les publics dits éloignés. Ainsi, nous travaillons à la réduction du nombre de factures par famille, nous encourageons les paiements en ligne, tout en proposant des permanences dans les mairies d'arrondissement ou dans les écoles. Il nous fallait objectiver la charge de travail.

Ensuite, je veux le dire très clairement, le contexte budgétaire difficile des collectivités territoriales nous oblige à réinterroger chaque action, pour rechercher la meilleure efficacité de la dépense publique. C'est ce que nous faisons dans le domaine de l'éducation, depuis le début de ce mandat. C'est ce qui nous conduit à des adaptations, pour un meilleur usage du denier public. Il nous fallait adapter cette rémunération à la charge de travail réel.

Des anomalies dans le cumul d'emplois ont montré la nécessité de sécuriser cette question pour les directeurs d'école. Nous avons été également confrontés à des difficultés découlant de missions mal définies. Il nous fallait clarifier les missions et les responsabilités confiées par la Ville aux directeurs d'école.

Par ailleurs, des changements importants ont eu lieu, du fait de la réforme des rythmes, et les directeurs d'école ont désormais de nouveaux temps d'échanges, de nouveaux temps de concertation, tels que les Conseils de Vie Périscolaire, qui n'étaient jusqu'alors pas rémunérés.

Lors du travail de clarification de ces missions, j'ai par ailleurs découvert des rémunérations peu équitables entre écoles, et j'ai souhaité que cette rémunération soit basée sur des critères transparents, équitables, et connus de tous.

Enfin, un contrôle du Trésor Public, en mars 2016, a relevé des anomalies de gestion de sous-régie. Il nous a obligés à changer le dispositif plus rapidement que prévu. Il nous fallait resserrer le réseau des sous-régisseurs et mettre en œuvre une comptabilité plus stricte.

Ainsi, les objectifs recherchés dans cette refonte du dispositif sont de sécuriser la régie, de sécuriser le cumul d'emplois pour les directeurs d'école, de confirmer et de pérenniser le lien fort que nous entretenons avec nos directeurs, de clarifier leurs missions, et enfin, d'être équitables.

Ainsi, la mise en œuvre de la réforme est passée, pour la sous-régie, par le fait de confier la facturation et l'encaissement de la restauration à des agents municipaux, sous-régisseurs à temps plein. Cette centralisation de la facturation entre dans un chantier plus global de refonte de l'ensemble des régies de la Ville. Par ailleurs, nous avons réorganisé les lieux d'encaissement, avec notamment des permanences en mairie d'arrondissement et dans certaines écoles ciblées.

Pour la référence périscolaire, nous avons proposé aux directeurs d'école d'assumer une nouvelle mission, pour les accueils du matin, du soir et du mercredi midi. Nous avons défini avec eux une nouvelle fiche de poste, avec un taux horaire plus élevé, en fonction du nombre d'enfants et du public, notamment dans les quartiers en Politique de la Ville. Cette référence redéfinie veut valoriser la plus-value éducative de nos directeurs, leur connaissance et leur proximité avec les familles. Elle confirme et pérennise le partenariat Ville-directeurs, dans le nouveau contexte issu de la réforme des rythmes scolaires.

Les conséquences de cette évolution sont, pour les directeurs d'école, le retrait de la sous-régie comptable, c'est-à-dire la facturation et l'encaissement, ce qui engendre une perte financière pour certains d'entre eux, mais aussi une diminution de leur charge de travail et une sécurisation de ce cumul d'emplois.

L'augmentation de la rémunération de la référence périscolaire par ailleurs permet de compenser en partie cette perte.

153 directeurs d'école sont concernés par cette évolution. Depuis le printemps, plusieurs réunions ont été conduites pour leur expliquer le changement de dispositif, l'affiner, leur donner plus de détails sur la future rémunération. Les directeurs ont reçu avant la fin de l'année scolaire dernière une simulation de leur future rémunération. Puis, un groupe de travail, associant les directeurs volontaires, s'est réuni pendant ce trimestre, pour affiner la nouvelle fiche de poste. Cette nouvelle fiche de poste leur a été diffusée mi-novembre. Les directeurs viennent de nous répondre. Sur les 153 directeurs concernés, 148 ont accepté leurs nouvelles missions et cinq ont refusé.

Cette refonte était nécessaire pour sécuriser nos régies, et pour améliorer l'efficacité de la dépense. Elle est aussi dictée par des besoins de rééquilibrage des rémunérations, mais surtout, ces redéfinitions de missions pérennisent les rémunérations, en ne les liant plus à des tâches vouées à disparaître, via la dématérialisation. C'est une mesure nécessaire, juste et équitable. Nous la conduisons en toute transparence avec les directeurs d'école.

Je vous remercie.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers collègues, jusqu'à la rentrée 2016, comme cela a été rappelé, les directeurs et directrices d'école avaient en charge la sous-régie de la restauration scolaire, ainsi qu'une partie du temps périscolaire. Depuis septembre dernier, officiellement, pour des questions de sécurisation des manipulations de recettes, les directeurs d'école ne sont plus en charge de la sous-régie, liée aux cantines scolaires dans leurs propres établissements. Les sous-régies ont été supprimées, pour la plupart, et centralisées au niveau de la Ville.

Aujourd'hui, vous nous demandez donc d'approuver les nouvelles missions de référence périscolaire. Votre nouveau mode de calcul de la rémunération accessoire nous interroge. En effet, ces activités accessoires, prises en charge par les directeurs d'école, seront rémunérées sur la base de trois critères :

Un socle hebdomadaire commun de 7 heures 30 ;

Une majoration en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire dans l'école ;

Et, enfin, une majoration fonction de la proportion du nombre d'enfants, selon le quotient familial municipal.

C'est ce dernier point qui nous pose problème. Vous considérez, Monsieur le Maire, que la prise en charge d'enfants dont les parents affichent des revenus élevés demandera un travail moindre aux directeurs d'école. Deux directeurs d'école ayant respectivement 300 élèves à leur charge auront des rémunérations différentes, selon qu'ils sont dans le 6e ou dans le 8e arrondissement. Ceci ne nous paraît pas acceptable. Gérer des écoles de capacité égale demande le même investissement des directeurs d'école. Considérer le contraire est une aberration. Pourquoi alors ce nouveau mode de calcul discriminatoire ? Avec la suppression des sous-régies de la restauration scolaire, ces mesures vont priver certains directeurs d'école jusqu'à 40 % de leur complément de salaire. Avant ces changements, le supplément de salaire pouvait aller de 300 à 1 000 euros par mois selon les écoles.

Comme malheureusement trop souvent à la Ville de Lyon, le problème est d'avoir un problème de méthode, la démarche ayant été imposée, plus ou moins au pas de charge. Peu de concertation, seulement une présentation du projet, sans possibilité de modifier le fond du dossier. Vous avez proposé aux directeurs d'école ce nouveau cadre financier. La plupart ont accepté, comme vous l'avez dit, tout en conservant la possibilité de se dédire sans préavis, dès le mois de janvier, comme le permet leur statut. En effet, ils n'ont pas le sentiment d'être partenaires de la municipalité, mais contraints par elle. Il y a un risque de perte de confiance devant le manque de véritable concertation. C'est pour cela que 61 directeurs d'école ont monté un collectif. Vous les avez d'ailleurs reçus récemment.

Aujourd'hui, l'expérimentation des temps périscolaires est terminée. Cet été, la ministre de l'Éducation a décidé unilatéralement de renoncer à l'évaluation du dispositif et de pérenniser le vendredi après-midi. La remise à plat des conditions de rémunération accessoire des directeurs d'école aurait dû être le moment de redéfinir les missions de chacun dans les activités du vendredi après-midi. C'était l'occasion de proposer, sur la base du volontariat, aux directeurs d'école de superviser le périscolaire du vendredi après-midi. Les élus UDI regrettent en effet que les directeurs d'école aient été placés en dehors du dispositif périscolaire. De ce fait, les vendredis après-midi sont en réalité des activités extrascolaires, dont le seul lien avec l'école est l'utilisation des mêmes locaux. Certes, c'est de la mutualisation, mais c'est un peu pauvre pour l'éducation de nos enfants.

Nous aurions préféré des activités périscolaires intégrées dans le projet éducatif de l'école, avec une implication réelle d'une partie du corps enseignant. Cela aurait été un gage de qualité, c'était un atout pour la réussite des enfants.

Cette remise à plat de la rémunération est donc une occasion manquée, votre gestion purement financière de ce dossier n'est pas satisfaisante et partiellement injuste.

Dans ces conditions, les élus UDI ne peuvent approuver cette mesure. Nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme DE LAVERNÉE Inès : Monsieur le Maire, chers collègues, ce qu'on appelle la référence périscolaire est le travail que nécessite l'organisation du temps périscolaire, ainsi que celui de la pause méridienne dans les écoles, que ce soit la garderie

avant et après la classe, ou les présences à la cantine, pour ne citer que quelques-unes d'entre elles. Ce travail est effectué majoritairement par les directeurs d'école, et c'est la Ville de Lyon qui le rémunère.

Vous avez souhaité modifier l'organisation de ce travail de référent périscolaire dans un but de rationalisation, à la suite de la demande du Trésor Public. Nous ne contestons pas ce point-là. Cependant, nous ne voterons pas favorablement ce dossier, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce dossier n'a pas été présenté au vote des Conseils d'arrondissement, alors qu'il concerne le travail effectué dans les écoles de la Ville de Lyon et a un impact fort sur l'activité des directeurs. C'est incompréhensible pour les adjoints à l'Éducation des arrondissements, qui sont sur le terrain et participent aux Conseils d'école et aux Conseils de vie périscolaire, dans une étroite collaboration avec les directeurs d'école. Il s'agit d'une mise à l'écart inadmissible des arrondissements. Le discours que vous avez l'habitude de tenir sur la concertation est bien loin de la réalité de ce que vous pratiquez sur le terrain.

Vous faites passer en Conseil d'arrondissement le dossier sur la rémunération des agents recenseurs. Pourquoi pas celui de la rémunération des référents périscolaires ? Alors que celui-ci concerne des acteurs fortement impliqués dans la vie de l'arrondissement. C'est faire preuve d'un certain mépris pour les élus investis dans les arrondissements, ainsi que les nombreux acteurs qui s'investissent dans la vie locale, que de privilégier les dossiers sans enjeux sur ceux qui en ont réellement.

La deuxième raison est que cette modification de la fonction de référent s'est faite par le biais d'un simulacre de concertation. Celle-ci a consisté en trois réunions, dont deux pendant les vacances d'été, avec pour objectif annoncé l'examen des tâches liées au travail du référent périscolaire, avec un groupe d'une vingtaine de volontaires. À aucun moment, il n'a été annoncé que cela se traduirait par une révision de la rémunération. Quelle que soit la zone d'éducation, tout le monde y a perdu, et certains à hauteur de 40 % de la rémunération de cette tâche.

En plus d'un manque de concertation, il y a eu un manque de clarté sur les objectifs. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas cautionner ce mode de fonctionnement. Il révèle un manque de considération pour le travail des directeurs.

La troisième raison est que ce nouveau mode de rémunération aura des conséquences négatives sur la qualité du travail d'accompagnement des enfants au sein de l'école. En effet, les baisses importantes de rémunération auront pour conséquence le fait que les directeurs laisseront à d'autres, comme les directeurs d'ALAÉ, l'exercice de ce travail de référent. Or, les directeurs sont en contact avec 100 % des enfants, et sont présents à temps plein dans leur école. Ils sont de ce fait les mieux placés pour exercer efficacement cette fonction de référent périscolaire. Ils la laisseront exercer par d'autres, soit qui ne connaissent que la moitié des enfants comme les directeurs d'ALAÉ, soit qui ne sont présents que quelques heures sur place, comme c'est le cas pour les référents extérieurs comme il en existe dans certaines écoles. Le résultat est que cela aura pour conséquence une perte du lien entre les directeurs et les parents au sein de l'école, mais aussi entre la Ville de Lyon et l'Éducation nationale. La qualité de l'accueil s'en ressentira, et ce seront au bout du compte les écoliers lyonnais qui en pâtiront.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce dossier.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire n'a rien à rajouter, ni sur le fond, ni sur la forme, à ce qui vient d'être dit par les deux interlocuteurs précédents. Nous nous inscrivons dans cette analyse.

Je rajouterais, comme il a été dit précédemment également, qu'en effet, cette délibération n'est pas passée pour avis par les Conseils d'arrondissement. Cela devient régulier. Ce n'est pas une bonne pratique.

Pour ces raisons, nous ne participerons pas au vote.

M. LÉVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la délibération de ce jour ne se résume pas à la question de la rémunération des directeurs, à travers la régie de restauration scolaire des écoles. L'évolution des modes de paiement et les demandes des familles ont rendu nécessaire cette évolution. Il y a quelques mois, nous avons auditionné des parents et partenaires de l'école, dans le cadre de la Mission d'évaluation des rythmes. Certains ont alors demandé une meilleure lisibilité de la facturation. C'est chose faite aujourd'hui, avec une seule facture par famille et un seul règlement. Bientôt – nous l'espérons en tout cas, ce sera la possibilité de faire apparaître le coût global du repas sur la facturation proposée aux familles.

Pour autant, nous savons que certaines familles sont éloignées des modes de paiement, ou éprouvent des difficultés à payer. Nous savons aussi que lorsqu'une famille traverse des difficultés, le premier poste de dépenses affecté est bien celui du paiement de la cantine. Avec plus de 30 personnes positionnées dans les écoles, plus le personnel des mairies d'arrondissement, et donc une gestion au plus près des familles, c'est bien un dispositif d'accompagnement des personnes qui en ont le plus besoin qui est mise en place.

Hier, Monsieur le Maire, vous avez signé la convention « Lyon, ville amie des enfants ». Si l'Unicef signe une telle charte avec notre Ville, c'est parce qu'elle reconnaît le travail mené pour faciliter le vivre ensemble à l'école et la qualité des relations avec les parents, et plus particulièrement les aides aux enfants et aux familles, notamment dans nos quartiers prioritaires.

À travers la cantine, ou le périscolaire, c'est bien le lien avec le service médico-social, les assistantes sociales, et même les associations, qui est assuré. Ce lien essentiel, il est conservé et renforcé pour un meilleur accompagnement sur les temps périscolaires.

Finalement, le plus important, c'est bien qu'on simplifie la vie des familles, en étant vigilants auprès de celles qui sont le plus fragiles, tout en conservant et améliorant la relation avec le premier interlocuteur des parents, qui reste le directeur d'école.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Ce ne sera pas très long, Monsieur le Maire. Simplement pour vous dire, Monsieur Geourjon, Madame de Lavernée et Madame Perrin-Gilbert, puisqu'elle partage les mêmes remarques, que vos interventions me laissent assez triste, de voir à quel point vous ne connaissez pas ce qui se passe dans nos écoles.

Je donne simplement quelques exemples. Vous nous demandez que les directeurs d'école gèrent les vendredis après-midi. C'est impossible. Les vendredis après-midis – visiblement, vous ne le savez pas – sont sous le mode des accueils de loisirs. Pour être directeur d'un accueil de loisirs, il faut un diplôme particulier. Les directeurs des écoles ne l'ont pas. C'est un point important.

Vous dites que ma gestion n'est pas satisfaisante et injuste. Je trouve que vos remarques sont particulièrement injustes et méprisantes. La concertation a eu lieu pendant un an : trois réunions, puis deux courriers, puis deux autres réunions, puis un groupe de travail. J'ai reçu effectivement le collectif de directeurs il y a peu. Nous avons eu un dialogue extrêmement intéressant. D'ailleurs, les directeurs s'étaient manifestés par un courrier de questionnements à l'occasion de cette réforme, mais il touche tout un tas d'autres sujets, notamment les travaux dans les écoles, ou encore la question de la sécurité dans les écoles, qui les préoccupent au premier chef. Ce sont là les réels enjeux de notre partenariat. Nous avons mis en place des groupes de travail pour travailler ensemble.

En ce qui concerne la distinction par rapport au quotient familial, ce qui a été travaillé avec les directeurs, et c'est tout à fait transparent – si vous le souhaitez, nous vous l'expliquerons plus en détail, ce sont à la fois les familles en situation sociale défavorisée, qui nécessitent plus d'appui des directeurs d'école. Madame de Lavernée, certains directeurs d'école auront une rémunération supérieure à ce qu'elle était auparavant. Tout le monde n'y perd pas. La charge de travail était relativement mal calculée précédemment. Ensuite, nous avons également regardé le taux de dématérialisation. Il se trouve que, dans certains arrondissements, le taux de paiement par carte bancaire est extrêmement important et ne justifie plus le travail qui était rémunéré jusqu'à présent.

Quant au mépris par rapport aux adjoints d'arrondissement, je suis assez estomaquée d'entendre cela. Nous nous réunissons une fois par mois. Je leur réponds à chaque fois qu'ils me sollicitent. Je suis sur le terrain avec eux quand ils en ont besoin. Honnêtement, je ne pense pas les mépriser, je les associe à tout ce que je fais. Les services font de même. Madame de Lavernée, discutez plus avec les adjoints d'arrondissement.

Enfin, quand vous dites que les directeurs laisseront les fonctions à d'autres qu'eux, il se trouve que la majorité a accepté les nouvelles fonctions. C'est donc qu'ils sont satisfaits par ces nouvelles fonctions. C'était déjà le cas auparavant. Il y a toujours une quinzaine de directeurs qui ne souhaite pas assumer ces fonctions. C'est leur choix. Nous leur faisons une proposition, c'est à eux de l'accepter. Ils ne sont nullement forcés d'accepter ces missions. C'est leur choix personnel. Chaque année, nous avons une quinzaine de directeurs qui ne veut pas se saisir de ces missions. Elles sont alors confiées à un autre enseignant de l'école, ou à un directeur d'accueil de loisirs, en fonction des volontaires dans l'école.

Monsieur le Maire, j'ai terminé.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe UDI et apparentés. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot votent contre. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne prend pas part au vote.)

2016/2596 – Autorisation de signer une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (renouvellement)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2605 – Désaffectation de la parcelle cadastrée AY 142 du groupe scolaire Champvert Ouest à Lyon 5e

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2016/2619 – Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2017 et inscriptions budgétaires

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2016/2636 – Approbation d'une convention de collaboration pour l'animation d'une conférence (programme Démocratie) entre la Ville de Lyon et le Club de la presse

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2016/2637 – Approbation d’une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon et le Lycée professionnel la Martinière Diderot pour la réalisation d’une vidéo (programme Démocratie)

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais, à propos de ces deux délibérations, à faire quelques commentaires, sur le projet intitulé « Démocratie » à la Bibliothèque Municipale, pour saluer le travail mené par nos équipes.

Régulièrement, les bibliothèques proposent des projets liant expositions, conférences, ateliers, et différentes animations. C’était le cas, par exemple, avec le projet « Récréation » sur les jeunes publics. Les équipes ont travaillé sur plusieurs projets en lien avec la démocratie, à travers, encore une fois, des colloques, des expositions. Durant plusieurs mois, le réseau des 15 bibliothèques est mis en avant et témoigne de son rôle majeur dans cet accès au savoir.

En 2013, je vous le rappelle, nous avons accueilli le Congrès national des bibliothécaires, sur le thème « la bibliothèque fabrique du citoyen ». En 2014, lors du Congrès mondial de l’IFLA, à Lyon, la déclaration du même nom a été signée aujourd’hui par plus de 500 structures culturelles et ONG dans le monde. Elle fut l’occasion de rappeler le rôle majeur de cette institution dans l’accès au savoir, et dans le développement des régimes démocratiques.

C’est le rôle de la bibliothèque de mettre à disposition des citoyens les livres et documents Web nécessaires à une meilleure compréhension de nos sociétés et de leurs enjeux. C’est donc dans cette continuité que je tenais à saluer le travail entrepris, qui avait commencé d’ailleurs il y a quelques mois, à l’occasion de l’Euro 2016. La Bibliothèque Municipale avait montré l’importance du sport amateur dans la vie d’une cité. C’est là aussi un bel objectif de démocratie locale. La BM met en valeur toutes ces initiatives nouvelles.

Je voudrais profiter de l’occasion pour saluer le travail de notre collègue, Loïc Graber, pour la démocratie de proximité, le fort développement des conseils de quartier et de leurs projets. Là aussi, notre Ville est innovante et à l’écoute. Cela me paraît vraiment important.

Un dernier point, le programme à la BM dure jusqu’en mars, je vous y invite donc tous.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : À l’occasion de ces deux délibérations, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire tient à saluer la qualité et l’ambition du projet porté par la Bibliothèque Municipale de Lyon, projet intitulé « Démocratie : rêver, penser, agir ensemble ».

Un programme qui se déroule jusqu’en mars 2017 et qui associe conférences, projections, ateliers, contenus radiophoniques, vidéos, expositions.

Un programme qui invite à réfléchir aux enjeux actuels et futurs de nos sociétés, avec un vrai recul critique.

Bref, un programme qui invite à être pleinement citoyen ! Nous tenons à le souligner et à féliciter les hommes et les femmes, de nos bibliothèques municipales (que ce soit la bibliothèque de la Part-Dieu, ou les bibliothèques de proximité dans chacun de nos arrondissements).

Nous voterons favorablement.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Il est adopté.

2016/2638 – Approbation d’un contrat de cession de droits pour l’exploitation à titre payant des films de l’INA des audiovisuels du parcours permanent du Musée des marionnettes du monde/Musées Gadagne

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport, Monsieur le Maire.

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de la délibération concernant le Musée des marionnettes du monde pour évoquer la Compagnie des Zonzons.

Pour mémoire, je rappelle que les Zonzons font vivre, depuis 1998, et ce, dans le monde entier, notre emblématique marionnette Guignol, créée par la famille Mourguet.

S’il existe d’autres lieux où Guignol est joué, les Zonzons sont les seuls à le faire dans un théâtre public, le Palais de Bondy, et sont liés à la Ville par une convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Il y a quelques semaines encore, à l’invitation du Maire du 5e arrondissement, ils découvraient et retrouvaient le Palais de Bondy, avec ses espaces rénovés, dédiés à l’excellence musicale et théâtrale, en même temps que les nouveaux arrivants du 5e, qu’ils avaient divertis avec leur spectacle de Guignol.

Et puis, sans explication, la Compagnie apprend votre décision de ne pas reconduire la convention, et vous demande plusieurs rendez-vous, auxquels vous ne répondez pas. Le Directeur des Affaires Culturelles de la Ville lui notifiant simplement que la convention serait prolongée de six mois, avant un appel d’offres pour engager une compagnie.

Comprenez sa surprise et son amertume !

Pourtant, la Ville a toujours été généreuse avec elle. Outre la mise à disposition de locaux, ce furent 199 000 euros de subventions en 2014, 152 000 euros en 2015, et 175 000 euros cette année.

Si l’on remonte à plus d’une décennie, votre Adjoint à la Culture de l’époque, Monsieur Patrice Béghain, était même venu à son secours en faisant voter une subvention exceptionnelle.

La Ville a donc toujours soutenu cette compagnie, y compris pendant la longue période de fermeture du Palais de Bondy, puisque les travaux ont duré nettement plus longtemps que prévu, du fait d'aléas. Alors qu'elle a à peine repris possession du théâtre, rouvert au printemps dernier, après trois ans d'interruption, vous sonnez le clap de fin de manière assez radicale.

N'aurait-il pas été plus judicieux de mettre à profit cette période sans théâtre fixe pour s'interroger avec la Compagnie sur l'avenir de ce théâtre, et quelle mission de service public la Ville souhaitait voir exercer pour celui-ci, comme les Zonzons vous l'ont d'ailleurs proposé ?

C'est face à cette absence de réponse de votre part que la Compagnie a préféré tout simplement arrêter.

Nous comprenons fort bien qu'aucune place n'est éternelle, et nous sommes souvent les premiers à vous le dire. Cependant, Monsieur le Maire, il y a quand même des manières de faire, et la vôtre a été – je me permets de vous le dire – d'une grande inélégance.

Aujourd'hui, le Guignol municipal risque d'être rendu à la poussière des belles vitrines du Musée Gadagne, avec ses 300 congénères marionnettes. Rien de pire pour une marionnette que d'être muséifiée !

Décidément, que ce soit le Musée des Tissus ou Guignol, avec vous, les emblèmes lyonnais sont condamnés à disparaître.

Je vous remercie.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Je vais avoir l'esprit un peu taquin, ce soir : « Mes Belins, belines, je vais essayer de vous escagasser un peu les méninges. Et puis, ma chère collègue, en descendant, montez donc, comme dirait la Mère Cottivet. Je vous l'annonce, ça y est, à cha peu, on y est arrivés à renouveler le projet pour le théâtre et pour l'avenir de notre Guignol ». Vous manquez d'informations plus précises, ma chère collègue.

En effet, nous avons travaillé, et pas seulement ces dernières semaines, suite à l'annonce du départ de la Compagnie des Zonzons, qu'elle nous a fait connaître en septembre, pour le renouvellement de ce projet, que nous avons largement anticipé. Mais la Compagnie des Zonzons est là depuis 18 ans. 18 ans !

Nous tenons à Guignol et souhaitons le rendre toujours plus vivant, toujours plus présent dans notre Ville. C'est ce qui me mobilise depuis des années. Une nouvelle équipe sera donc nommée, et chargée d'animer ce lieu, soit en continu, soit en résidence, pour faire vivre Guignol dans le théâtre, mais aussi sur les places de la Ville, renforcée d'ailleurs par l'arrivée d'autres compagnies.

Nous allons par ailleurs travailler à donner une place plus importante à la dimension patrimoniale, via le Musée Gadagne, pas pour les mettre sous poussière, puisque Gadagne refait son parcours de marionnettes, et que nous avons modifié la terminologie, puisqu'il s'appellera le Musée des arts de la marionnette. Je vous rappelle que, depuis 1946, c'est le premier, l'unique grand musée dédié à la marionnette dans notre pays.

Nous allons par ailleurs mener un travail sur la marionnette contemporaine, et cela est déjà commencé. C'est dans le programme du TNG, en favorisant la présence de compagnies françaises et étrangères dans les programmations de ce théâtre et du théâtre des ateliers.

Je pense donc que je vous rassure ce soir, ainsi que tous ceux qui craindraient cela, la fin de Guignol. Nous aimons Guignol, et je pense que le Maire, qui est à mes côtés, y est non moins attaché.

(Rires.)

M. LE MAIRE : Qui a sa marionnette.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Absolument. Nous tenons absolument à lui donner la place qu'il mérite dans notre cité, pour que tous les publics, les grands comme les petits, puissent le retrouver et rire ensemble.

Et puis, chère Joëlle, si vous me permettez, « on va quand même pas s'emboconner l'existence, car le rire, censément, ça fait du bien, ça dégonfle, ça rend vigoret, et ça vous manigance meilleure jugeotte ! ».

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

Je me demande s'il n'y a pas un début de reconversion.

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2639 – Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société Longitudes, dans le cadre de l'exposition Édouard Pignon

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit là d'une délibération, qui concerne une convention de mécénat, entre le Musée des Beaux-Arts et la société Longitudes. Je vois qu'elle était parfaitement validée par la Commission, mais que, peut-être, il y a des questions de détail dans cette délibération, qui m'auraient échappées.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération propose d'approuver une convention de mécénat qui concerne le Musée des Beaux-Arts. C'est l'occasion de saluer la très belle exposition « Henri Matisse, le laboratoire intérieur », présentée jusqu'au mois de mars, et de saluer tous ceux qui ont permis et porté cette exposition, au premier rang desquels les deux commissaires.

C'est aussi l'occasion de faire, avant la fin de 2016, le point sur la situation du Musée des Tissus. Monsieur le Maire, en juin, vous aviez donné votre accord à la création d'une nouvelle association portant le projet avec de nouvelles modalités financières.

Conseil municipal du 16 décembre 2016

À la réunion de début novembre, nous en avons déjà parlé, Ville et Métropole étaient absentes. Au cours de cette réunion, il était décidé de bâtir un projet sous l'égide d'UNITEX, et avec le concours d'un cabinet extérieur, les résultats devant être transmis en mars.

À notre connaissance, la Ville et/ou la Métropole n'ont toujours pas donné de réponse quant à leur participation à cette étude. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quelle est votre volonté de participer à cette étude ?

Il est probable que, la semaine prochaine, la CCI annoncera qu'elle laisse le temps à l'étude de se dérouler, mais cela n'aurait de sens qu'avec la présence et l'engagement de la Ville et de la Métropole.

Monsieur le Maire, ce soir, pouvez-vous nous dire quelle est votre position, à moins que Monsieur Képénékian, qui, tout à l'heure jouait Guignol, ne joue le père Noël et nous apporte un joli cadeau en cette fin d'année 2016 ?

M. LE MAIRE : Cela lui va bien. Nous travaillons, Madame Nachury. Nous travaillons. J'espère que je ne suis pas le seul, à travailler.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2640 – Fête des Lumières 2016 : financement et partenariat privé – Conventions de mécénat

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant le financement et les partenariats privés pour notre Fête des Lumières, qui vient de se terminer. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, elle a été le fruit d'un travail vraiment collectif, et qui a donné un beau résultat.

M. LE MAIRE : Je veux remercier Georges Képénékian pour la partie artistique – nous avons vu qu'elle était assez réussie, Jean-Yves Sécheresse, qui a assuré et coordonné toutes les réunions de sécurité – elles ont été extrêmement nombreuses-, et Fouziya Bouzerda, qui a rencontré l'ensemble des commerçants, et qui a mené avec eux une concertation extrêmement poussée, puisque nous prenions des mesures un peu radicales, comme l'interdiction des voitures en centre-ville. C'est grâce à eux que cette fête a pu se tenir.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, merci.

Je voterai évidemment ce rapport. Je suis satisfait que la Fête des Lumières se soit bien déroulée, cette année. Cette Fête des Lumières est superbe, innovante et surprenante. Néanmoins, à chaque fois mon propos est dénaturé, même par vous, Monsieur le Maire. Cette Fête des Lumières a absorbé au fil des ans – vous n'y pouvez rien ou, si, vous auriez pu y faire quelque chose – le jour des Lyonnais et la fête des illuminations du 8 décembre. Ne me racontez pas les histoires culturelles, les histoires de la Vierge. C'est une tradition lyonnaise. J'en reste là, et j'en suis toujours resté là.

La Fête des Lumières s'est bien déroulée, même s'il est à noter le mécontentement des familles. Il faut les écouter aussi. Vous savez, les classes moyennes, qui étaient autrefois à Lyon, en tout cas, qui y habitaient. Sans oublier les personnes âgées aussi, qui n'en peuvent plus de se rendre en ville, trop de monde, bousculades, c'est dommage.

Je voudrais évoquer les agissements de ces trois individus, dans cette rame T2, avenue Berthelot, l'autre jour, qui ont crié « Allah akbar », en montrant le Coran. C'est factuel. Ils ont provoqué l'effroi des passagers de cette rame T2. Heureusement, ces personnes n'avaient pas de ceintures d'explosifs. Ils ont été arrêtés. Étaient-ils en repérage pour une prochaine action ? C'est à voir. Les forces nous ont dit que cela relevait du domaine du possible. En tout cas, ces personnes ont été relâchées dans la nature. Où sont-elles aujourd'hui ? Je vous pose la question. Cela aurait pu être le gros point noir de cette Fête des Lumières. Je suis très content que cela ne se soit pas passé. Il fallait le dire. Je crois que c'est important.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : l'Intervention est retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je veux dire à M. Boudot qu'il existe des illuminés partout. Je me souviens de quelques-uns qui m'attendaient à la sortie d'un Conseil municipal, Monsieur Boudot. Il n'y a pas que ceux qui crient « Allah akbar ». Ils joignaient même l'acte à la parole.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2608 – Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et le magazine Télérama, dans le cadre de l'opération « pass art contemporain »

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2632 – Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des iconographies de l'exposition « Divinement Foot ! » des musées Gadagne

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2633 – Approbation d'une convention de gestion de billetterie entre l'Auditorium-ONL et le Fonds DECITRE pour l'année 2016

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2634 – Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse d'un espace des Musées Gadagne à l'Association Renaissance du Vieux-Lyon

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2635 – Approbation de conventions pour les créations musicales et dansées au Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2641 – Approbation de la nouvelle grille tarifaire – Conditions générales de ventes – conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2642 – Lancement de l'opération n° 60047527 « œuvres d'art – acquisitions et restaurations 2017-2020 » – Vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme 00005

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2643 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et l'Université catholique de Lyon pour une collaboration sur des projets scientifiques et pédagogiques pour les années 2016-2017

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2644 – Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et le Theatro Mayor de Bogota, missionné par la municipalité de Bogota et l'Institut Français pour le projet « Soirée d'ouverture de l'année France-Colombie »

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2645 – Programmation Fête des Lumières 2016 – Subvention aux associations

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2646 – Fêtes de Lumières 2016 – Associations – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2647 – Demande de subvention de fonctionnement de 15 000 euros auprès du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de l'appel à projets « Stréet Art 2016 » – Musée d'Art Contemporain

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2648 – Fête des Lumières 2016 – Résiliation amiable des conventions pluriannuelles de subventionnement

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2649 – Lyon 2e – Approbation d'un avenant entre la Ville de Lyon (service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9e de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu (caves des bâtiments Q et O)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2016/2650 – Attribution d'une subvention d'un montant de 9 500 euros à l'Association la Passerelle d'Eau de Robec dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire – Approbation d'une convention

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Chers collègues, cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 9 500 euros à la Passerelle d'Eau de Robec. En effet, l'épicerie sociale et solidaire, la Passerelle d'Eau de Robec permet chaque année à 900 personnes en situation de grande précarité, d'acheter des produits alimentaires de qualité.

Cette association est un modèle emblématique de l'économie sociale et solidaire, ancrée depuis 15 ans sur son territoire. Elle mobilise 80 bénévoles, dans une démarche d'éducation populaire, qui permet aux bénéficiaires de participer à la gouvernance de la structure, de prendre des responsabilités, et de rester des consommateurs responsables, malgré la précarité.

Cette démarche, qui repose sur le refus de l'assistanat et de la charité, n'hésite pas à recourir à des soutiens privés, et s'autofinance à hauteur de 50 %. L'association développe des innovations sociales pertinentes, pour lutter contre l'exclusion sociale, qu'il s'agisse de son nouveau jardin partagé, de ses sorties culturelles, ou encore de ses ateliers nutrition santé, qui sont des outils de prévention utiles contre des pathologies, comme le diabète, le cholestérol ou l'obésité.

Ce modèle rayonne sur la Métropole et bien au-delà. La Passerelle d'Eau de Robec accompagne bénévolement le développement d'autres épiceries sociales et solidaires, en particulier l'Olivier des Sages, sur le 3e arrondissement, et Épi Centre, sur le 8e arrondissement de Lyon. Ce réseau développe des mutualisations et des coopérations, qui permettent d'optimiser le modèle économique, ce qui constitue une réponse courageuse à la baisse des subventions publiques.

L'association a montré depuis 15 ans la pertinence de sa démarche, la fiabilité de sa gestion et de sa gouvernance. Labellisée Lyon Ville Équitable et Durable, la Passerelle d'Eau de Robec est aussi un acteur central de notre Conseil local de l'alimentation durable, qui défend le droit à une alimentation de qualité pour tous. Avec la loi Garaud de 2016, contre le gaspillage alimentaire, tout le secteur de l'aide alimentaire est entré dans une période de transition, qui justifie pleinement une attention supplémentaire des collectivités. Notre soutien apporte une caution institutionnelle aux projets qui encouragent toutes ces parties prenantes. S'il doit rester à un niveau faible, ce soutien joue un effet levier important. Je regrette que le Conseil régional ne l'ait pas compris. Certains préfèrent sûrement faire grossir encore la grande distribution, sa malbouffe et ses actionnaires anonymes, privatiser entièrement la santé, et contraindre les pauvres à mendier les miettes jetées par quelques âmes charitables. C'est un autre modèle que les acteurs de l'économie sociale et solidaire souhaitent construire aujourd'hui. Je vous invite donc à voter sans réserve cette subvention exceptionnelle.

Merci de votre attention.

Mme BAUME Émilie : Monsieur le Maire, chers collègues, en complément des propos de Dounia Besson, auxquels nous souscrivons totalement, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 proclame dans son article 25 que je cite : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Par ailleurs, pour le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, le droit à l'alimentation est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. »

Toutes ces déclarations ne sont hélas que d'ordre moral, pas contraignantes, et la loi française de 1998 de lutte contre l'exclusion, hélas, ne mentionnait pas l'alimentation.

Notre cité, comme nous l'avons dit un peu plus tôt dans la séance, a une tradition humaniste. Depuis fort longtemps, des ordres, des confréries, des associations, des coopératives, des familles, ont toujours donné entre guillemets aux défavorisés.

Depuis quelques décennies, nous pouvons observer deux approches globalement – cela vaut pour Lyon :

Une approche, entre guillemets, urgentiste du don direct, soutenue par le Programme européen d'aide alimentaire, entre autres, mais aussi désormais par les dons, entre guillemets, issus de la grande distribution, avec l'application de la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette approche est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante.

- Une deuxième approche existe, une approche plus globale d'accompagnement de foyers et familles ayant souvent un emploi et même des revenus, mais désormais nommés travailleurs pauvres. Une réponse alimentaire marchande existe pour celles et ceux à très faible pouvoir d'achat, comme l'a aussi pointé Dounia Besson.

Hélas, l'ensemble des hard-discounters n'ont que faire des enjeux de santé publique et de préservation de l'environnement. Ce sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui, fréquemment, proposent des solutions, et ce, depuis une vingtaine d'années, alors même que l'ESS n'avait pas la reconnaissance institutionnelle qu'elle a eue en juillet 2014.

Ce qui guide la plupart de ces acteurs, et en particulier cette association, la Passerelle d'Eau de Robec, c'est d'être un outil au service d'un territoire, au service de l'emploi d'un territoire, au service de l'accès à l'alimentation, au service de la préservation des terres agricoles.

Ceux qui financent ces acteurs, et, entre autres, cette association, ce sont les adhérents, soit par leur temps, soit par leurs achats. Dans cette association en particulier, chacun des conseillers municipaux ici pourrait faire ses courses, et participer ainsi au projet associatif, et donc au soutien à l'autofinancement de cette association. Bien entendu, le prix réglé par les adhérents est proportionnel aux revenus.

Ce jour, il est donc question d'hommes et de femmes engagées, d'hommes et de femmes engagées, qui ont su essayer, non pas pour l'image de leur association, mais bien pour l'accès à une alimentation durable, essayer dans le cadre d'un réseau, qui s'appelle le GESRA, à l'échelle régionale, mais aussi essayer plus localement à Villeurbanne.

Je regrette et le groupe des écologistes regrette que le Conseil régional ait arrêté de financer cette structure. Il est nécessaire et urgent d'articuler l'action du Conseil local de l'alimentation durable, avec les compétences de la Métropole. C'est ainsi que des réponses structurantes pourront tenir dans le temps, pour que tout le monde ait accès à une alimentation saine et locale.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Cela a été dit, la Passerelle d'Eau de Robec est une épicerie sociale et solidaire, qui a pour objectif de réduire les carences alimentaires d'habitantes et habitants, en situation de précarité, en leur proposant des produits, et notamment des produits frais, vendus entre 30 et 50 % moins chers que les prix du marché. L'association accompagne ainsi près de 900 personnes adhérentes bénéficiaires, dont un tiers d'enfants.

L'association propose également à ces personnes un certain nombre d'ateliers dans le cadre de leur parcours d'insertion : santé et nutrition, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, entre autres.

Au-delà des adhérents bénéficiaires, l'épicerie est ouverte à un public plus large, ce qui participe d'une réelle mixité des personnes qui fréquentent le lieu. De plus, ces clients payant au tarif normal les produits qu'ils achètent, ils contribuent à la diversité des recettes de l'épicerie, lui assurant ainsi une part d'autofinancement.

Malgré cela, et cela a été dit également, le contexte reste difficile pour l'épicerie, avec notamment cette baisse de subvention de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous savons bien, en écoutant le nouveau président de cette collectivité, qu'après tout, on a qu'à « pas tomber malade » ! Je vois donc bien pourquoi le lien entre alimentation et santé ne l'intéresse guère.

Il faut noter aussi, et cela a été dit également, que l'épicerie, située sur le 1er, et bénéficiant aux habitants des 1er et 4e arrondissements, accompagne d'autres structures sur d'autres arrondissements de notre Ville, et qu'elle s'est étendue également sur Villeurbanne.

Nous demandons donc qu'une réunion puisse se tenir, entre le Conseil d'administration de l'Épicerie, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Métropole, afin de faire le point ensemble sur la situation de cette structure, et soutenir cette association.

En attendant cette rencontre qui nous semble indispensable, nous remercions Madame l'Adjointe, Dounia Besson, pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'association, dans le cadre de sa délégation à l'Économie Sociale et Solidaire. Bien sûr, nous voterons pour.

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe est bien sûr satisfait de cette aide exceptionnelle, pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un acteur associatif majeur des 1er et 4e arrondissements, pour les axes importants qu'a évoqués Dounia Besson. C'est aussi un modèle de solidarité. Je n'y reviendrai pas. Émeline Baume l'a décrit parfaitement.

Je rappellerai simplement que cette structure doit, à terme, malgré les difficultés, trouver son équilibre économique. C'est d'ailleurs un des enjeux de ce type de structure. Nous faisons confiance à son Conseil d'administration, accompagné exceptionnellement par la Ville, pour trouver cet équilibre.

Je voudrais rassurer Mme Perrin-Gilbert, cette rencontre a déjà eu lieu en partie, puisqu'il existe un Comité de pilotage économie sociale et solidaire à la Métropole, qui regroupe trois communes, avec la Métropole, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon. Ce sujet fait partie des sujets qui sont abordés dans ce Comité de pilotage. Nous veillons bien évidemment à trouver les solutions avec cette structure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets donc aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2651 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association Demain Ensemble, sise 249, avenue du Plateau, à Lyon 9e

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2664 – Subvention au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2016/2607 – Groupe scolaire Lumière – Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle – 24 rue du Premier Film à Lyon 8e – Opération n° 08001001 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le premier est le groupe scolaire Lumière dans le 8e arrondissement. Ce sont des travaux pour restructurer et agrandir le restaurant scolaire pour les classes élémentaires et maternelles, la création d'évolution, et le remplacement des menuiseries, pour un montant global de l'opération de 2 800 000 euros TTC.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2620 – Groupe scolaire Condorcet – Restructuration et extension du groupe scolaire – 6 rue Alfred de Musset à Lyon 3e – Opération n° 03015001 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le groupe scolaire Condorcet, dans le 3e arrondissement. Il s'agit de travaux pour, là aussi, restructurer et agrandir le restaurant scolaire. Ce chantier sera aussi expérimental dans le recyclage des composants du BTP. Ainsi, adapterons-nous nos procédures internes aux nouvelles contraintes réglementaires. Le montant global de l'opération est de 1 330 000 euros TTC.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2621 – Groupe scolaire Léon Jouhaux – Restructuration et extension du restaurant scolaire – 32 rue Léon Jouhaux à Lyon 3e – Opération n° 03005531 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le groupe scolaire Léon Jouhaux, dans le 3e arrondissement. Nous avons vu tout à l'heure combien le projet de la Part-Dieu est un projet urbain en évolution. Il y a nécessité pour ce groupe scolaire d'augmenter ses capacités d'accueil de quatre classes, le faisant ainsi passer de 19 à 23 classes, avec une restructuration du restaurant scolaire, la construction d'un préau et d'une cour. Le montant global de l'opération est de 6 943 000 euros TTC.

Mme CHEVALLIER Françoise : Cette école, en effet, a bien besoin de ce projet de restructuration et d'extension. Elle a actuellement des parties communes, en particulier la cantine et la cour, qui sont trop petites. Avec l'augmentation prévue des effectifs scolaires, en lien avec la construction de nouveaux logements à la Part-Dieu, la situation sera plus pressante.

Un point particulier a retenu notre attention, c'est celui de la cour qui va être située sur la place des Martyrs de la Résistance. Une première question concerne l'emprise de cette future cour sur la place, et, en conséquence, la surface qui restera pour des aménagements publics végétalisés, dont ce quartier a bien besoin.

Le deuxième point concerne la rue des Rancy, qui, aujourd'hui, sépare la future cour et l'école, et qui, avec le projet Garibaldi, va devenir traversante, puisque la trémie de la rue Garibaldi sera supprimée. Aujourd'hui, il y a très peu de circulation automobile sur cette portion de rue, mais nous pouvons craindre qu'il y en ait plus à la fin des travaux de la rue Garibaldi. Dans le cadre de la concertation annoncée, avec les acteurs en particulier éducatifs de l'école, nous souhaitons que soit étudiée la mise en voie piétonne de cette portion de la rue des Rancy. Ainsi, nous n'aurons pas de problème de sécurité pour les enfants qui navigueront entre l'école et la cour, et cela pourra servir de parvis pour l'école, qui en manque. Actuellement, le trottoir de l'école Léon Jouhaux, qui sert de zone d'attente pour les entrées et les sorties d'école, est très étroit. C'est donc l'occasion d'avoir un vrai parvis pour cette école.

C'est cela, une ville apaisée pour tous, et une ville attentive en particulier à ses enfants.

Je vous remercie de l'écoute à cette proposition.

M. BERAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Pour commencer, je vais m'abstenir sur le 2016/2621, groupe scolaire Léon Jouhaux, pour les raisons que j'ai évoquées en Conseil d'arrondissement, et sur lesquelles je ne reviens pas ce soir.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux dans le 3e arrondissement nous interpelle. Elle nous interpelle à deux niveaux.

Conseil municipal du 16 décembre 2016

Tout d'abord, nous nous questionnons sur le maillage des écoles dans le plus gros arrondissement de notre Ville, le 3e. Une école, c'est un peu le point central d'une vie locale, d'une vie de proximité, un lieu où se rencontrent les habitants. Bref, un quartier sans école, c'est un peu un quartier sans vie.

Or, cette restructuration permet de faire passer de 19 à 23 classes. C'est dire le nombre d'élèves que va pouvoir accueillir demain le groupe scolaire Léon Jouhaux. C'est dire aussi la pression démographique qui s'exerce actuellement sur le 3e arrondissement. Aussi, à 23 classes, plutôt que de créer l'une des plus grosses écoles de notre Ville, ne fallait-il pas finalement se poser la question de créer une nouvelle école, qui aurait permis d'apporter à d'autres quartiers du 3e un équipement de proximité ?

Ensuite, parce qu'en augmentant la taille des locaux, vous augmentez de fait le besoin en cour de récréation. Vous avez alors décidé de reconverter une partie de la place des Martyrs de la Résistance en cour. Cette place jouxte l'école, cela en fait sa qualité première. Elle est aussi densément plantée, ce qui apportera à la cour un caractère végétal indéniable.

Votre proposition reste toutefois timide. La rue des Rancy, qui sépare le groupe scolaire de la future cour, n'est aujourd'hui pas remise en question. Alors que le projet de la Garibaldi va modifier profondément le plan de circulation du secteur, et ce, dans les mois à venir, il est vraiment dommage de ne pas se saisir de ces opportunités urbaines pour créer une véritable cour d'école aux enfants.

À l'époque, alors que l'école élémentaire Lévi-Strauss était toujours ouverte sur le 1er arrondissement, nous connaissons les difficultés liées aux traversées quotidiennes du quai Saint-Antoine, traversée nécessaire aux enfants pour gagner un square qui faisait office de cour. D'ailleurs, ces mouvements constants d'enfants avaient alors servi de prétexte à Madame Brugnera pour fermer l'école.

Pour conclure, bien que nous partagions la nécessité d'offrir une école aux enfants du 3e arrondissement, nous ne partageons pas les choix que vous opérez, qui ne sont pas, pour nous, à la hauteur de ce que devrait être la qualité d'accueil des écoles de notre Ville. Nous nous abstenons donc sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Abstention des groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2659 – Cité Scolaire Internationale – Implantation d'un bâtiment modulaire – 2 place de Montréal à Lyon 7e – Opération n° 07223001 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, la Cité scolaire internationale, dans le 7e arrondissement. La capacité d'accueil est insuffisante. Il y a donc nécessité d'implanter un bâtiment modulaire, qui va porter la capacité du groupe scolaire à 20 classes. Le montant de l'opération est de 3 850 000 euros TTC. Il comprendra également l'évacuation de préfabriqués existants.

Pour ces quatre groupes scolaires, c'est un engagement de près de 15 millions d'euros.

M. BERAT Pierre : Mon intervention porte sur la Cité scolaire internationale. Le groupe Les Républicains va approuver le renouvellement de la convention avec la Région et la Métropole, de même que nous approuvons les investissements inscrits à la PPI, pour améliorer l'accueil des enfants de cet établissement. Il est très important de faciliter au plus vite le fonctionnement de cet établissement, pour un bon accueil des enfants.

Si vous le permettez, je voudrais un peu élargir le champ sur cette Cité scolaire. La Cité scolaire internationale est un établissement très spécifique, puisqu'elle réunit école, collège et lycée, autour d'enseignements internationaux. L'école est rattachée à une cité mixte lycée-collège, la propriété étant à la Région. Tout cela crée une grande complexité administrative, que chacun connaît bien.

Autre élément à prendre en compte, la Cité scolaire est un équipement métropolitain, au sens très concret du terme. Nous employons souvent ce mot de fonction métropolitaine ou d'équipement métropolitain. Là, nous sommes face à un équipement, qui est vraiment métropolitain. Nous savons qu'elle intervient beaucoup dans l'accueil des expatriés sur la Métropole lyonnaise. C'est parce que cet établissement existe que certains expatriés acceptent de venir travailler sur Lyon, soit dans des entreprises étrangères, soit dans des organisations internationales. Nous savons que, pour ce type de personnes, de ne pas avoir ce type d'établissement peut les décider à ne pas venir. C'est également un établissement très important pour la scolarité des enfants des binationaux.

Aujourd'hui, la Cité scolaire est globalement à l'étroit dans ses murs. L'accueil est à son maximum, à tel point qu'à court terme, cela peut remettre en question l'ouverture de certaines sections internationales.

Dans ce contexte, nous pouvons nous féliciter de l'accord vers lequel nous semblons arriver entre la Région et la Métropole, sur la révision du contrat de plan État-Région, et de son volet métropolitain, pour financer, dans le cadre de ce volet territorial, une extension de cette Cité scolaire internationale.

La Région prend ses responsabilités sur le sujet. Cela me permettra d'illustrer les propos que je viens d'entendre. Lors de la dernière Commission permanente de la Région, nous avons voté un crédit de 300 000 euros pour sécuriser cet établissement et pour créer une cour au lycée de la Cité scolaire internationale, ce qui n'existait pas et n'avait pas été mis en place par la précédente mandature. Cela me semble un investissement tout à fait important, qui illustre la priorité que nous donnons à certains sujets importants pour tous les Lyonnais. Car ce bâtiment, qui est emblématique au plan architectural, comporte de nombreux défauts. Il avait notamment ce défaut de ne pas avoir de cour pour le lycée.

À mon avis, sur ce dossier, il est important que le projet urbain de Gerland prenne en compte cet établissement, et le prenne en compte pleinement. Il y a quelques interrogations actuellement, à la fois à propos de l'extension de l'établissement, et dans la logique de sécurisation. Mieux intégrer encore l'établissement à l'aménagement urbain serait une bonne chose.

En conclusion, c'est un équipement métropolitain clé, comme je l'ai évoqué, pour le rayonnement et le développement international de la Ville. Il faut arriver à réussir cette mobilisation collective, pour mettre à niveau très rapidement cet équipement.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons là plusieurs délibérations qui mettent en œuvre notre priorité d'investissement pour les écoles, de façon extrêmement concrète, comme l'a montré précédemment notre collègue Richard Brumm. Les écoles sont la priorité de notre mairie. Nous le voyons ici très précisément.

L'opération Léon Jouhaux entre dans sa phase d'étude, pour intégrer trois enjeux : l'évolution démographique du quartier de la Part-Dieu, le manque de cour historique de cette école et l'entrée de l'école dans le dispositif de restauration scolaire en self, ce qui n'était possible sans extension des bâtiments. Nous profiterons de cette opération pour augmenter la capacité périscolaire et extrascolaire.

Les travaux vont se déployer avec une surélévation partielle en R + 2, la construction d'un préau, et la sécurisation d'une zone de cour sur la place des Martyrs de la Résistance. L'ensemble de ses études de maîtrise d'œuvre et de prestations connexes est estimé à 1 million d'euros. Le montant global du projet est d'un peu moins de 7 millions d'euros. C'est là un chantier important, au cœur du 3e arrondissement, qui verra l'école Léon Jouhaux, non pas devenir la plus grosse école de Lyon – loin de là, puisque c'est Marc Bloch qui détient ce record, et nous en sommes bien loin avec 23 classes. En revanche, les travaux permettront de pallier à un certain nombre de difficultés historiques de cette école, notamment le manque de cour, le manque de préau, le manque d'espaces communs et le manque de restauration scolaire. La concertation va débiter. Effectivement, nous allons nous concerter avec les parents d'élèves, avec la communauté éducative, sur la question de la cour et de son accès, qui n'a rien à voir avec l'accès qu'avait l'école élémentaire Lévi-Strauss avec le quai Saint-Antoine, Monsieur Remy.

Quant à l'école Lumière, la délibération concerne le lancement des études de l'opération, qui devra traiter les enjeux d'augmentation de capacité de la restauration scolaire, et d'intégration dans nos projets de self, dans cette école, là aussi historique, qui, jusqu'à présent, n'avait pas la place pour un self. La poursuite du remplacement des menuiseries est aussi à l'ordre du jour, ainsi que la mise en accessibilité. Le coût des études de maîtrise d'œuvre et prestations associées est estimé à 250 000 euros, pour un montant global de l'opération de 2,3 millions d'euros.

Enfin, la délibération concernant l'école Condorcet lance elle aussi l'opération de la transformation d'un restaurant scolaire en self. Nous prévoyons également de créer de nouvelles classes dans cette école, du fait de locaux qui deviennent disponibles, suite à la relocalisation de la section d'enseignement et d'éducation spécialisée, qui était jusqu'à présent dans ces bâtiments scolaires.

En ce qui concerne la CSI, c'est un sujet un peu particulier, puisque nous avons déjà mené une première phase de chantier, cet été, avec la pose d'un modulaire. C'est la deuxième phase qui est concernée par la délibération. Elle consiste en l'achat de nouveaux modulaires, pour porter la capacité de l'école primaire de la Cité scolaire internationale à 20 classes, y compris les classes dédiées à l'apprentissage du français en tant que langue étrangère, ce qui est, bien sûr, une caractéristique de cette école. L'Opération est prévue pour 2017. Le bâtiment sera opérationnel à cette rentrée 2017. Le montant total de l'opération est de 3 850 000 euros. J'en profite pour remercier pour leur implication tous les élus du 7e arrondissement, qui participent aux Conseils d'administration, aux Conseils d'école, et à de nombreuses rencontres, dans cette Cité scolaire internationale, si importante pour nous, et qui est un projet si atypique.

La Cité scolaire internationale engage la coopération de nos trois collectivités territoriales, la Ville de Lyon pour l'école, la Métropole pour le collège et la Région pour le lycée, chacune donc dans leurs compétences. Cette Cité est un atout pour l'attractivité de notre territoire à l'échelle internationale, et donc pour son développement. Nous y engageons tous les moyens nécessaires, en termes d'équipements et de locaux, comme pour toute école lyonnaise. Ainsi, nous accompagnons, par cette délibération, les extensions nécessaires, qui sont, encore une fois, la marque de la dynamique de notre Ville et de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2655 – Lyon 3e – Cession de lots de copropriété et d'un immeuble en entier situé 14 rue Villeroy – 5 rue Gutenberg, au profit de l'Association Abou Bakr Essedik – EI 03378 – Numéros inventaire 03378A001 – 03378B000 – 03378C002 – 03378C003

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier porte sur la cession de lots de copropriété d'un immeuble en entier, situé 14 rue Villeroy, entre la rue Villeroy et la rue Gutenberg, au profit de l'association Abou Bakr Essedik. La Commission a rendu un avis favorable.

M. BERAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe des élus Les Républicains et apparentés n'est pas favorable à la cession de ces immeubles de la rue Villeroy et de la rue Gutenberg. Je vais vous en expliquer les raisons.

Première raison, nous pensons qu'il faut continuer à maîtriser pleinement l'usage qui est fait des lieux en question, qui feront l'objet de cette vente que vous projetez. Je voudrais rappeler ce qui s'est passé l'année dernière, en 2015, avec un exercice de culte sur l'espace public, autour de ce local, à plusieurs reprises. Il a fallu plusieurs signalements, pour faire cesser ces prières de rue, qui sont, pour nous, une réelle préoccupation.

Je note d'ailleurs que l'association a changé de nom. Ce n'est plus l'association Islam Culture et Religion, mais l'association culturelle Abou Bakr Essedik. Nous pensons que, pour la Ville, il vaut mieux qu'elle reste propriétaire des lieux, pour pouvoir s'assurer qu'il n'y ait pas ces prières de rue, et que, si exercice du culte il y a, il se fasse à l'intérieur des locaux. Cette

association peut tout à fait continuer, dans le cadre d'une location, à améliorer ses locaux, si elle en a besoin. C'est à elle d'assurer qu'ils sont utilisés conformément à nos règles, et notamment au principe de laïcité.

La première raison, c'est donc que nous maîtrisons l'usage qui est fait de ce local.

La deuxième raison est une maîtrise en termes d'aménagements urbains, qui me semble importante. La Ville doit rester propriétaire de ces locaux. Nous sommes dans un secteur encore en mutation. J'imagine que, si la collectivité a fait l'acquisition de cet immeuble en 2001, c'est qu'elle avait de bonnes raisons de le faire. Il ne s'agit ni d'un don ni d'un hasard. Si la collectivité a choisi d'acquérir, c'est pour maîtriser le développement urbain. Aujourd'hui, ce n'est pas terminé. Nous devons garder cette possibilité.

C'est un secteur clé, charnière entre l'axe de prestige Liberté et le quartier Moncey. Ces locaux se situent derrière le très bel immeuble bourgeois, sur le cours de la Liberté, qui héberge, je crois, la section du Parti socialiste du Rhône. C'est un secteur qui doit avoir notre plus grande attention.

J'aurai également deux interrogations sur ce dossier.

D'abord, la question du prix de vente : 270 000 euros, alors que les Domaines, dans leur première estimation l'avaient donné à 325 000 euros. Certes, il est question de travaux importants, mais la ristourne me semble assez forte. Vous insistez beaucoup, dans le rapport, sur la clause de retour à meilleure fortune, au cas où une revente de ce tènement occasionnerait une plus-value. C'est bien qu'il y a potentiellement un prix qui peut être supérieur. Je pense que la Ville doit préserver ses intérêts, y compris financiers.

J'ai lu le dossier avec attention. J'y ai trouvé une lettre du Maire d'arrondissement, Monsieur Philip. Cette lettre dénote un certain empressement à réaliser cette vente. Je m'interroge donc. Pourquoi existe-t-il cet empressement ? Y aurait-il, par exemple, compte tenu des échéances électorales de 2017 qui approchent, la nécessité de réaliser une promesse électorale très rapidement ? Nous pouvons nous poser la question, quand nous lisons le courrier annexé au dossier.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut garder la maîtrise de ce local, à la fois pour en surveiller l'usage, et pour le développement urbain. Nous nous opposons donc à la cession de ce tènement.

Je vous remercie.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés par cette délibération à nous prononcer sur la vente à l'association Abou Bakr Essedik des locaux que cette dernière loue à la Ville, depuis le 17 février 2006, suite à l'arrêté de péril qui avait frappé le lieu de culte occupé par cette même association, sis au 19 rue Paul Bert.

Ce bâtiment de la rue Gutenberg accueille donc, depuis cette date, les fidèles musulmans de ce quartier, mais, au-delà, du 3e arrondissement qui est, comme vous le savez, le plus peuplé de Lyon.

Mais, pour m'être rendu sur les lieux à plusieurs reprises, il faut constater que des transformations sont absolument nécessaires, et ce, pour deux raisons :

- la première, un besoin de réaliser d'importants travaux de mise en sécurité des bâtiments, constatés d'ailleurs dans l'évaluation du prix de vente établi par France Domaine, en date du 12 juillet 2016, prix auquel, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la Ville de Lyon a joint, au compromis de vente, une clause de retour à meilleure fortune, si une plus-value était réalisée en cas de revente dans les 10 prochaines années.

- la seconde raison est le besoin de repenser les lieux pour accueillir tous les fidèles qui le souhaitent, par une redistribution de l'espace existant pour optimiser la surface.

La pleine propriété permettra à l'association de faire les aménagements nécessaires, ce qui évitera aussi à l'avenir de refuser des fidèles à l'intérieur de l'édifice, les obligeant à prier à l'extérieur du bâtiment, comme ce fut le cas il y a peu.

L'association d'ailleurs regrette pleinement cela et a été proactive, pour prendre toutes les mesures qui s'imposent, pour éviter cet état de fait, d'où la proposition d'achat des lieux et la transformation qui s'ensuivra.

Il est à noter également que l'association Abou Bakr Essedik a souhaité être signataire de la Charte d'accompagnement de la rénovation des institutions représentatives du culte musulman dans le Rhône, signée le 2 avril 2016 par le Préfet du Rhône, le Président du CRCM, le recteur de la mosquée de Lyon. Véritable protocole, allant dans le sens de la création d'un islam de France, islam qui doit pouvoir se pratiquer dans des conditions dignes, et dans des bâtiments aux normes de sécurité décentes. C'est aussi cela, la laïcité française, ne favoriser aucun culte, mais permettre qu'ils puissent tous s'exercer de façon identique dans de bonnes conditions.

Enfin, je voudrais insister sur la parfaite intégration de l'association dans le quartier, les travaux de rénovation du bâtiment s'inscrivant dans le prolongement de la taverne Gutenberg, lieu de création artistique contemporaine qui commence à acquérir une renommée, qui va bien au-delà des frontières du 3e arrondissement, mais aussi avec la création de la fresque des Birdy Kids, qui jointe ce lieu de prière.

Nous le voyons, cette vente permettra de continuer la dynamique amorcée dans ce secteur du 3e arrondissement, et lui redonner un nouveau visage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Abstention de M. Lafond et Mme Bauguil. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot ont voté contre.)

2016/2654 – Lyon 5e – Mise à disposition par bail emphytéotique du tènement immobilier dit « la Maison du Chamarier » 37 rue Saint-Jean et 2 rue Mandelot à Lyon 5e, au profit de la société IMOGAL ou de la société VISTA ou d'une filiale de l'une de ces deux sociétés – EI 05041 – Numéros d'inventaire 05041A000-05041T001

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, en cette fin de Conseil municipal, nous allons avoir quelques belles images, qui vont nous permettre de mieux comprendre ce qu'est la Maison du Chamarier.

J'ai le plaisir, en effet, de rapporter sur un dossier de longue haleine, qui a été porté collectivement ces dernières années, dans un bel esprit d'équipe, par deux délégations, celle de Nicole Gay, et la mienne, et avec le soutien sans faille des services de Bernard Tacaïl, que je remercie chaleureusement.

C'est cette conjonction d'efforts et cette unité qui ont permis d'aboutir. La Maison dite du Chamarier, située au cœur du site historique classé à l'UNESCO de Lyon, dans le Vieux-Lyon, est certainement l'un des bâtiments les plus importants du point de vue patrimonial de notre Ville.

Le chamarier était jadis l'intendant de l'évêque, il détenait les clés de l'enceinte canoniale. Construite au XIII^e siècle, la maison, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date pour l'essentiel du XVI^e siècle, voulue ainsi par le chamarier, François d'Estaing. Après la disparition du titre et de la fonction du chamarier à la Révolution française, la maison subit la création de plusieurs appartements, qui l'abîmèrent à l'intérieur, sans remettre en cause ses éléments d'architecture remarquables, qui sont révélés au public lors de la restauration de la cour intérieure en 2005. Entre-temps, elle était devenue propriété de la Ville, à la suite d'un legs en 1907. Elle avait été classée au titre des monuments historiques en 1943, et les logements étaient inoccupés depuis 1980. Il s'agissait donc de lui trouver une nouvelle destination.

La Ville a donc lancé un appel à candidatures international, avec l'objectif d'identifier un nouveau projet, respectant les exigences d'un tel édifice, avec trois exigences : la remise en valeur de ses décors intérieurs et extérieurs, une réutilisation de l'édifice durable, respectueuse et fidèle à l'esprit du lieu, enfin, l'accessibilité du public à la cour intérieure. Il s'agit de mettre la Maison du Chamarier à la disposition d'un opérateur, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 99 ans, avec nécessité pour ce dernier de réaliser les travaux de restauration et de revalorisation, en conformité avec les exigences architecturales et patrimoniales.

Au terme de la consultation, la Ville a choisi une équipe aux références de premier plan, pour un projet innovant, le groupement de promoteurs Vista Imogal et le cabinet de Didier Repellin pour la restauration. Les travaux devraient conduire à une ouverture au public fin 2019. Les fonctions originelles du site seront valorisées par des commerces – l'actuelle pâtisserie et un caviste, et des logements aux étages.

Le projet entend également concilier la mise en valeur de l'histoire du bâtiment, tout en l'insérant dans le présent et l'avenir, avec l'intervention du Conservatoire National des Arts et Métiers et de la SERL, qui assureront le fonctionnement d'un FabLab. Dédié au patrimoine, celui-ci offrira aux touristes et aux Lyonnais une expérience interactive originale, à travers notamment une maquette en 3D du Vieux-Lyon, et il accueillera un atelier de fabrication numérique. Il introduit ainsi les nouvelles technologies toujours en mouvement dans le quartier ancien de Lyon. Un trait d'union est ainsi établi entre le passé et l'avenir, et le patrimoine n'est plus seulement la conservation des vieilles pierres, mais il se situe à la pointe de l'innovation.

Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire sont des élus exigeants, quand il s'agit de notre patrimoine municipal. À plusieurs reprises, nous avons dénoncé votre politique de braderie immobilière sur les biens de notre Ville. Une braderie immobilière dans une opacité totale, une braderie immobilière qui ne sert pas l'intérêt général, bref, une brasserie immobilière qui se résume en une levée de fonds pour les finances municipales, au profit d'intérêts privés.

Oui, nous sommes exigeants. Nous le sommes, parce que nous pensons qu'une politique municipale ne doit pas se limiter à la durée d'un mandat. Nous sommes exigeants, parce que nous pensons que les projets de qualité naissent d'une volonté politique forte de respecter l'esprit des lieux. Nous sommes finalement exigeants, car nous voulons construire la ville de demain, une ville que nous voulons transmettre aux générations futures, à partir de son histoire et de son patrimoine.

Et, pour une fois, vous avez fait preuve de cette exigence que nous vous réclamons. La reconversion de la Maison du Chamarier, dans le 5^e arrondissement, est un bon projet pour l'arrondissement, notre Ville et notre Métropole. C'est un projet novateur, celui d'installer un FabLab dans l'un des symboles du patrimoine du Vieux-Lyon, un lieu unique où les habitants pourront se réapproprier le patrimoine de leur ville, mais aussi construire des projets grâce à des imprimantes et des scanners 3D.

Ce n'est finalement pas très éloigné des projets de tiers lieux que nous voulons impulser dans le collège Truffaut, ou dans l'ancienne école des beaux-arts sur le 1^{er} arrondissement. Ce n'est pas très éloigné non plus du projet de maison de la ville et de l'architecture que nous vous avons suggéré dans la Galerie des Terreaux.

La reconversion de la Maison du Chamarier fait preuve d'exigence. Pourquoi ? D'abord, parce que le projet de reconversion ne nie pas l'héritage du lieu dans lequel il est inséré. Il se tourne certes résolument vers le XXI^e siècle, mais avec un ancrage patrimonial fort, en respectant l'esprit de ce lieu chargé d'histoire. Ensuite, parce qu'on s'est donné du temps pour réfléchir et construire ce dossier. Et c'est au terme d'une mise en concurrence qu'un opérateur a été sélectionné, évitant ainsi des possibles conflits d'intérêts entre public et privé. Et enfin, il ne s'agit pas d'une cession brute. L'intérêt collectif du projet est garanti par la mise en place d'un bail emphytéotique.

Nous voterons donc ce projet, car il illustre ce que nous faisons, élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

C'est de cette exigence que sont nés des projets, comme de la Halle de la Martinière. C'est aussi de cette exigence que, demain, la Maison des Pentes naîtra dans le collège Truffaut.

Alors, face à cette politique de brasserie immobilière, et parce que la reconversion de la Maison du Chamarier illustre d'autres manières de construire des projets, nous vous appelons aujourd'hui à faire également preuve d'exigence sur le dossier de la salle Rameau.

Construite sous l'impulsion de Georges Martin Witkowski, elle fait partie du patrimoine immatériel de notre Ville. Elle y a en effet vu défiler de grands noms de la musique et du spectacle, comme Isaac Stern ou encore Louis Armstrong. Elle fait également partie du patrimoine matériel de notre Ville, et, tout comme l'Hôtel-Dieu, c'est une souscription des Lyonnaises et des Lyonnais, qui a permis la construction de la salle Rameau.

Sa fermeture annoncée pour le mois de juillet 2017 et plusieurs bruits dans la presse nous font penser que vous envisagez de vendre la salle Rameau. Des bruits qui se confirment notamment, parce que le club de tennis de table, occupant le sous-sol de la salle, a été convoqué expressément par Yann Cucherat. Nous savons également que Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques, a réalisé une étude patrimoniale. Quand on sait que c'est la même personne qui a réalisé l'étude patrimoniale sur l'Hôtel-Dieu, nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets, car, parmi les projets dont nous avons eu connaissance, il y a, pêle-mêle, une grande surface, un penthouse sur la toiture, ou encore une salle de sport à la place de la salle de spectacle.

Faire preuve d'exigence sur le dossier de la salle Rameau, Monsieur le Maire, serait de :

- Alors que le bâtiment fait partie intégrante du périmètre UNESCO, préserver son esprit des lieux en conservant sa fonction de salle de spectacle ;

- Poser le cahier des charges d'un appel à projets, base d'une consultation ouverte, comme ce fut le cas pour la Maison du Chamarier.

Finalement, faire preuve d'exigence dans la gestion de ces dossiers, c'est aussi faire preuve d'exigence démocratique. et c'est ainsi s'éviter demain de se retrouver dans des positions inconfortables et délicates, comme celle de devoir répondre, dans son bureau, aux questions d'un journaliste alors que l'on est filmé. Parce que, voyez-vous, Monsieur le Maire, à force de vendre au coup par coup, dans l'opacité totale, dans une certaine confusion des genres, entre intérêt privé et intérêt général, on finit sûrement par en oublier l'exigence démocratique qui doit s'imposer à tout élu issu du suffrage universel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour M. Remy.

D'abord, s'il connaissait la Maison du Chamarier, cela fait maintenant une quinzaine ou une vingtaine d'années que nous attendons de pouvoir trouver un projet pour cette maison. Monsieur Remy ne pense que dépenses publiques. Tout ce qui est dans la ville, il achète. Les contribuables payent. Après, nous en faisons ce que nous en voulons. Nous ne savons même pas ce que nous pourrions en faire, mais lui, il paye. C'est déjà le premier credo.

Pour ce qui concerne la salle Rameau, c'est la même chose. Ce que nous allons faire, nous, c'est un appel d'offres pour qu'il puisse y avoir un lieu de spectacle. Je rappelle que, si la salle Rameau n'est pas beaucoup utilisée aujourd'hui, c'est parce qu'elle est conjointe d'un immeuble, et qu'il n'y a pas d'isolation suffisante entre la salle Rameau et les appartements qui composent cet immeuble. Par conséquent, dès qu'il y a un concert, les habitants voisins envoient des pétitions. Il faut faire des investissements extrêmement forts, pour pouvoir remettre aux normes la salle Rameau. La ville de Lyon, dans les circonstances actuelles, n'a pas les moyens de le faire. Par conséquent, nous faisons appel, comme pour un certain nombre d'autres projets, à des projets privés. Je crois qu'un théâtre privé dans cette Ville ne serait pas de trop. Nous pouvons effectivement lancer un appel d'offres, qui, je l'espère, rencontrera quelque succès. S'il n'en rencontrait pas, évidemment, nous reviendrions sur cette décision, et nous serions amenés à vous faire d'autres propositions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2657 – Jardins partagés – Renouvellement de deux conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les associations « Régie de quartier 124 Services » pour le jardin Ornano, situé 8 place Lieutenant Morel à Lyon 1er et « la Montée Bonachoux » pour le jardin la Montée Bonachoux, situé montée Bonafous à Lyon 4e – Avenant à la convention avec le Centre social de la Sauvegarde pour le jardin du Château, situé 107 rue des Fougères à Lyon 9e – Approbation et autorisation de signature des conventions et d'un avenant

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne le renouvellement de plusieurs conventions d'occupation temporaire, pour plusieurs jardins partagés :

Le jardin d'Ornano, situé place Morel, dans le 1er arrondissement de Lyon, géré par la régie de quartier 124 Services ;

Le jardin Bonachoux, situé montée Bonfous, dans le 4e arrondissement ;

Ainsi qu'un avenant à la convention avec le Centre social de la Sauvegarde, pour le jardin du Château à la Duchère.

Ces mises à disposition constituent une forme particulièrement innovante de responsabilisation des habitants et de soutien au pouvoir d'agir des habitants.

La Commission a rendu un avis favorable.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, chers collègues, les jardins partagés sont des espaces permettant de cultiver son potager en ville. Le citoyen devient acteur de son cadre de vie. Initiés à Lyon depuis 2001, en prenant l'exemple sur New York et ses quelque 600 potagers collectifs, ils sont entretenus par les habitants, pour les habitants. Aujourd'hui, il existe une quarantaine de jardins partagés, répartis dans nos neuf arrondissements. Pour ma part, j'affectionne tout particulièrement le jardin collectif Le Pré Sensé, dans mon arrondissement, le 8e.

Cet espace de verdure, intégré dans l'urbanité, contribue au bien-vivre en ville. Les apprentis et maîtres cultivateurs peuvent profiter d'une meilleure alimentation, ce qui a un réel impact sur leur santé. C'est également la santé des citoyens, dans leur globalité, qui est en jeu, car intégrer des espaces naturels dans notre ville ne pourra être que bénéfique pour les poumons des Lyonnais, notamment après les pics de pollution qu'a récemment connus notre Ville. Vous devriez y être plus sensibles.

C'est également un lieu d'apprentissage du travail de la terre, de découverte d'un environnement nouveau, et de transmission de valeurs. Jardiner, cultiver ses propres légumes, permet d'apprendre la patience, car le temps de la nature n'est pas celui de l'homme. Cela permet aussi le respect de la biodiversité dans son ensemble, ainsi que la gestion des déchets et de l'eau.

Enfin, c'est aussi un lieu d'échange, de partage et de création de liens sociaux. Le partage des productions, l'échange de conseils, la transmission intergénérationnelle et interculturelle sont les clés de la création d'une communauté soudée.

Les jardins partagés, ces poumons urbains, sont des initiatives qu'il faut évidemment soutenir et développer, au-delà des clivages politiques, car c'est l'apanage d'une ville moderne.

Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons évidemment ces rapports.

M. LE MAIRE : Merci. J'irai cultiver avec vous, un de ces jours.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2660 – Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon, les Nouvelles Subsistances et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) pour des locaux situés dans le bâtiment 14 du site dit « Les Subsistances » – 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1er – EI 01 182

M. KÉPÉNEKIAN Georges, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable pour cette délibération, qui concerne l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts et le développement de ses activités.

Je ne reviens pas sur les qualités et les performances de cette école. Elle est aujourd'hui reconnue pour sa volonté d'innovation et souhaite renforcer son travail dans le domaine de la création numérique, en permettant à ses étudiants de bénéficier d'espace supplémentaire pour la recherche et l'expérimentation, à partir des mêmes outils numériques. Ce travail sera croisé avec les Nouvelles Subsistances dans la présentation et la diffusion d'une partie de ces créations. Nous avons donc saisi l'opportunité de cette libération de locaux, pour travailler autour de ce projet. Merci.

M. BROLIQUIER Denis : l'Intervention de Mme Tazdaït est retirée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2593 – Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban, à Lyon 6e, au profit de l'Association Comité du Rhône pour l'UNICEF

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, le premier rapport concerne le Comité du Rhône pour l'Unicef. J'en dirai un mot, car nous avons fêté, hier, dans les salons de l'Hôtel de Ville, les 70 ans de l'Unicef, et signé, à cette occasion, la Charte ville amie des enfants, en présence du Président de l'Unicef, Monsieur Dru.

Si Lyon est ville amie des enfants, c'est parce que nous avons noué des relations fortes et durables avec l'Unicef Rhône, créée en 1964 par Charles Mérieux. Depuis, de nombreuses étapes ont jalonné nos relations, faites de sensibilisation dans les écoles, dans le périscolaire depuis un an, mais aussi auprès du grand public.

C'est donc tout naturellement que je propose au Conseil le vote de la mise à disposition de locaux pour le Comité Unicef Rhône. Je vous remercie pour votre vote.

La Commission a rendu un avis favorable pour les trois autres rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

2016/2601 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 79 rue Étienne Richerand à Lyon 3e, au profit de l'Association Comité de Coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert – EI 03199

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2016/2617 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 11 rue de Turenne à Lyon 3e, au profit de l'Association pour la gestion du Centre Social Bonnefoi – Ensemble immobilier N° 03343

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2618 – Approbation et autorisation de signature d’une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit du domaine privé, situés 2 et 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3e, au profit de l’Association L’Oasis Sans Souci – EI 03219

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/2597 – Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Mairie du 3e arrondissement – Mairie du 5e arrondissement – Fondation pour l’Université de Lyon : Journée de l’Économie – Montant total des exonérations : 11 514,17 euros HT

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2606 – Patinoire Charlemagne – Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste – Réfection et isolation des façades – 100 cours Charlemagne à Lyon 2e – Opération n° 02061649 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 205-1, Programme n° 20004

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2615 – Lyon 9e – Approbation d’une convention d’occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l’Association Club de Saint-Rambert de l’Île Barbe, relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et de salle de réunion pour ses adhérents au rez-de-chaussée, 1er et 2e étages des immeubles sis 15 et 17 grande rue de Saint-Rambert – EI 09 035

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2616 – Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et EDF, dans le cadre du projet Smart Electric Lyon – Poursuite de la métrologie sur deux sites : le Musée d’Art Contemporain et le groupe scolaire Georges Pompidou

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2622 – Stade Marc Vivien Foé – Réaménagement et extension des vestiaires – 7 rue Jules Verne à Lyon 3e – Opération n° 03040541 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-1, programme 00004

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2624 – Travaux indispensables du propriétaire au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) – Lancement de l’opération 08047517 « CIRC-Travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 » – Vote et affectation de l’AP n° 2016-1, programme n° 20014

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2652 – Champagne-au-Mont-d’Or – Chemin Simon Buisson – Transfert à titre gratuit de la propriété de la chaufferie centrale de la Duchère et de ses équipements dans le cadre de l’article L. 3651-1 du CGCT au bénéfice de la Métropole – EI 99041 – n° inventaire 99041A000 – 99041T001 – 99041I001

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2653 – Lyon 4e – Approbation d’un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires Le clos Savaron, situé 61 au 73 rue Henri Gorjus EI 04038 – n° inventaire 04038T002-01 – Acquisition à l’euro symbolique dans le cadre de l’opération 60021836 AP 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(M. Kimelfeld ne prend pas part au vote.)

2016/2658 – Lyon 7e – Avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens par la Ville de Lyon aux Pompes Funèbres Intercommunales de l’agglomération lyonnaise – 177 avenue Berthelot – EI 07020

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2661 – Lyon 1er – Approbation d’une convention d’occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon, au profit de l’association LUCI Lighting Urban Community International, relative à la mise à disposition d’un local situé au 2e étage d’un immeuble sur cour sis 13 rue du Griffon à Lyon 1er – EI 01 122

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2602 – Approbation et autorisation de signature d’une convention de mise à disposition d’un local du domaine privé à titre gratuit, situé 1 rue Albert Falsan à Lyon 9e au profit de l’association REED

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

2016/2611 – Renouvellement de la convention d’occupation temporaire à titre gratuit du local Kléber en faveur de l’UGFRL, situé 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175)

Rapporteur : Mme AÏT MATEN Zorah

(Adopté.)

2016/2623 – îlot 17 Duchère – Aménagement d’un pôle administratif et de services – Opération n° 09327003 – place Abbé Pierre à Lyon 9e – Lancement des travaux et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2012-1 – Programme n° 00008

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Je dirai quelques mots pour préciser l’objet de ces travaux, concernant l’aménagement d’un pôle administratif et de services sur le plateau de la Duchère en 2018. Les travaux démarreront à partir de juillet 2017.

Ces travaux permettront d’offrir aux Duchérois un véritable pôle de services publics, là où, aujourd’hui, ils sont disséminés sur le quartier. Les habitants pourront y trouver les services, outre de la Maison du Rhône et du CCAS, la Maison de l’Emploi et de la Formation et la Mission locale, l’annexe de la mairie du 9e, et le GPV Duchère. L’accueil sera mutualisé pour offrir au public une seule et même porte d’entrée.

Au cœur d’un quartier en pleine mutation urbaine, c’était une belle opportunité de réunir dans un même bâtiment plusieurs services publics. Cette mutualisation, Monsieur Geourjon, permettra des complémentarités entre services, trop souvent cloisonnés, un environnement et des conditions de travail améliorés pour les 60 agents concernés, et une simplification des démarches pour nos usagers.

Avec l’ensemble des élus concernés – Hubert Julien-Laferrière, Anne-Sophie Condemine, Zorah Aït-Maten, Michel Le Faou, et Nicole Gay, je suis convaincu que cette opération permettra de renforcer l’accès des habitants du quartier à notre service public et sa cohésion sociale.

La Commission a rendu un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C’est un service public auquel nous tenons et qu’il ne faut évidemment pas dénaturer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Il est adopté.

2016/2656 – REPORTÉ

2016/2612 – Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demande modificative de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2666 – Parc Sutter à Lyon 1er – Opération n° 01040522 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 – programme 00012 pour un montant de 485 000 euros TTC

M. GIORDANO Alain, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable pour ce beau projet de réaménagement d'espace vert, à vocation ludique, spécialement tourné vers les enfants. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/2600 – Adoption d'une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion du Rhône

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire, pour approuver cette nouvelle convention, entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion du Rhône pour les quatre prochaines années. Merci.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, dans cet hémicycle, nous ne parlons quasiment jamais du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale (CCAS), qui est pourtant le cœur de la politique sociale de notre Ville.

Avec la création de la Métropole de Lyon, le 1er janvier 2015, les Maisons du Rhône et les CCAS, notamment celui de Lyon, devaient être rebaptisés Maisons de la Métropole. Un réaménagement des antennes du CCAS est en cours, afin de les réduire au nombre de cinq, contre neuf à ce jour. À côté de cela, nous comptons 33 Maisons du Rhône principales sur le territoire de la Métropole. Où en sommes-nous aujourd'hui de la rationalisation de ces deux services ? Il est beaucoup question de mutualisation, sans précision.

Le 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole a adopté le Pacte de cohérence métropolitain. Concernant la politique sociale, la mise en place d'une prise en charge unique de la demande sociale par une délégation de compétences de la commune à la Métropole était alors d'actualité, afin de permettre une instruction commune des dossiers entre les Maisons du Rhône et les antennes sociales des CCAS. Le projet de rapprochement de ces deux entités devait s'intensifier durant l'année 2016, par le biais d'expérimentations, notamment dans les 7e et 8e arrondissements. Monsieur le Maire, quels sont les premiers résultats que vous pouvez nous communiquer ?

Une harmonisation est indispensable pour construire une politique efficace et unifiée à l'échelle métropolitaine. Les élus UDI pensent que le CCAS doit se recentrer sur la coordination de l'action sociale, et que la Métropole doit définir la politique sociale en concertation avec les communes. La lisibilité serait meilleure pour nos administrés et serait source d'économies.

Finalement, en 2015, vous nous avez présenté une coquille vide. L'effet d'annonce de la création de la Métropole était plus important que le contenu. Mais, deux ans après, il est largement temps que vous nous parliez de ce contenu, en dehors d'une arlésienne. Quelles sont les avancées de la mise en place de votre politique sociale sur le territoire métropolitain, et quelle place aura le CCAS de Lyon dans cette organisation ?

Je vous remercie.

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Je dirai simplement quelques mots.

Madame BAUGUIL Véronique, je ne pensais pas que vous auriez le courage d'intervenir sur ce sujet, pour la simple raison qu'hier, en Conseil d'administration du CCAS, vous étiez présente, nous avons fait la présentation par les services du rapprochement des Antennes Solidarités et des Maisons de la Métropole. Vous avez eu le bilan complet. Mardi et mercredi, je me déplace dans les quatre territoires – et non simplement trois – sur Lyon, 1-2-4, 7-8, 3-6, et 5-9, et je vais à la rencontre des Maires d'arrondissement et des adjoints d'arrondissement pour leur présenter, avec la chef de projet du CCAS, et avec le chef de projet de la Métropole, ce rapprochement. C'est extraordinaire – je vous le dis de manière très calme – que vous osiez revenir sur ce sujet, alors qu'hier, vous avez eu la présentation et que vous n'avez posé aucune question.

Nous nous retrouverons mercredi, ensemble, chez vous.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, si nous n'avions pas consulté les maires d'arrondissement, avant d'en discuter en Conseil municipal, nous aurions eu quelques reproches. Comme nous avons le sens de la concertation, nous consultons largement, avant de présenter au Conseil municipal de la Ville.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2587 – Remise gracieuse de dette

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2594 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2598 – Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2017

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

2016/2599 – Avenant à la convention Mission Site Historique

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2604 – Adhésion de la Ville de Lyon à l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence (IRESU)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2610 – Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales et adoption d'un avenant n° 1 à la convention cadre 2016-2018

M. CLAISSE Gérard : la Commission a rendu des avis favorables sur les cinq délibérations. Pour la dernière, Monsieur le Maire, je laisserai Jérôme Maleski rapporter l'avis de la Commission, ainsi que nous en avons convenu en Commission RH. Étant Président du COS, je ne peux ni la voter, ni en être le rapporteur.

M. MALESKI Jérôme, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Claisse ne prend pas part au vote.)

Question orale déposée en Conférence des Présidents par le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon sur les rythmes scolaires

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, nous voulions vous aider, ce soir, en fin de Conseil, en déposant un vœu, mais que vous avez refusé de prendre. Nous souhaitions vous proposer un vœu sur les rythmes scolaires, pour vous permettre d'expliquer au gouvernement qu'il fallait revenir sur cette réforme. Vous n'avez pas souhaité que nous déposions un vœu. Je vais donc vous poser une question diverse sur le sujet.

Il y a quelques mois, Monsieur Collomb, dans une réunion du Parti socialiste, dans le 5e arrondissement, dans votre émancipation de Najat Vallaud-Belkacem, vous aviez laissé entendre que vous étiez contre la réforme des rythmes scolaires. Je pense que vous progressez sur le bon chemin.

M. LE MAIRE : Vous me suivez à la trace !

M. BERAT Pierre : Absolument !

Nous voulions que tout le Conseil municipal vous appuie dans cette demande au niveau national, pour annuler cette réforme. Vous avez refusé mon vœu.

Je note qu'au plan de l'actualité, c'est le bon moment pour le faire, puisque nous voyons revenir le géniteur de la réforme, M. Peillon, et l'accoucheur, M. Hamon, dans le cadre de la primaire. C'est le moment de porter ce message.

Je ne reviens pas sur tous les motifs. Simplement, sur le budget, pour une réforme qui n'atteint pas son objectif, elle coûte 1,5 million d'euros aux familles, 3 millions d'euros à la CAF, 1,8 million d'euros à l'Etat, et 5,2 millions d'euros aux contribuables lyonnais. Ce n'est donc pas une mince affaire.

La question est la suivante, Monsieur le Sénateur-Maire, pour vous appuyer dans ce combat politique d'émancipation : pouvez-vous vous faire le porte-parole du Conseil municipal de Lyon auprès du gouvernement, pour demander l'abandon de cette réforme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous faites partie de ces Républicains qui se mettent en marche. Mme Brugnera va vous répondre.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur Berat, vous avez les bons chiffres, mais, visiblement, vous ne les comprenez pas, car vous avez une approche abstraite et idéologique de la question de la réforme des rythmes.

D'ailleurs, je dois dire que vous ne vous êtes pas trop intéressé à ce qui est fait dans les écoles publiques lyonnaises. La particularité de notre réforme est que, sur les onze heures de temps périscolaire créées, seules trois heures concernent le vendredi après-midi. En effet, nous avons fait le choix d'améliorer notre pause méridienne. C'est sur cette pause méridienne que la plupart du budget que vous citez est utilisé.

Bien sûr, cette réforme, nous l'avons subie. Nous aurions préféré faire évoluer notre offre périscolaire plus progressivement, il est vrai pour des raisons budgétaires, mais aussi pour des raisons de faisabilité.

Malgré tout, et grâce à l'implication de tous, nous avons réussi à conduire cette réforme dans un temps record. Dès la rentrée, les enseignants et les parents nous faisaient retour de la réelle amélioration du temps de cantine, permettant de meilleurs apprentissages l'après-midi.

Depuis le début de ce mandat, j'ai conduit cette réforme avec pragmatisme, à l'écoute des enfants, des parents, des professionnels, dans l'amélioration continue du dispositif. Les parents attendent de nous des actions. Ils sont associés depuis le début de notre démarche de suivi et d'évaluation. Ils souhaitent – ils nous l'ont dit – de la stabilité et une amélioration progressive. Nous l'avons bien compris. Notre organisation est désormais stabilisée, et nous continuerons dans cette voie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je sens que Mme Brugnera est sur la voie du Ministère de l'Éducation nationale dans les prochaines années.

Mes chers collègues, nous avons terminé ce bon Conseil. Je vous souhaite de bonnes fêtes. Nous nous retrouvons l'année prochaine, pour reprendre dans l'allégresse l'ensemble de nos débats.

Merci.

(La séance est levée à 20 heures 10.)